



Vétoquinol



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 20 octobre 2006 sous le numéro I.06-165. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.vetoquinol.com).

1.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
1.1.	Responsable du document de base	4
1.2.	Attestation du responsable du document de base	4
1.3.	Commissaires aux comptes	4
	GLOSSAIRE	6
2.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.	FACTEURS DE RISQUES	12
3.1.	Risques liés à l'activité du Groupe	12
3.2.	Risques liés à la stratégie du Groupe	18
3.3.	Risques juridiques et fiscaux	20
3.4.	Risques financiers	24
4.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	26
4.1.	Histoire et évolution de la Société	26
4.2.	Investissements	28
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	31
5.1.	Présentation du Groupe	31
5.2.	Principaux marchés	39
5.3.	Le processus industriel du Groupe	49
6.	ORGANIGRAMME	51
7.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	52
7.1.	Propriétés immobilières et équipements du Groupe	52
7.2.	Contraintes environnementales	52
8.	EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	54
8.1.	Présentation générale	54
8.2.	Comparaison des semestres clos au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 (Normes IFRS)	55
8.3.	Comparaison des exercices clos au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 (Normes IFRS)	58
8.4.	Différences significatives entre les normes IFRS et les normes françaises	62
8.5.	Comparaison des exercices clos au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 (Normes françaises)	66
9.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	70
9.1.	Présentation générale	70
9.2.	Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2006	70
9.3.	Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidés 2005	72
9.4.	Risques de marché	74
10.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS, BREVETS, LICENCES	75
10.1.	Recherche et Développement	75
10.2.	Partenariats et accords de sous-traitance	79
10.3.	Brevets	80
10.4.	Marques	80
11.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	81

12.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	82
13.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	83
13.1.	Composition des organes d'administration et de direction de la Société	83
13.2.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société	96
13.3.	Intérêts et rémunérations des dirigeants	102
13.4.	Opérations avec des apparentés	104
14.	SALARIÉS	106
14.1.	Description des effectifs	106
14.2.	Information sociale	107
14.3.	Options de souscription et d'achat d'actions	108
14.4.	Intéressement du personnel	108
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES	110
15.1.	États financiers résumés au 30 juin 2006 aux normes IFRS	110
15.2.	États financiers au 31 décembre 2005 aux normes IFRS	120
15.3.	États financiers au 31 décembre 2004 aux normes françaises	164
15.4.	Vérification des informations financières	195
15.5.	Politique de distribution de dividendes	198
15.6.	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	198
15.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	199
16.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	200
16.1.	Renseignements de caractère général concernant la Société	200
16.2.	Principales dispositions statutaires de la Société	201
16.3.	Capital social de la Société	203
16.4.	Actionnariat de la Société	210
17.	CONTRATS IMPORTANTS	216
18.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	217
19.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	218
20.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	219
21.	TABLE DE CONCORDANCE - Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004	220

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de base

Monsieur Etienne Frechin, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Vétoquinol.

1.2. Attestation du responsable du document de base

" J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base."

Monsieur Etienne Frechin
Président Directeur Général

1.3. Commissaires aux comptes

1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine
Société représentée par Monsieur Xavier Aubry
Société renouvelée par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- KPMG SA
3, quai Vauban - 90000 Belfort
Société représentée par Monsieur Laurent Hofnung et Madame Catherine Porta
Société désignée en remplacement de Monsieur Laurent Hofnung par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Olivier Thibault
20, rue Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan
Né le 19 septembre 1951 à Bois Guillaume (76)
De nationalité française,
Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



■ Monsieur Pascal Dayet

44, A rue du bois de Bourgeois - 25000 Montbéliard

Né le 2 janvier 1957 à Lons le Saulnier (39)

De nationalité française,

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



GLOSSAIRE

AFSSA	Signifie agence française de sécurité sanitaire des aliments.
AMM	Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament pour être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire.
BPF	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour la prévention des erreurs lors de la fabrication du médicament.
Business Développement	Concerne les activités d'acquisition ou de cession de molécules, de produits, ou de technologies, ainsi que l'obtention ou l'octroi de licences à des partenaires et la mise en place de contrats de distribution.
CEESA	Signifie Centre Européen d'Étude de la Santé Animale.
Délégué vétérinaire	Représentant, en général salarié, du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.
Diététique	Qualifie toute substance qui peut être considérée comme étant un aliment ou faisant partie d'un aliment et qui possède des propriétés bénéfiques pour la santé. Vétoquinol désigne ainsi les produits sans AMM, parfois dénommés nutraceutiques dans certains pays.
EMA	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments.
FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vétoquinol SA et ses filiales.
IECA	Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IEC ou IECA) sont une classe de médicaments, utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance cardiaque, mais aussi dans la prévention de maladies rénales et cardiaques.
OIE	Office International des Epizooties.
Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir d'un principe actif contenu dans un médicament dans l'organisme. Elle comprend 4 phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.



Pharmacovigilance	<p>Lorsqu'un médicament est mis sur le marché, ses effets ont été observés sur une population restreinte et homogène. Les risques encourus lors d'une utilisation à plus large échelle ne peuvent être entièrement prévus. Il est donc de l'intérêt général de tous d'avoir un système de suivi efficace, rapide et contradictoire au service du malade.</p> <p>La pharmacovigilance a pour but d'actualiser en permanence l'évaluation des risques et d'identifier les effets éventuels inattendus.</p> <p>Il existe des centres régionaux de pharmacovigilance et un Comité technique qui collectent les informations auprès des professionnels de santé et des utilisateurs. Médecins et pharmaciens sont tenus de leur signaler tout effet secondaire grave ou inattendu.</p>
Pharmacodynamique	<p>La pharmacodynamie a pour objectifs de décrire, quantifier et expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.</p>
Société	<p>Désigne la société Vétoquinol SA.</p>
LMR	<p>Pour les animaux de rente, l'Europe exige la détermination de limites maximales de résidus (« LMR »), correspondant à une quantité éventuelle de résidus de principe actif la plus élevée n'entraînant aucune incidence sur la santé du consommateur.</p>
Mammite	<p>La mammite (ou mastite) est une inflammation de la glande mammaire. Elle constitue une pathologie fréquente en élevage des femelles laitières. Le traitement repose largement sur l'utilisation des antibiotiques.</p> <p>Les mammites provoquent des pertes économiques importantes (lait non produit, impropre à l'usage, altération de la qualité du lait) et constituent un risque de santé publique (bactéries pathogènes et résidus antibiotiques).</p>
VICH	<p>Programme trilatéral (Europe, Japon et USA) visant à l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires.</p>
Wood Mackenzie	<p>Est une société d'études du marché de la santé animale. Elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux concurrents internationaux.</p>
Zootechnique	<p>Désigne l'ensemble des techniques d'élevage qui visent à améliorer la productivité des animaux, aussi bien pour leurs performances (rapidité, puissance...) que pour leurs produits (viande, lait...).</p>



2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2003, 2004 et 2005 et au 30 juin 2006 et 2005 ont été établies sur la base des états financiers figurant au Chapitre 8 « Examen du résultat et de la situation financière ».

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 30 JUIN 2006 ET 30 JUIN 2005 (NORMES IFRS)

En '000 euros	30 juin 2006	30 juin 2005	Var.
Revenus	98 361	87 425	+12,5%
Résultat opérationnel courant ¹	8 198	6 184	+32,6%
<i>En % du CA</i>	8,3 %	7,1%	
Résultat opérationnel	8 129	4 781	+70,0%
<i>En % du CA</i>	8,3%	5,5%	
Résultat net part du groupe	4 041	2 823	+43,1%
<i>En % du CA</i>	4,1%	3,2%	

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2005 ET 2004 (NORMES IFRS)

En '000 euros	2005	2004	Var.
Revenus	196 617	181 507	+8,3%
Résultat opérationnel courant	23 127	17 897	+29,2%
<i>En % du CA</i>	11,8%	9,9%	
Résultat opérationnel	18 835	16 931	+11,2%
<i>En % du CA</i>	9,6%	9,3%	
Résultat net part du groupe	12 441	9 973	+24,7%
<i>En % du CA</i>	6,3%	5,4%	

¹ Le résultat opérationnel courant est le résultat opérationnel retraité des autres produits et charges, tel que défini en note 12 des états financiers consolidés au 31 décembre 2005. Le résultat opérationnel courant ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de Vétoquinol, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tel que calculés conformément aux IFRS) pour mesurer la capacité de Vétoquinol à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de performance définie par les normes IFRS



■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2004 ET 2003 (NORMES FRANÇAISES)

En '000 euros	2004	2003	Var.
Chiffre d'affaires	183 051	187 954	-2,6%
Résultat d'exploitation	21 420	23 024	-7,0%
En % du CA	11,7%	12,2%	
Résultat courant avant impôt	16 279	18 437	-11,7%
En % du CA	8,9%	9,8%	
Résultat net part du groupe	9 561	10 853	-11,9%
En % du CA	5,2%	5,8%	

■ BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2006 (NORMES IFRS)

En '000 euros	30 juin 2006	2005
Total actifs non courants	86 709	87 020
Total actifs courants	103 075	112 698
Total actif	189 784	199 717
Capitaux propres part du groupe	86 988	86 802
Intérêts minoritaires	19	18
Total passifs non courants	39 872	43 266
Total passifs courants	62 905	69 631
Total passif	189 784	199 717

■ BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET 2004 (NORMES IFRS)

En '000 euros	2004	2003
Total actifs non courants	87 020	81 321
Total actifs courants	112 698	95 641
Total actif	199 717	176 962
Capitaux propres part du groupe	86 802	71 362
Intérêts minoritaires	18	16
Total passifs non courants	43 266	47 518
Total passifs courants	69 631	58 066
Total passif	199 717	176 962



■ BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2004 ET 2003 (NORMES FRANÇAISES)

En '000 euros	2005	2004
Actif immobilisé	75 402	77 529
Actif circulant	82 577	82 817
Trésorerie	13 659	9 142
Total actif	171 637	169 487
Capitaux propres part du groupe	73 058	65 459
Intérêts minoritaires	16	11
Provisions	5 516	3 822
Dettes financières	50 901	58 639
Passif circulant	41 644	41 053
Total passif	171 637	169 487



■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 18 OCTOBRE 2006

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission		Réserves			Résultats de l'exercice	Total capitaux propres - Part Group	Intérêts minos.	Total capitaux propres	
	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Variation JV des ADV	Autres réserves	Total réserves					
Solde au 31 décembre 2005	44 859	5 324	(163)	(457)	24 798	29 502	12 441	86 802	18	86 820
Produits et charges de la période	-	(2 034)	-	-	-	(2 034)	4 041	2 007	4	2 011
Exercice de stock options	3					3		3		3
Affectation du résultat					12 441	12 441	(12 441)	-		-
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-				(1 824)	(1 824)		-		(1 824)
Autre						-		(3)		(3)
Solde au 30 juin 2006	44 862	3 290	(163)	(457)	35 415	38 085	4 041	86 988	19	87 007
Exercice de stock options	110					-		110		110
Exercice de BSA	2 357					-		2 357		2 357
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					(4 000)	(4 000)		(4 000)		(4 000)
Solde au 18 octobre 2006, hors résultat de la période depuis le 1 ^{er} juillet	47 329	3 290	(163)	(457)	31 415	34 085	4 041	85 455	19	85 474



3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

3.1. Risques liés à l'activité du Groupe

Vétoquinol, dont l'activité a débuté en 1933 à Lure (Haute-Saône), développe, produit et commercialise des produits pharmaceutiques et diététiques dédiés exclusivement à la santé animale. Au 30 juin 2006, Vétoquinol employait 1 181 personnes, contre 615 en 2000.

3.1.1. Dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

Le Groupe est engagé sur un marché hautement concurrentiel, où la capacité à développer et commercialiser des produits innovants représente un facteur clé de succès.

Par sa proximité² et certaines similitudes avec le marché de la santé humaine, le marché de la santé animale a historiquement bénéficié de transferts de technologies et de molécules en provenance de la santé humaine, ensuite adaptées aux spécificités du marché vétérinaire.

Toutefois, cette source de nouveaux produits tend à se réduire du fait (i) d'une moindre découverte de nouvelles molécules susceptibles de devenir un médicament et (ii) des précautions prises par l'industrie pharmaceutique humaine avant d'autoriser l'utilisation d'une de ses molécules en santé animale (à titre d'illustration, une mise en évidence d'éventuels effets indésirables chez l'animal peut entraîner une révision du dossier humain).

Il est par conséquent difficile pour le Groupe, comme pour toutes les entreprises du secteur (incluant celles appartenant à un groupe de pharmacie humaine), d'avoir un accès direct à des composés de santé humaine pouvant être ensuite adaptés à la santé animale.

Dans ce contexte, et comme tous les acteurs du secteur, le Groupe ne peut garantir qu'il trouvera des molécules et/ou des produits issus de tiers qui satisferont aux critères scientifiques, techniques et stratégiques que le Groupe s'est fixé.

Cependant, pour limiter ce risque et alimenter son portefeuille de produits, le Groupe poursuit une stratégie multiple en dédiant des moyens significatifs à :

- une activité de Business Développement pour l'identification d'opportunités d'accords de licence sur des molécules et/ou produits ;
- une activité de Recherche et Développement « amont » réalisée en partenariat permettant l'identification de nouvelles molécules ;
- une activité de formulation galénique innovante à partir des produits déjà commercialisés ;
- une activité de soutien de ses produits déjà commercialisés.

² Les dix premières sociétés de pharmacie animale sont pour leur majorité issues ou rattachées à des groupes de pharmacie humaine



3.1.2. Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès du développement des projets de Recherche et Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de Recherche et Développement. Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et criblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration de molécules.

Le succès du Groupe dépend du choix judicieux de ses partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations dans le cadre des accords de collaboration. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire aux accords de collaboration en cours ou de conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions satisfaisantes.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait maintenir ou conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement des futurs produits. Une telle situation aurait pour conséquence d'augmenter les besoins en capitaux du Groupe ou pourrait limiter ou retarder le développement d'autres programmes de Recherche et Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires avec lequel il entretient des relations solides et pérennes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une organisation structurée et efficace lui permettant de répondre à d'éventuels aléas dans le développement de futurs produits.

3.1.3. Risques liés au stade d'avancement des futurs produits et à leur éventuel insuccès

La RetD du Groupe dispose actuellement d'un portefeuille composé d'une vingtaine de projets à des stades de développement plus ou moins avancés. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il peut s'écouler plusieurs années, jusqu'à huit ans. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- des produits sont susceptibles d'avoir une efficacité limitée ou de causer des effets indésirables supérieurs à leurs bénéfices thérapeutiques ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réussir des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le Groupe pourrait ne pas obtenir des autorités réglementaires compétentes les autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou techniquement difficile de fabriquer de nouveaux produits lors de la transposition industrielle préalable à la fabrication des lots commerciaux ;
- le Groupe pourrait ne pas obtenir des autorités réglementaires compétentes les autorisations nécessaires pour commercialiser ses produits sur certains marchés ou sur tous les marchés ;
- les produits du Groupe pourraient ne pas rencontrer l'adhésion du marché ;
- les concurrents du Groupe pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, rencontreraient davantage l'adhésion du marché.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Cela étant, Vétoquinol estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures, ainsi que sa stratégie devrait lui permettre de limiter ce risque dans le futur.

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance de Vétoquinol.



3.1.4. Risques spécifiques liés à l'obtention et au maintien d'une Autorisation de Mise sur le Marché (« AMM »)

Le Groupe se doit d'obtenir et de conserver les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, les AMM. Ainsi, en fonction des marchés concernés, le Groupe a comme interlocuteurs les autorités réglementaires des différents pays de l'Union Européenne, des États-Unis, ainsi que celles des autres pays (Asie, Océanie et Afrique).

La présentation à une autorité d'un dossier pour une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché ne garantit pas que celle-ci accorde l'autorisation pour commercialiser le produit concerné. Chaque autorité peut imposer ses propres exigences, y compris celles relatives à la nécessité de procéder à des études cliniques complémentaires locales et peut retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée, même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays.

Sur les principaux marchés du Groupe, la procédure d'autorisation d'un nouveau produit est complexe et longue. Le délai pour obtenir l'autorisation nécessaire varie dans chaque pays, mais n'est pas inférieure à six mois à compter de la date de demande. En outre, si une autorisation est accordée, celle-ci peut comporter des limitations quant à l'usage pour lequel le produit sera commercialisé.

Après obtention, le maintien des AMM et la mise en conformité continue des dossiers pour satisfaire aux nouvelles réglementations représentent une part importante des activités de RetD du Groupe, qui y consacre environ 30 % de ses dépenses RetD.

En outre, le Groupe est soumis à des inspections rigoureuses des autorités réglementaires dans le domaine des essais (Bonnes Pratiques de Laboratoires - BPL) ainsi que dans la fabrication, l'étiquetage, la distribution et la commercialisation de ses produits (Bonnes Pratiques de Fabrication - BPF).

Il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe n'a pas été confronté à des refus définitifs d'AMM non attendus.

Après obtention de l'autorisation initiale de mise sur le marché, un produit commercialisé fait l'objet d'une surveillance permanente à travers la pharmacovigilance.

La pharmacovigilance vétérinaire a pour principal objet la surveillance des effets indésirables des médicaments vétérinaires sur les animaux et les êtres humains. Elle recueille aussi les informations sur le médicament vétérinaire concernant :

- une efficacité insuffisante par rapport à celle prévue ;
- les risques éventuels de son utilisation pour l'environnement ;
- la validité de son temps d'attente.

Il est important de noter que des produits présentant des effets secondaires importants et inattendus peuvent aller jusqu'à faire l'objet d'un retrait du marché.

Au sein du Groupe, une structure spécifique chargée du suivi de la pharmacovigilance est placée sous la responsabilité du Pharmacien Responsable. Cette structure, mise en place très tôt par la société, émet des rapports mensuels et un bilan annuel par produit. Aucun produit de Vétoquinol n'a, à ce jour, dû être modifié ou retiré du fait d'informations provenant de rapports de pharmacovigilance.

Sur les 5 dernières années, deux AMM ont été retirées en France, sans impact significatif sur le chiffre d'affaires, le Groupe ayant anticipé ces retraits. Le premier représentait un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et n'a pas été remplacé. Le second a été remplacé par anticipation par un produit de nouvelle génération. Ces retraits ne proviennent ni de conclusions d'études de pharmacovigilance, ni de problème de qualité des produits de Vétoquinol, mais d'une évolution de la réglementation et peuvent toucher tous les acteurs du secteur.



Enfin, sur cette même période, 4 produits ont vu leur AMM suspendue pendant une année seulement, pour des raisons d'évolution de la réglementation, sans impact notable sur le chiffre d'affaires et la profitabilité.

3.1.5. Dépendance vis-à-vis des produits de la gamme Marbocyl®

Dans le portefeuille de Vétoquinol, l'anti-infectieux Marbocyl®³ de la classe des fluoroquinolones, représentait environ 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2005. Ce pourcentage pourrait augmenter dans les prochaines années, le Groupe consacrant une certaine part de ses efforts de recherche et de commercialisation à cette gamme.

Du fait de cette part significative dans le chiffre d'affaires consolidé et de l'importance stratégique de ce produit dans le développement récent et futur du Groupe, celui-ci est exposé à des risques qui pourraient résulter de facteurs tels que :

- le développement de produits concurrents ;
- le développement de produits génériques à l'échéance du brevet de la marbofloxacin, à partir de 2007 et dans certains pays ;
- le dépôt de réclamations en relation avec des vices ou des effets secondaires liés à ce produit, comme cela peut arriver pour tout produit dans ce type d'industrie ;
- l'adoption de décisions réglementaires défavorables au niveau national, européen et/ ou international sur l'utilisation d'anti-infectieux en santé vétérinaire et, en particulier, sur les produits de la classe des fluoroquinolones ;
- la non propriété des droits de propriété intellectuelle liés à la marbofloxacin, principe actif de Marbocyl®, ces droits faisant l'objet d'un contrat de licence exclusif accordé par la société Pfizer (États-Unis).

Si le Groupe devait faire face à l'une de ces difficultés, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. De nombreux éléments permettent cependant de relativiser les risques précédemment décrits. Ils sont détaillés ci-après.

Depuis le lancement commercial de Marbocyl® en 1995, le Groupe continue d'élargir la gamme. De nouvelles formulations ont été mises au point, en fonction des besoins exprimés par les clients, permettant différents modes de délivrance du produit : orale, injectables et topique. L'utilisation de Marbocyl® a été étendue à diverses espèces animales : bovins, porcs, chiens et chats, et le nombre d'indications enregistrées augmente régulièrement. En multipliant des développements originaux et différenciants, le Groupe a développé de véritables avantages compétitifs, limitant le risque concurrentiel.

Le Groupe poursuit également des efforts de Recherche et Développement substantiels dans le domaine des anti-infectieux afin de multiplier les possibilités d'utilisation de la marbofloxacin et, surtout, de mettre au point de nouveaux antibiotiques toujours plus performants.

Le Groupe cherche en permanence à réduire les coûts de fabrication de Marbocyl®, tout en conservant une qualité irréprochable de ses produits, et pense qu'il serait difficile aujourd'hui pour un concurrent potentiel de réduire encore significativement les coûts de production. D'autant que la synthèse de la marbofloxacin est complexe, rendant sa production difficile.

Ces différentes stratégies, combinées à (i) la taille limitée du marché couvert et à (ii) la difficulté d'enregistrement des quinolones, laissent penser au Groupe que sa position dans le domaine des anti-infectieux est relativement préservée pour les années à venir.

Par ailleurs, les données issues de la pharmacovigilance depuis près de 9 ans sur Marbocyl® n'ont fait apparaître aucun effet secondaire particulier.

3 Dont le principe actif est la marbofloxacin



Enfin, et bien qu'il ait pris les mesures nécessaires à la protection de ses intérêts, le Groupe ne peut pas garantir qu'il pourra continuer à bénéficier des droits de propriété intellectuelle liés à Marbocyl[®]. Ce risque est cependant faible, Vétoquinol entretenant de bonnes relations avec Pfizer, depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un contrat liant les deux parties.

3.1.6. Risques fournisseurs

D'une manière générale, le Groupe utilise pour ses activités de nombreux produits ou services qui sont disponibles à l'identique auprès de plusieurs fournisseurs.

En ce qui concerne plus particulièrement l'approvisionnement en principes actifs nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, le Groupe a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux. Cette stratégie limite d'autant les risques de rupture dans la chaîne d'approvisionnement, ou de contamination de produits, préjudiciables à l'activité du Groupe.

De plus, aucun fournisseur pris individuellement ne représente une part importante de ses achats. Le Groupe ne considère pas courir de risque majeur de dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs actuels, notamment pour la production de Marbocyl[®] ou des autres produits significatifs.

3.1.7. Risques clients - distribution

En plus des 16 pays où Vétoquinol est présent via une filiale, le Groupe commercialise ses produits dans environ 80 pays à travers un réseau propre de 110 distributeurs. Ces derniers représentent environ 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie, alors, sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) responsables d'un secteur géographique et, dans certains pays, également spécialisés par espèce. Cette équipe assure un rôle de présentation scientifique et médicale concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assure aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats de distribution.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente environ 10% du chiffre d'affaires consolidé 2005.

3.1.8. Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses dans l'exercice de l'activité du Groupe

Les programmes de Recherche et Développement du Groupe ainsi que ses essais pré-cliniques et cliniques, ses activités liées à la fabrication et à la distribution impliquent l'entreposage, l'utilisation et le traitement contrôlé de matières telles que des produits allergisants ou bien encore des hormones. Le Groupe fait également utilisation d'équipements susceptibles d'être à l'origine de risques sanitaires ou encore de risques d'explosion.

Le Groupe est assujéti aux lois et règlements régissant l'utilisation, la fabrication, l'entreposage, la manutention et le traitement de tels matières et déchets. Bien que le Groupe estime que les mesures de sécurité qu'il prend au titre de la manutention et du traitement de ces matières satisfont aux normes prescrites par les lois et règlements en vigueur, le risque de contamination accidentelle ou de blessure causée par des matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.



Dans le cas d'un accident, le Groupe pourrait être tenu pour responsable de tous dommages en résultant. D'autre part, dans le futur, le Groupe pourrait avoir à faire face à des frais importants pour se conformer à d'éventuels lois et règlements relatifs à l'environnement.

Bien que l'éventualité ne puisse être jamais complètement écartée, ces risques ne se sont jamais matérialisés à ce jour. Par ailleurs, selon le rapport du courtier en assurance du Groupe en date du 10 juillet 2006, la couverture d'assurance du Groupe Vétoquinol est parfaitement en adéquation avec les risques encourus.

3.1.9. Risques liés à un durcissement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

La résistance possible aux antibiotiques est affichée comme un sujet important en termes de santé humaine et animale. Cela étant, les antibiotiques restent incontournables dans le traitement des infections bactériennes en médecine humaine comme en médecine vétérinaire, pour les animaux de rente ou de compagnie.

L'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire est soumise à des réglementations nationales. Leur prescription et leur utilisation sont fortement encadrées, notamment dans le cadre du Code de la Santé Publique, pour prendre l'exemple de la France.

Différentes mesures sont prises régulièrement, visant à limiter la résistance bactérienne aux antibiotiques et à rationaliser l'utilisation de ces substances. Ainsi, une des dernières mesures adoptées a été l'interdiction, fin 2005 et dans tous les États de l'Union Européenne, de l'utilisation à titre préventif des antibiotiques en tant qu'additifs dans les aliments destinés aux animaux de rente en vue d'améliorer leur performance zootechnique. Cette mesure n'a eu aucun effet pour le Groupe qui commercialise essentiellement des antibiotiques à usage curatif.

Le bon usage de l'utilisation des antibiotiques pour les animaux de rente se fait au travers du respect strict de la prescription du vétérinaire et du temps d'attente. Ce temps d'attente, fixé par les autorités pour protéger les consommateurs, précise la durée pendant laquelle les produits alimentaires issus de l'animal traité (viande, lait et œufs) ne peuvent être commercialisés en vue de la consommation par l'homme.

Compte tenu de ce contexte réglementaire, et malgré une activité de veille réglementaire intensive, le Groupe ne peut donc pas exclure un possible durcissement du processus d'obtention d'une AMM, et/ ou une limitation quant à l'utilisation de ces substances à activité antibactérienne. Cela étant, le positionnement de Vétoquinol, référence sur ce marché et focalisé sur les antibiotiques à visée curative, devrait permettre de limiter ce risque et ses conséquences sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

D'autre part, Vétoquinol véhicule, depuis de nombreuses années, auprès de ses clients vétérinaires un message en faveur d'une utilisation raisonnée des antibiotiques et s'attache à toujours mettre en avant la nécessité de respecter précisément les posologies et durée de traitement recommandées.

3.1.10. Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe et, en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe ainsi qu'au Canada, sont réglementés au titre de la législation sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité qui leur est applicable.

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et règlements concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde.

Cependant, en raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables à ces matières, le Groupe ne peut exclure la nécessité de dépenses supplémentaires à ce titre à l'avenir. Toutefois, ces dépenses devraient rester modérées du fait que le Groupe met en œuvre des processus industriels à faible risque.



3.1.11. Risques liés au non renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (ou en anglais de GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

En France, par exemple, l'AFSSA, qui intègre en son sein l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, effectue des inspections des sites industriels et procède à des contrôles produits.

Aux États-Unis, la FDA réglemente et régit les essais, les autorisations, la fabrication, l'étiquetage et le conditionnement des médicaments destinés à être commercialisés sur le territoire américain, où qu'ils soient produits. En conséquence, les sites de fabrication hors des États-Unis et fabricant des produits importés sur le marché américain doivent donc être approuvés par la FDA produit par produit, et sont sujets à des inspections périodiques par cette administration. C'est le cas de l'usine du Groupe située à Princeville (Canada), qui est également contrôlée par l'Autorité locale Santé Canada.

Le Groupe exploite actuellement quatre sites de production ou de stockage soumis aux BPF/ GMP et qui respectent ces normes : le site de Lure en France, le site de Pologne et les sites de Lavaltrie et de Princeville au Canada. Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites continuent de respecter les règles de BPF au regard des normes requises sur leurs lieux d'implantation et des marchés qu'ils desservent.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduisent à des rapports d'inspection négatifs, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ses sites de manière temporaire. Dans ce cas de figure, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits en quantités suffisantes sur un ou plusieurs marchés. Ce risque ne s'est jamais matérialisé pour le Groupe.

3.2. Risques liés à la stratégie du Groupe

3.2.1. Risques liés à la fidélisation des personnes-clés

Le Groupe s'appuie sur certains cadres dirigeants et scientifiques essentiels, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

L'expansion du Groupe, notamment dans l'activité RetD, nécessite une certaine expertise. Le Groupe pourrait rencontrer certaines difficultés pour attirer ou conserver les cadres dirigeants et scientifiques nécessaires, ce qui aurait un impact temporaire sur l'activité et les résultats du Groupe.

La localisation du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

Néanmoins, jusqu'à présent, les départs n'ont jamais eu de conséquences majeures pour le Groupe. En outre, sa gestion des ressources humaines et les programmes de fidélisation ont permis d'assurer au Groupe une remarquable stabilité de son personnel. À titre d'illustration, l'ancienneté moyenne dans le Groupe était de 10,4 années à fin 2005.



3.2.2. Risques liés au développement de l'activité du Groupe à l'international et à l'intégration des acquisitions

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années s'est traduite par une expansion géographique du Groupe via l'implantation de filiales, l'acquisition de sociétés, ou encore le rachat de ses distributeurs. Dans le futur, le Groupe prévoit de poursuivre cette expansion géographique, notamment aux États-Unis, en Asie et en Europe.

Le risque de non maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- la rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité RetD ;
- la présence ou non d'un réseau de délégués vétérinaires ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Jusqu'à présent, le Groupe a su bien gérer ses différentes acquisitions, comme le montre l'exemple de l'intégration réussie de la division vétérinaire d'IGI Inc. au cours de l'année 2002. Cette acquisition a permis au Groupe de renforcer sa présence aux États-Unis sur le marché des animaux de compagnie et de se familiariser avec de nouveaux circuits de distribution. Également, l'acquisition, en 2001, du groupe européen Chassot, qui représentait 40% du chiffre d'affaires de Vétoquinol au moment de l'acquisition, a montré, par son succès, la capacité de Vétoquinol à intégrer des équipes, des sites de production, des réseaux de vente et des activités variées.

3.2.3. Risques liés à l'aspect aléatoire des politiques internationales en matière de subventions au monde agricole

Une part significative de l'activité du Groupe est réalisée auprès d'éleveurs qui bénéficient, du moins dans les pays industrialisés, de subventions et/ ou d'aides agricoles attribuées par des autorités nationales, communautaires ou internationales. Par exemple au titre de la Politique Agricole Commune (PAC), 44,5 milliards d'euros ont été distribués en 2003 aux éleveurs et agriculteurs européens. L'attribution de ces aides permet d'intervenir notamment pour :

- soutenir les prix de la viande et des produits laitiers en garantissant un revenu minimum aux éleveurs et aux producteurs ;
- soutenir le marché en organisant des mécanismes d'écoulement des surplus ;
- équilibrer les marchés grâce à des restitutions à l'exportation.

Bien que ces montants soient significatifs, on constate une évolution progressive vers un durcissement des conditions d'attribution et vers une stabilisation, voire une diminution, des budgets alloués. En Europe par exemple, une vaste refonte du système est engagée depuis 2003, celui-ci n'étant par ailleurs garanti que jusqu'en 2013. Plusieurs pistes d'ajustement sont à ce titre envisagées et expérimentées, comme le plafonnement des aides directes, l'introduction de systèmes de co-financement États Membres/ Europe ou bien encore la suppression des aides à l'exportation.

Dans ce cadre, les conséquences, à terme, sont pour l'instant impossibles à évaluer pour les éleveurs, mais des baisses de la taille des cheptels pourraient survenir. Si cela devait arriver, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, la bonne diversification géographique et produit du Groupe devrait permettre d'atténuer naturellement ces possibles changements.



Il convient toutefois de noter que le Groupe mène une veille active dans ce domaine pour anticiper tout changement de politique pouvant intervenir à moyen/ long terme. De plus, la répartition équilibrée de l'activité du Groupe entre animaux de compagnie et animaux de rente permet, à terme, de minimiser l'impact de tels changements.

3.3. Risques juridiques et fiscaux

3.3.1. Risques liés au maintien des droits à la propriété intellectuelle et à l'obtention d'une protection par brevet des inventions du Groupe

Une part du succès du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets, en ce qui concerne la portée des réclamations dans l'industrie du médicament vétérinaire, est un domaine du droit dont l'évolution est permanente et qui comporte quelques incertitudes. Par conséquent, le Groupe ne peut être certain :

- qu'il développera d'autres produits et/ ou procédés brevetables ;
- que les brevets qui font l'objet de demandes en cours lui seront accordés ;
- que les brevets qui lui sont accordés ou qui font l'objet d'une licence accordée en sa faveur ne seront pas contestés et jugés non valables ou non opposables ;
- que la protection accordée par un brevet sera assez large pour exclure des concurrents ;
- ou que d'autres personnes ne revendiqueront pas des droits y compris des droits de propriété portant sur les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou qui font l'objet de licence en sa faveur.

Pour minimiser ces risques, le Groupe s'est employé depuis plusieurs années à développer une véritable stratégie de propriété intellectuelle avec la mise en place d'une structure interne dédiée aux brevets, le lancement d'une politique de sensibilisation auprès des chercheurs et le travail en étroite collaboration avec trois cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale.

3.3.2. Risques spécifiques liés aux contrefaçons

L'industrie de la santé animale, comme d'autres industries commercialisant des produits destinés à la santé, est, d'une manière générale, sujette à des risques de contrefaçon qui peuvent concerner des molécules et des produits protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle, des marques ou bien encore des packaging de produits.

Néanmoins, il convient de noter que ce risque est relativement limité en santé animale par rapport à l'industrie de la santé humaine et que le Groupe est peu exposé à la contrefaçon de ses produits. En effet, pour un produit donné, les volumes de la santé animale sont bien moins importants qu'en santé humaine. Ainsi, la contrefaçon est par nature moins rentable et donc moins répandue.

3.3.3. Assurances

Le Groupe protège l'ensemble de ses actifs au niveau mondial, ainsi que son résultat d'exploitation, par une politique active de gestion des risques et assurances.

Pour chaque type d'assurance, une police « Master » est émise en France, complétée par des polices locales souscrites dans la plupart des filiales (montage de type « central intégré »). En cas d'insuffisance de couverture dans une des filiales, la police Master intervient, jusqu'à hauteur du préjudice total. Il est à noter que pour certaines filiales, des polices d'assurance complètes, indépendantes de la police Master, sont souscrites directement depuis la France.

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'un standard uniforme de protection tant (i) pour les dommages accidentels et les pertes d'exploitation en résultant que (ii) pour les mises en cause éventuelles par des tiers en responsabilité civile.



Cette politique centralisée, outre les économies d'échelle qu'elle a pu ou pourra générer, permet aussi de construire des relations pérennes entre le Groupe et ses assureurs, de sorte que ces derniers acceptent de maintenir leurs garanties après que des dommages sont survenus.

Pour la mise en place de cette politique, le Groupe s'est appuyé sur le courtier coordinateur Gras Savoye et sur le réseau international Willis. Cinq types de polices ont été souscrits par le Groupe :

■ ASSURANCE DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Assureur	Zurich et ACE Europe
Garantie	tous risques y compris bris de machine, dommages électriques et électroniques et pertes d'exploitation en résultant bâtiments et matériels couverts en valeur de remplacement, marchandise en prix de revient la police Master intervient en différence de conditions et de limites sur les polices locales
Montant d'assurance en dommages directs	France : 76 248 milliers d'euros étranger : 98 309 milliers d'euros
Garantie des pertes d'exploitation	la garantie des pertes d'exploitation vaut pour des périodes d'indemnisation variant de 3 à 18 mois selon les pays, et représente un montant cumulé de 170 304 milliers d'euros pour l'ensemble du Groupe à titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> ■ 121 833 milliers d'euros et 18 mois pour Vétoquinol SA ■ 18 600 milliers d'euros et 9 mois pour Vétoquinol NA (Canada) ■ 7 435 milliers d'euros et 12 mois pour Vétoquinol Pologne
Principales limites et sous limites	limitation contractuelle d'indemnité : 150 000 milliers d'euros sous-limites sur garanties spécifiques, par sinistre : <ul style="list-style-type: none"> ■ attentats France : 49 000 milliers d'euros ■ bris de machine : 5 000 milliers d'euros ■ vol : 200 milliers d'euros ■ garantie automatique des investissements : 5 000 milliers d'euros ■ biens en cours de construction : 1 000 milliers d'euros ■ flottant : 2 000 milliers d'euros ■ frais et pertes : 5 000 milliers d'euros ■ recours des voisins et tiers : 2 000 milliers d'euros ■ responsabilités : 2 000 milliers d'euros ■ frais supplémentaires additionnels : 1 000 milliers d'euros ■ carence des fournisseurs : 10 000 milliers d'euros ■ carence de clientèle : 2 000 milliers d'euros ■ événements naturels : 2 000 milliers d'euros



Franchises

police master :

- dommages directs : de 10 à 50 milliers d'euros
- pertes d'exploitation : de 3 à 5 jours

risques simples :

- dommages directs : 2 milliers d'euros
- pertes d'exploitation : 3 jours

■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET PRODUITS
Assureur

Gerling et ses correspondants locaux pour les polices locales dans chaque filiale (à l'exception de Willis pour la police locale concernant les États-Unis)

Garantie

responsabilité civile exploitation

responsabilité civile produits après livraison

la police Master intervient en différence de conditions et de limites sur les polices locales

Montant des garanties

responsabilité civile exploitation et produits :

- tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus par sinistre : 7 500 milliers d'euros
- dont :
 - dommages corporels subis par les préposés et résultant de la faute inexcusable de l'employeur ou de maladies professionnelles par sinistre et par année d'assurance : 3 800 milliers d'euros
 - dommages immatériels non consécutifs par sinistre : 500 milliers d'euros
 - dommages aux biens confiés et leurs immatériels consécutifs par sinistre : 200 milliers d'euros
 - dommages d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle par sinistre et par année d'assurance : 1 500 milliers d'euros

responsabilité civile après livraison :

- tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus par sinistre et par année d'assurance : 11 000 milliers d'euros
- dont :
 - dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose/ repose par sinistre et par année d'assurance : 2 500 milliers d'euros
 - frais de retrait engagés par l'assuré par sinistre et par année d'assurance : 2 000 milliers d'euros

défense pénale et recours :

- frais et honoraires par sinistre et par litige de 150 milliers d'euros

Franchises

responsabilité civile exploitation et produits :

- sur tous dommages sauf corporels : 1,5 milliers d'euros
- sauf dommages corporels résultant de la faute inexcusable par victime avec un maximum de 100 milliers d'euros par sinistre : 15 milliers d'euros

responsabilité civile après livraison : de 3 à 20 milliers d'euros



■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assureur	Chubb
Montage	une police en France avec territorialité mondiale, couvrant la responsabilité civile personnelle des mandataires de fait ou de droit lorsqu'ils sont mis en cause personnellement dans des actes de gestion de la personne morale
Limites de garantie	tous dommages confondus par sinistre et par année : 8 000 milliers d'euros
Extensions de garantie	réclamations liées à l'emploi réclamations contres les héritiers mandats exercés dans les entités extérieures au Groupe et détenues à moins de 50%
Sous limites	frais de défense engagés suite à une réclamation ayant pour origine un dommage d'atteinte à l'environnement : 460 milliers d'euros
Franchises	aucune pour les personnes physiques 25 à 35 milliers d'euros pour la personne morale

■ ASSURANCE MARCHANDISES TRANSPORTÉES

Assureur	CNA
Montage	garantie en tous risques, tous modes de transport à partir d'une police unique en France, à l'exception du Mexique qui est couvert par une police locale
Limites	paiement du fret en cas de défaillance du donneur d'ordre plein de la garantie : 2 500 milliers d'euros (500 milliers d'euros en compte propre)
Franchises	1,5 milliers d'euros

■ ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGES

Assureur	Europe Assistance
Garantie	déplacements professionnels du personnel

À la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.



3.3.4. Risques de litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles, dans le cadre desquelles des réclamations sont ou seront faites contre lui. Le Groupe estime que l'absence de provisions pour certaines réclamations de tiers est dûment justifiée, compte tenu de la faible probabilité d'une condamnation de la société du Groupe concernée. Le Groupe estime également que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas de condamnation de la société du Groupe concernée.

D'une manière générale, le Groupe est partie à peu de litiges commerciaux. Il est actuellement impliqué dans 4 litiges (en France, Espagne et Canada), décrits au paragraphe 15.6.1 du présent document de base, essentiellement relatifs à la rupture de contrats de distribution ou d'obligations d'exclusivité.

Pour la première fois, la Société est impliquée dans un litige lié à une contamination possible d'un de ses produits, dont l'utilisation a provoqué la disqualification de chevaux de course (cf. le paragraphe 15.6.2. du présent document de base).

En matière de litiges prud'homaux, la Société est partie à quatre litiges concernant le licenciement de salariés (cf. le paragraphe 15.6.3 du présent document de base).

3.3.5. Risques liés au contrôle fiscal en cours

La Société a fait récemment l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2003 et 2004. Les chefs de redressement initialement envisagés ont tous été abandonnés. Cela étant, avant fin 2006, la révision des taux de base du calcul de la taxe foncière devra avoir lieu pour toutes les entreprises de Franche-Comté, impliquant un versement complémentaire. Cette révision ne devrait normalement pas avoir de conséquence significative sur le résultat du Groupe.

À ce jour, il n'y a aucun autre contrôle fiscal en cours dans le Groupe.

3.4. Risques financiers

3.4.1. Risque de change

Les filiales du Groupe facturent leurs ventes et achètent leurs produits généralement dans la devise du pays où elles sont localisées. Vétoquinol SA effectue régulièrement des ventes en devises, concernant une part limitée de son chiffre d'affaires.

Risque de change lié aux filiales :

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé. Sur la base des comptes 2005, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10% par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de moins de 10 millions d'euros et une baisse du résultat opérationnel consolidé d'environ 1 million d'euros.

Risque de change de Vétoquinol SA :

Du fait de ventes en devises étrangères, Vétoquinol court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.



En fonction (i) des cours pivots définis lors de la préparation du budget, (ii) des prévisions d'encaissements et (iii) des cours réels constatés ou prévisionnels, Vétoquinol SA effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques : ventes à termes, options et la gamme des produits plus ou moins sophistiqués (tunnels, prime zéro, etc.).

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier.

Aucune spéculation n'est autorisée (i.e. utilisation d'instruments financiers de couverture de change sans contrepartie).

La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique les très faibles montants enregistrés au bilan aux dates de clôture (cf. le chapitre 15).

3.4.2. Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 38% de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2005 (hors concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe. Les engagements à taux variable représentaient un total de 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

La trésorerie du Groupe, qui s'élevait à près de 27 millions d'euros au 31 décembre 2005 (hors concours bancaires), est composée essentiellement de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires auprès de grandes banques de réseau. Les variations de taux d'intérêts ont une incidence directe sur la rémunération de la trésorerie du Groupe.

3.4.3. Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation financière à la date d'enregistrement du présent document de base, la Société estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2005, la trésorerie du Groupe permettait largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an d'un montant de 16,1 millions d'euros. L'endettement financier net s'élevait au 31 décembre 2005 à 24 millions d'euros, soit seulement 0,2 millions d'euros hors emprunt convertible (cf. paragraphe 9.3 du présent document).

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

À titre d'illustration de la solidité financière du Groupe, Vétoquinol SA, principale société du Groupe, bénéficie d'un scoring Banque de France C3+, correspondant à une forte capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

3.4.4. Risque sur actions

Néant.



4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

4.1. Histoire et évolution de la Société

L'histoire du Groupe débute en 1933 lorsque Joseph Frechin, docteur en Pharmacie, crée une gamme de médicaments vétérinaires qui viennent s'ajouter aux spécialités pharmaceutiques humaines fabriquées dès 1932 à l'arrière de son officine à Lure (Haute-Saône). En 1956, les spécialités humaines sont cédées, le laboratoire se consacre exclusivement à la santé animale. 1962 marque l'arrivée de son fils Etienne, aujourd'hui P-DG, et la création d'une société anonyme : Vétoquinol S.A. En raison d'un fort développement, l'ensemble des activités est transféré en 1964 à proximité de Lure : Magny-Vernois, aujourd'hui encore siège du Groupe.

En 1977, Vétoquinol crée sa première implantation à l'étranger, aux Pays-Bas, Vétoquinol BV.

En 1980, Vétoquinol construit sa première unité dédiée à la Recherche et Développement.

Dès le début des années 80, Vétoquinol complète progressivement son maillage international par la mise en place d'un réseau de distributeurs en Europe (Scandinavie, Portugal, Italie, Grèce, Autriche, Suisse), en Afrique Occidentale, en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et dans des pays asiatiques tels l'Iran, la Corée du Sud, la Thaïlande et également en Nouvelle-Zélande et en Australie. Aujourd'hui, le réseau commercial de Vétoquinol comprend 110 distributeurs et couvre plus de 80 pays.

En 1984, Vétoquinol s'implante en Irlande.

En 1985, le Groupe Vétoquinol poursuit son développement en se portant acquéreur de la société française IBA (Institut de Biologie Animale), spécialisée dans les diagnostics et les produits biologiques (vaccins).

En 1987, Vétoquinol lance Tolfine®/ Tolfédine®, anti-inflammatoire qui devient leader en quelques mois sur le marché français. Vétoquinol s'implante en Belgique en rachetant son distributeur, Psyphac.

Dans les années 90, le Groupe se fixe pour objectif d'accélérer l'internationalisation de ses ventes. Deux filiales sont créées sur le continent américain : Vétoquinol North America au Canada en 1990, qui acquiert dans ce pays deux sociétés (Multivet et MVE) et Vétoquinol Mexico en 1992. Pour l'Europe, deux acquisitions sont réalisées en 1991, en Espagne (Antibioticos Pharma Vet, rebaptisée Vétoquinol Especialidades Veterinarias) et au Royaume-Uni (Univet).

Pour accroître son développement en France, le Groupe se dote de nouvelles installations stériles pour la production d'injectables en 1991.

En 1994, l'acquisition d'Immunovet aux États-Unis permet à Vétoquinol de s'introduire sur le marché américain, sous le nom Vétoquinol USA Inc.

En 1995, les compétences en recherche de Vétoquinol lui permettent de lancer, après 5 années de travaux scientifiques internes, un anti-infectieux innovant, Marbocyl®, à base de marbofloxacin, tout d'abord sous forme de comprimés pour animaux de compagnie, puis sous forme d'une solution injectable pour animaux de rente (1997). Régulièrement, de nouveaux médicaments à base de ce principe actif sont mis sur le marché : un bolus, des comprimés appétents et des nouveaux produits injectables. Marbocyl® devient en trois années une référence en Europe et le produit « phare » du Groupe.

Une nouvelle filiale, Vétoquinol GmbH, est créée en Allemagne en 1998, suite au rachat de Meca, filiale du groupe anglais Grampian Pharmaceuticals.



En 1999, le Groupe renforce son implantation au Canada en achetant à Merial sa filiale canadienne, J. Webster. La transaction inclut les installations de production et les actifs, ainsi qu'un réseau commercial local dense, qui fait de Vétoquinol le 1^{er} groupe de santé animale du pays, avec une part de marché d'environ 10%.

En 2001, le Groupe se porte acquéreur du Groupe Chassot, la division santé animale du groupe suisse Askia. L'entité réalisait en 2000 un chiffre d'affaires de 62,7 millions de francs suisses, répartis entre les médicaments pour animaux de rente, d'une part, et les produits diététiques pour animaux de compagnie et chevaux, d'autre part. Cette acquisition offre de nombreux avantages :

- une excellente complémentarité géographique en Allemagne, en Suisse, en Autriche et en Europe de l'Est (où Vétoquinol était à l'époque faiblement représenté) ainsi qu'en Grande-Bretagne, en Irlande et en Belgique (où de nombreuses synergies sont possibles) ;
- le renforcement des forces de vente, pour atteindre une taille critique dans la plupart des pays européens, notamment en Allemagne (16 vendeurs) ;
- la complémentarité des nouveaux sites de production par rapport aux sites existants à Lure (France) et Princeville (Canada) :
 - ◆ Gorzów (Pologne) permet de profiter de coûts de production attractifs ;
 - ◆ Tarare (France) est spécialisé en produits diététiques, alors peu représentés dans le Groupe ;
- des synergies en matière de marketing, de RetD et de production industrielle ;
- des synergies dans l'offre produit :
 - ◆ les gammes sont complétées, notamment avec les produits diététiques et les produits pour chevaux (marque leader Equistro) ;
 - ◆ les produits redondants sont supprimés ;
- une croissance significative en terme de chiffre d'affaires, mais également un changement de dimension pour Vétoquinol.

Comme suite à l'acquisition de Chassot, la taille (chiffre d'affaires et effectifs) et la complexité du Groupe s'étant accrues, l'adaptation nécessaire de l'organisation a été réalisée en renforçant le fonctionnement semi-matriciel, en soulignant les politiques Groupe définies par les fonctions support (RetD, Industrie, RH, Finance, Juridique, etc.), et en créant trois Territoires géographiques chargés de coordonner les activités des filiales (dénommées Pays) et dotés d'une large autonomie, accordée par un ensemble de délégations.

En 2002, Vétoquinol USA Inc. reprend l'activité animaux de compagnie de IGI, qui représente un chiffre d'affaires de 11,6 millions de dollars, partagés entre les gammes reconnues Evsco Pharmaceuticals (pour les vétérinaires) et Tomlyn (pour les pet stores). Aux États-Unis, Evsco est présent depuis 30 ans dans les produits d'hygiène pharmaceutiques, et Tomlyn depuis plus de 20 ans dans les produits de toilettage et les suppléments minéraux.

Cette acquisition répond à un double objectif pour le Groupe :

- la nécessité de se renforcer sur le 1^{er} marché mondial ;
- la volonté de se développer sur le segment des animaux de compagnie dans ce pays.

Elle apporte par ailleurs :

- l'élargissement des circuits de distribution de Vétoquinol qui accède aux principaux distributeurs américains ainsi qu'au réseau des « *petshops* » et « *petstores* » ;
- la consolidation du portefeuille produits, les produits repris bénéficiant d'une forte notoriété aux États-Unis ;
- l'acquisition de nouvelles technologies, notamment une méthode d'encapsulation permettant la libération progressive des principes actifs.



2002 voit aussi le lancement de Prilium[®], premier et seul IECA disponible sous forme buvable en santé animale. Ce médicament est destiné à soigner l'insuffisance cardiaque chez le chien.

En 2003, Vétoquinol investit à Lure dans un nouveau bâtiment, dédié à la Recherche et au Développement et dont les équipements complètent et modernisent le centre existant.

La même année, Vétoquinol décide d'arrêter la recherche biologique pour se concentrer sur le développement de produits curatifs. La plupart des vaccins existants et les projets en cours sont cédés à des confrères.

L'année 2003 voit également l'entrée des investisseurs financiers, 3i Solutions et Middle Market Fund II, au capital de Vétoquinol (cf. paragraphe 16.3.5 du présent document de base).

Début 2004, Vétoquinol choisit de se développer significativement sur le marché asiatique. Pour être plus proche de ses clients d'Asie-Pacifique, Vétoquinol ouvre donc un bureau commercial à Shanghai (Chine) en 2004, puis, en janvier 2006, rachète son distributeur sud-coréen, Semyung Vet, désormais rebaptisé Semyung Vétoquinol.

En 2005, pour rationaliser son outil industriel, le Groupe cède son unité de production suisse de Belp (issue du rachat de Chassot) à la société pharmaceutique Medena. Un accord de sous-traitance est conclu pour trois ans, pour les produits dont la fabrication est maintenue sur le site. Pour les produits stratégiques, la production est transférée sur les sites polonais et français du Groupe.

En juin 2006, dans une logique de meilleure intégration au sein du Groupe, l'activité de la filiale Equistro Pharma (Allemagne) est transférée : l'animation (ventes et marketing) de la gamme pour chevaux Equistro est assurée directement par les filiales, dans le cadre de contrats de location-gérance.

4.2. Investissements

4.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS et françaises	Normes françaises
En '000 euros	30 juin 2006	2005	2004	2003
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(194)	(2 885)	(2 455)	(2 604)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 580)	(9 171)	(5 705)	(8 019)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	-	(300)	-	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	(71)	(67)	(106)	(9)
Produits de cession d'actifs	396	3 308	1 199	-
Remboursement/ autres immobilisations financières	31	17	65	-
Acquisition d'entité, nette de trésorerie	(422)	-	-	-
Total flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 840)	(9 098)	(7 002)	(10 632)

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et brevets. Les investissements corporels concernent, entre autres, les dépenses liées à l'acquisition et/ ou la modernisation de site, de ligne de production ou de bâtiment.



Un des principaux investissements menés par Vétoquinol a consisté en la modernisation et l'amélioration de l'efficacité et de la capacité du site industriel de Lure en France (le projet « Nénuphar »). A ce jour, les investissements se sont élevés à 0,2 million d'euros en 2003, 1,7 million d'euros en 2004, 6,3 millions d'euros en 2005 et 4,2 millions d'euros au premier semestre 2006. D'ici à la fin 2006, ce site va bénéficier :

- du doublement de la capacité de la plateforme de stockage et de distribution. Cette amélioration permettra de gérer l'accroissement futur des ventes en France mais aussi de distribuer directement des produits depuis Lure dans certains pays européens ;
- d'un nouveau bâtiment regroupant les laboratoires dédiés à la qualité, précédemment dispersés sur le site et saturés ;
- d'un bâtiment de conditionnement final, permettant de préparer de manière beaucoup plus réactive des produits finis, en fonction des besoins exprimés par les pays. Ce faisant, le Groupe pourra réduire le niveau des stocks de produits finis et augmenter le taux de service aux clients externes et internes.

Des investissements ont aussi été menés pour reprendre à Lure (France) et Gorzow (Pologne) la production du site industriel suisse de Belp, vendu en 2006 (projet « Eiger »). Ces investissements vont permettre de mieux utiliser les capacités de production des sites du Groupe et ainsi de réduire les coûts de production.

En termes d'investissements corporels, le Groupe a investi, en 2003, 1 million d'euros dans l'amélioration de son centre de Recherche et Développement et a acquis, en 2005, pour 1 million d'euros, un bâtiment de stockage situé à Klodawa dans le district de Gorzow Wielkopolski, en Pologne. Le paiement s'est étalé sur 2 ans : 0,8 million d'euros en 2005 et 0,2 million d'euros au premier semestre 2006.

Le Groupe est par ailleurs en train de mettre en place un progiciel de gestion intégrée (projet « Caribou »). Il permettra la diffusion des savoir-faire technologiques au sein du Groupe et la réalisation d'économies mondiales substantielles.

Dans un premier temps, Caribou permettra l'interfaçage de :

- la gestion comptable, analytique et budgétaire ;
- la gestion commerciale, l'administration des ventes et le suivi commercial ;
- la gestion de la production et de la qualité ;
- la gestion des achats ;
- la gestion de la chaîne logistique.

À terme, ce périmètre initial sera étendu à la mise en place d'un progiciel de gestion clients (CRM) et d'une gestion automatisée des stocks.

Après une première implantation en France, puis au Canada, l'extension globale à tous les pays a été décidée. Pour cette phase, 2004 et 2005 ont été consacrées à la réflexion et la conception du progiciel. 2006 a vu le début du déploiement dans de nouvelles filiales. Après le succès du démarrage des sites français (version 2) et belge, la Suisse (octobre 2006) et la Grande-Bretagne (décembre 2006) devraient suivre.

Concernant la France, les premières retombées positives se dessinent déjà avec, pour exemple, la mise en place d'échanges de données informatiques avec les clients permettant de baisser les coûts administratifs ou encore la numérisation intégrale du flux des achats apportant une grande maîtrise des approvisionnements. Globalement, les premiers bénéfices de l'information partagée avec les filiales ont déjà permis une meilleure visibilité des prévisions de ventes et une amélioration de la gestion des stocks.



La phase de déploiement sur l'ensemble des sites va se dérouler jusqu'en 2008 et permettra ensuite à Vétoquinol de disposer d'un système d'information unifié, véritable outil de conquête de nouveaux marchés.

Les dépenses d'investissement liées au projet Caribou se sont élevées à 0,5 million d'euros en 2003, 1,7 million d'euros en 2004, 1,4 million d'euros en 2005 et 0,3 million d'euros au premier semestre 2006.

Un autre poste d'investissement important du Groupe est l'obtention de licences d'exploitation et brevet. Grâce à ces licences, le Groupe nourrit son portefeuille de Recherche et Développement en développant de nouveaux produits dans une classe thérapeutique ou pour une espèce donnée. Sur les 3 dernières années, Vétoquinol a investi 3,8 millions d'euros répartis de la manière suivante : 1,6 million d'euros en 2003, 0,8 million d'euros en 2004 et 1,4 million d'euros en 2005. Ces dépenses ne sont pas constantes d'une l'année sur l'autre, car fonction des opportunités identifiées.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2006, Vétoquinol a acquis le solde des titres qu'il ne détenait pas dans son distributeur coréen Semyung Vet pour 0,4 million d'euros net de trésorerie.

Les produits de cession d'actifs proviennent principalement :

- en 2004, de la cession d'un bâtiment en Grande-Bretagne pour 0,6 million d'euros ;
- en 2005 et au premier semestre 2006, de la cession du site industriel de Belp, en Suisse, pour respectivement 3,1 millions d'euros et 0,4 million d'euros.

Concernant le financement, en 2003, les bâtiments et les installations techniques de RetD ont été financés par un emprunt de 4 millions d'euros sur 4 ans auprès d'un pool de 3 banques. En 2004, les projets Nénuphar et Caribou ont été financés par un emprunt de 3 millions d'euros sur 5 ans. En 2005, un emprunt d'un million d'euros sur 5 ans a été contracté pour le projet Nénuphar et l'acquisition et l'aménagement du bâtiment de logistique et de stockage de Klodawa a été financé par un emprunt de 1,5 million d'euros.

Le solde du financement, correspondant à la différence entre les investissements et entre les emprunts précités, a été réalisé par autofinancement. Ainsi, en moyenne sur les 3 dernières années, le Groupe a financé 65,5% de ses investissements sur fonds propres.

4.2.2. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Dans la continuité de la politique précédente, les principaux projets planifiés concernent :

- la poursuite de l'amélioration du site de Lure, visant à la modernisation des ateliers de production de formes sèches (poudres et comprimés) et des entrepôts ;
- l'agrandissement et la modernisation de l'usine de Princeville (Canada) ;
- l'amélioration de la capacité de production et l'automatisation de l'usine de Gorzow (Pologne) ;
- la poursuite du déploiement de Caribou dans le Groupe.

De manière générale, le Groupe entend doubler certaines de ses lignes de production afin de se prémunir contre tout risque d'interruption de sa production.

Vétoquinol entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le présent document de base.



5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Présentation du Groupe

5.1.1. Présentation générale

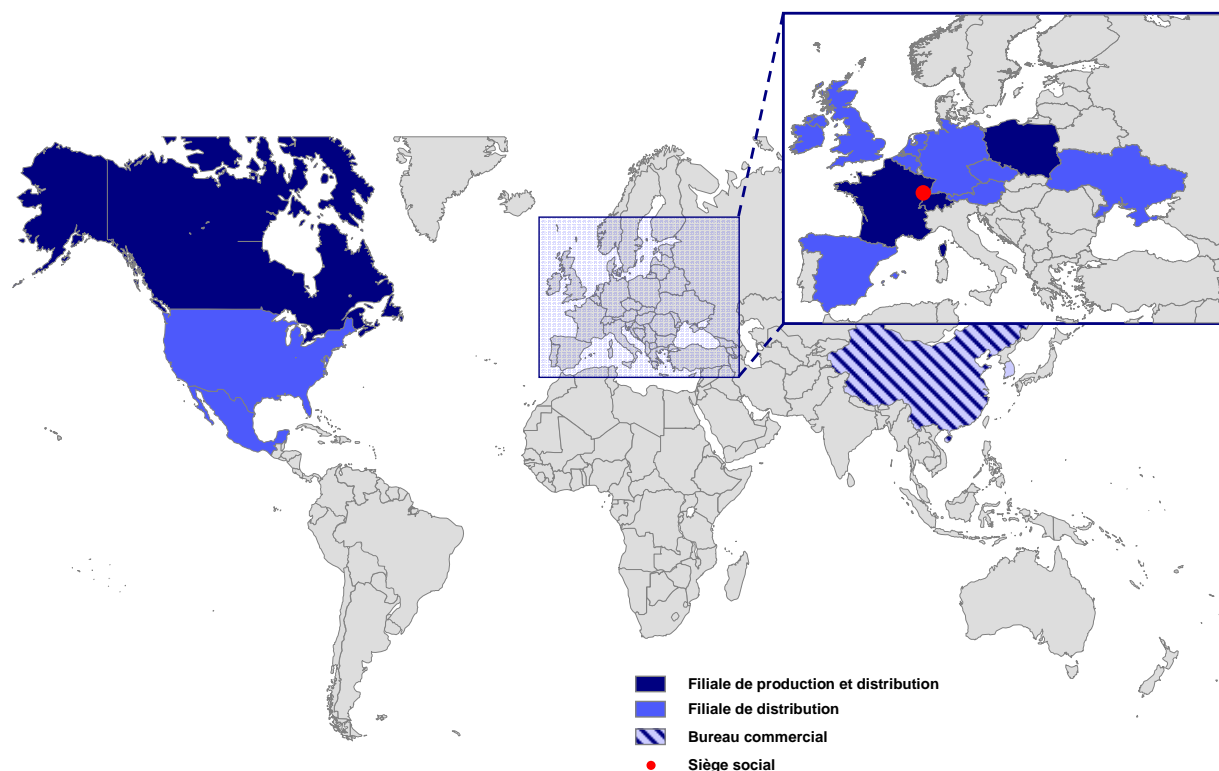
Vétoquinol développe, produit et commercialise des produits pharmaceutiques et diététiques dédiés exclusivement à la santé animale. Au 30 juin 2006, Vétoquinol employait 1 181 personnes, contre 615 en 2000.

Vétoquinol, en tant qu'entreprise familiale, s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes, qui participent à l'explication de ses performances : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

Autre vecteur de réussite, des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe, délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord mensuels, audits internes.

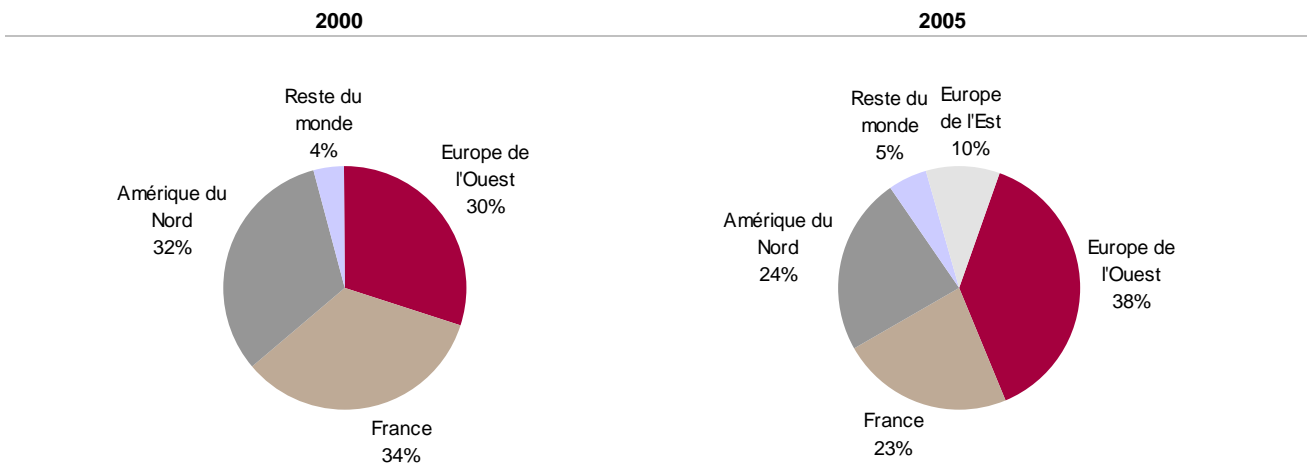
Les produits du Groupe sont commercialisés dans plus de 80 pays auxquels s'ajoutent 16 pays où le Groupe est présent directement via des filiales toutes contrôlées à 100% ou quasiment.

IMPLANTATION DU GROUPE DANS LE MONDE EN 2006



Historiquement implanté en France, Vétoquinol y réalisait en 2005 moins du quart de ses ventes, contre plus de la moitié 10 ans plus tôt. Cette évolution est la conséquence d'une volonté d'expansion géographique menée par Vétoquinol depuis le début des années 1980. Le Groupe, s'appuyant sur sa longue tradition de relations de qualité avec ses clients, les vétérinaires, bénéficie d'une importante assise commerciale sur son marché d'origine, comme sur ses principaux marchés.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES

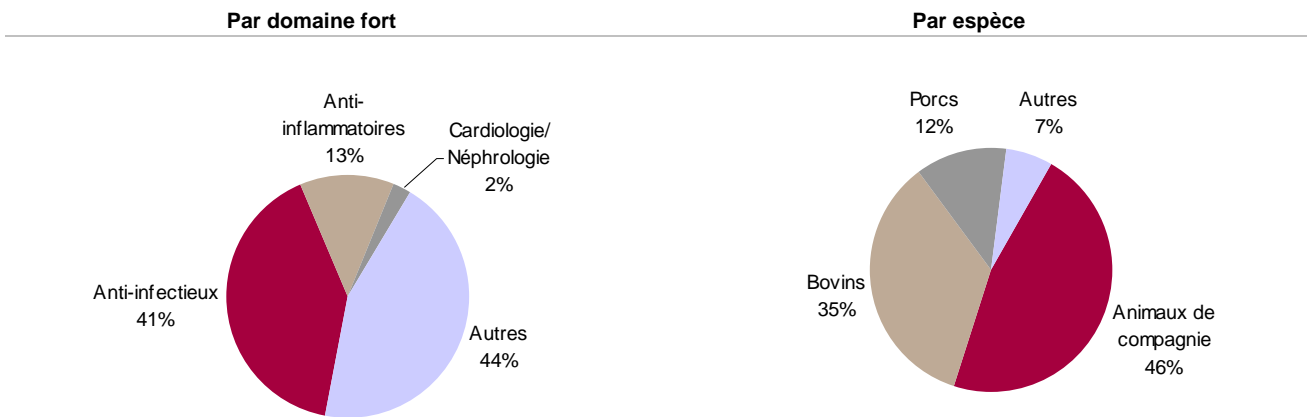


Source : société

Le Groupe commercialise actuellement plus de 1000 produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon[®], Epiphen[®], Ipakitine[®], Marbocyl[®], Propalin[®], Tolfédine[®], Tolfine[®], etc.

Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose notamment d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux, des anti-inflammatoires et des traitements de cardiologie et néphrologie à destination des animaux de rente et de compagnie. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie, indispensable pour présenter une offre très large aux vétérinaires.

RÉPARTITION DES VENTES 2005



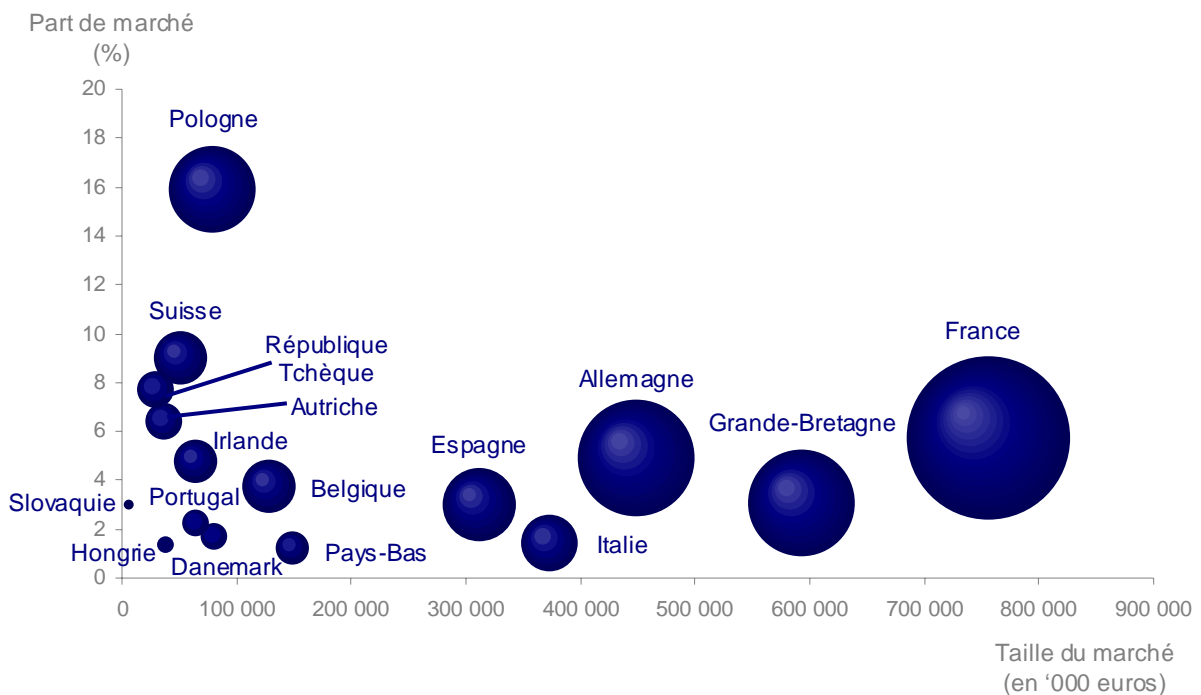
Source : société



Il est à noter que cette large présence géographique, ainsi que la répartition équilibrée des ventes par espèces et par classe thérapeutique ont permis à Vétoquinol de traverser sereinement les crises épidémiologiques mondiales récentes : encéphalopathie spongiforme bovine (dite maladie de la vache folle en Europe), puis en Amérique du Nord, grippe aviaire, etc.

Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France (n°6), Allemagne, Pologne (n°1), Grande-Bretagne et Canada (n°2). À titre d'illustration, Vétoquinol est un des leaders européens en anti-infectieux pour les animaux de compagnie. D'autre part, il détient une part de marché d'environ 8%⁴ du marché des antibiotiques pour animaux de rente en Europe de l'Ouest.

POSITION CONCURRENTIELLE DE VÉTOQUINOL EN EUROPE EN 2005



Source : CEESA

Outre la marque phare Vétoquinol, le Groupe exploite quelques marques spécifiques reconnues sur leurs marchés respectifs, comme par exemple, Biowet en Pologne, Tomlyn et Evsco aux États-Unis, et Equistro pour l'ensemble de la gamme diététique cheval.

Vétoquinol est présent sur les segments animaux de compagnie et de rente dans tous les pays européens et au Canada. Aux États-Unis, le Groupe a décidé de se focaliser, dans un premier temps, sur le marché des animaux de compagnie, déjà suffisamment important et rentable pour mobiliser des moyens significatifs au niveau de Vétoquinol.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, Vétoquinol fabrique et commercialise relativement peu de produits dont le principe actif est breveté (environ 20% de son chiffre d'affaires en 2005), mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public. À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en terme de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

⁴ Source CEESA



Pour compléter sa gamme, Vétoquinol distribue dans certains pays comme le Canada des produits d'autres laboratoires. Cette activité représentait en 2005 environ 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

À l'inverse, dans certains pays, Vétoquinol est distribué par d'autres laboratoires vétérinaires dans la même logique de complément de gamme. En 2005, cette activité a représenté moins de 10% de son chiffre d'affaires.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiale de représentation de la profession. En particulier, Vétoquinol siège au Board d'IFAH International, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

5.1.2. Stratégie

Vétoquinol est un groupe exclusivement dédié à la santé animale ayant pour ambition de devenir un des principaux laboratoires mondiaux du secteur. Par ce choix, le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale et n'a pas à arbitrer avec un département dédié à la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules. Vétoquinol est exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, Vétoquinol conduit la stratégie suivante :

- ***une croissance maîtrisée et rentable.*** Le Groupe a toujours souhaité réaliser une croissance qu'il puisse gérer, rentabiliser et qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a donc été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide des performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Au niveau opérationnel, le Groupe a choisi des segments de marché stratégiques : domaines forts, territoires et espèces pour lesquelles il a une stratégie proactive. De fait, le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat financier et au niveau opérationnel, il dispose d'un portefeuille de produits équilibré entre animaux de compagnie et animaux de rente qui (i) lui permet d'offrir une offre complète aux vétérinaires et (ii) le désensibilise fortement aux crises épidémiologiques pouvant toucher une espèce animale ;
- ***un renforcement de ses positions sur les segments des animaux de compagnie, des bovins et des porcs*** où le Groupe anticipe une croissance plus importante que sur les autres segments. En outre, à elles trois, ces espèces représentent 83%⁵ du marché. Dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison de l'intérêt grandissant accordé par les ménages au bien-être et à la santé de leurs animaux domestiques. Par ailleurs, des opportunités apparaissent sur le segment des animaux de rente dont Vétoquinol souhaite profiter : augmentation de la population mondiale et croissance de la demande en protéines animales ;
- ***une stratégie de croissance dans des domaines d'activité thérapeutiques ciblés.*** Vétoquinol a choisi comme axe prioritaire de développement, également dénommé domaine fort, le traitement des maladies infectieuses, la prise en charge de la douleur et de l'inflammation ainsi que le traitement des pathologies cardiaques et rénales :
 - ◆ les anti-infectieux, pour tout le savoir-faire accumulé, se traduisant par une compétence historique reconnue, et pour l'importance du marché auquel il correspond ;
 - ◆ la douleur et l'inflammation, sur lesquelles Vétoquinol a acquis une notoriété notable avec le développement et la commercialisation de l'acide tolfénamique notamment ;
 - ◆ la cardio-néphrologie, qui correspond à une tendance émergente du marché, mais dont les perspectives de croissance sont importantes ;

⁵ Source Wood Mackenzie



- **une conquête de parts de marché sur les zones Amérique du Nord et Asie, tout en consolidant ses positions européennes.** Le Groupe veut bénéficier de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques. Pour cela il a récemment acquis son distributeur coréen et ouvert un bureau commercial à Shanghai. En parallèle, Vétoquinol souhaite consolider ses positions en Europe et en Amérique du Nord qui représentent, et de loin, les deux premiers marchés vétérinaires. En Europe, il possède une position historique renforcée par l'acquisition de Chassot. Cette opération lui a permis de devenir le premier laboratoire vétérinaire en Pologne. Tandis qu'en Amérique du Nord, Vétoquinol est le 2^{ème} laboratoire canadien et bénéficie ainsi d'une base solide pour servir le continent nord américain ;
- **un nouveau relais de croissance avec les produits diététiques.** Pour compléter son portefeuille de projets de nouveaux produits pharmaceutiques, Vétoquinol a choisi de développer ses compétences dans le domaine des diététiques. Les contraintes réglementaires sont allégées pour ces produits et permettent donc une mise sur le marché plus rapide. Vétoquinol dispose déjà de plusieurs produits diététiques à succès : la gamme Equistro[®] pour le cheval, Ipakitine[®], Zentonil[®], Caniviton[®].

Ces objectifs peuvent être atteints soit (i) par croissance organique en s'appuyant sur le marketing et la recherche et développement du Groupe, soit (ii) par le développement de partenariats, similaires à ceux que pratique déjà le Groupe, portant sur des accords de licences ou de distribution, des actions de co-marketing, soit encore (iii) par des opérations de croissance externe à l'image de ce qui a déjà été réalisé par le passé.

5.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Vétoquinol bénéficie d'une forte diversification de ses ventes et d'un portefeuille équilibré : les 11 premiers produits du Groupe ne représentent que 30% du chiffre d'affaires 2005. À l'exception principalement de Marbocyl[®] toujours protégé par un brevet, la majorité des principes actifs utilisés par Vétoquinol est dans le domaine public.

Les principaux produits du Groupe sont les suivants :

- **Amoxinsol[®] (anti-infectieux)**
Amoxinsol[®], à base d'amoxicilline, est un antibiotique principalement destiné aux porcs et est administré par voie orale.
- **Aurizon[®] (anti-infectieux)**
Aurizon[®], produit leader sur le marché européen, est prescrit pour le traitement des otites externes d'origine bactérienne et fongique des chiens. Un des trois principes actifs d'Aurizon[®] est la marbofloxacin. Il est commercialisé sous la forme de flacon d'une suspension huileuse dans un flacon spécialement conçu pour l'application directe dans l'oreille de l'animal.
- **Cefaseptin[®] (anti-infectieux)**
Cefaseptin[®] est un antibiotique destiné à traiter principalement les infections cutanées chez le chien. Son principe actif, la céfalexine, est une céphalosporine.
- **Clavaseptin[®] (anti-infectieux)**
Clavaseptin[®] est un antibiotique destiné aux chiens et chats atteints d'infections bactériennes des voies respiratoires et de la peau.

Clavaseptin[®], dont le principe actif est l'amoxicilline + acide clavulanique, est commercialisé sous la forme de comprimé appétent.



■ Ipakitine® (néphrologie)

Ipakitine® est un produit diététique destiné aux animaux de compagnie (chien et chat) atteints d'insuffisance rénale chronique (IRC). L'IRC atteint principalement les chats, et concerne environ 10% de cette population. Ipakitine® est administré par voie orale.

Afin de communiquer sur ce produit auprès du grand public et des professionnels de santé, le Groupe a récemment mis en ligne un site Internet dédié.

■ Marbocyl® (anti-infectieux)

Le produit phare de Vétoquinol est Marbocyl® dont le principe actif appartient à la classe des fluoroquinolones : la marbofloxacin. Ce produit est prescrit à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Cet antibiotique est indiqué principalement dans la prise en charge des maladies respiratoires, les infections cutanées et dans le traitement des mammites. Il est unanimement réputé pour son excellente efficacité, sa facilité d'utilisation et son excellente tolérance. Il doit aussi son succès aux différentes formes galéniques développées par Vétoquinol, et notamment la possibilité nouvelle de l'administrer en une injection unique chez les bovins. Ce mode d'administration innovant a été développé comme une réponse à un besoin exprimé par les clients.

Depuis le début de son développement en 1990 et son premier lancement en 1995, le Groupe a fait évoluer Marbocyl® grâce à des efforts de recherche et développement soutenus :

- 1995 : lancement du comprimé pour chien et chat en France et en Europe ;
- 1998 : lancement de la solution injectable en France et en Europe ;
- 1999 : bolus pour bovins ;
- 2000 : injectables pour animaux de compagnie ;
- 2003 : comprimés appétents pour animaux de compagnie ;
- 2004 : obtention de l'indication Mammite ;
- 2005 : obtention de l'indication pour certaines pathologies respiratoires porcines ;
- mai 2006 : lancement d'une nouvelle formule permettant une injection unique chez le bovin.

Marbocyl® est leader en France, en Espagne et en Grande Bretagne et 2^{ème} au niveau européen. Ce médicament réalise environ 10% du chiffre d'affaires de Vétoquinol en 2005. Il est commercialisé au niveau mondial, excepté aux États-Unis et au Canada. En effet, la molécule est la propriété de Pfizer qui a cédé ses droits à Vétoquinol dans le monde entier, hors Amérique du Nord.

Un site Internet scientifique accessible pour les clients vétérinaires et le grand public a été créé pour ce produit leader.

■ Propalin®

Propalin® est un sirop, pionnier sur son marché, indiqué pour le traitement de l'incontinence urinaire chez la chienne ovariectomisée. Son principe actif, la phénylpropanolamine, cible directement le muscle de l'urètre en augmentant son tonus et ainsi accroît la capacité à retenir l'urine.

■ Prilium® (cardiologie)

Prilium® est destiné aux chiens souffrant d'insuffisance cardiaque. Son principe actif est l'imidapril. Prilium® est commercialisé sous la forme d'une poudre lyophilisée.

Le Groupe dispose d'une réelle avance sur ce marché, Prilium® est de fait le premier et le seul IECA commercialisé sous cette forme galénique pour l'indication donnée. Son lancement date de 2002.



■ Tolfédine®/ Tolfine® (Anti-Inflammatoire Non Stéroïdien - AINS)

Tolfédine® est un anti-inflammatoire non stéroïdien utilisé en particulier dans le traitement des affections locomotrices inflammatoires ou douloureuses chez le chien et chat. Son principe actif, l'acide tolfénamique, a des propriétés anti-inflammatoires et analgésiques. Tolfédine® est commercialisé sous formes orale (comprimé) et injectable chez le chien et le chat.

Tolfine® contient le même principe actif que Tolfédine®, mais est formulé spécifiquement pour une utilisation adaptée aux animaux de rente. Tolfine® est commercialisé sous la forme de solution injectable.

Ces deux produits se positionnent dans les trois premières places dans la plupart des pays européens dans lesquels ils sont commercialisés. Ils représentent environ 5% du chiffre d'affaires du Groupe en 2005.

■ Zentonil®

Zentonil® est un produit diététique destiné aux chiens et chats atteints d'insuffisance hépatique. Zentonil® apporte une supplémentation en SAME (S-Adenosyl Methionine), enzyme clé dans le métabolisme hépatique. Son rôle d'antioxydant et de détoxifiant permet de ralentir la progression des lésions hépatiques.

Une des particularités de ce comprimé est son enrobage gastro-résistant assurant une absorption duodénale maximale.

5.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe commercialise ses produits à travers le monde, soit par l'intermédiaire de ses 16 filiales, soit au travers de distributeurs, grâce à son réseau de 110 partenaires présents dans 80 pays.

Le Groupe est organisé en trois Territoires :

- Direction Europe : filiales européennes ;
- Direction Amériques : Canada, États-Unis et Mexique ;
- Direction du développement international : pour le reste du monde et le développement en Asie.

Chaque pays rapporte au Territoire auquel il appartient et dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque Directeur de Territoire est en charge des activités sur son Territoire, aussi bien en terme de gestion des partenariats, qu'en terme de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques de Vétoquinol. Les Directeurs de Territoire sont tous membres du Comité de Direction Groupe.

Vétoquinol dispose de près de 200 délégués vétérinaires répartis dans 16 pays. L'ensemble des forces de vente, du marketing et du service support représente en tout plus de 300 personnes. Le Groupe dispose d'une force de vente très qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires (notamment dans les domaines forts) et des spécialistes de la vente médicale.

Comme décrit dans la partie concernant le marché, la livraison des produits du Groupe passe essentiellement par des grossistes, mais implique également une visite régulière des vétérinaires.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Au-delà de l'utilisation de pratiques commerciales en vigueur dans l'industrie (services, promotions), Vétoquinol investit avant tout dans la formation des vétérinaires. Sous le label « Vétoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus. À titre d'exemple, depuis 2002, plus de 2 000 praticiens européens ont été formés à des techniques de pointe en chirurgie.



Récemment, Vétoquinol a réuni aux États-Unis 9 des principaux experts scientifiques mondiaux dans le domaine de l'insuffisance rénale.

Plus globalement, le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre le délégué vétérinaire et son client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de celui-ci.

5.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

■ Un des rares « pure players »

Contrairement à une majorité d'intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à des groupes de santé humaine, le Groupe Vétoquinol est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire. Cette spécialisation lui procure un avantage important sur ses concurrents, souvent des groupes pharmaceutiques internationaux qui privilégient leur division humaine en hésitant à donner à la santé animale les moyens nécessaires à la recherche de nouvelles formes galéniques ou de nouvelles applications. Or, l'environnement réglementaire exigeant dans lequel évoluent les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires les oblige à développer des stratégies claires et volontaristes pour rester compétitifs. Ce contexte particulier a créé des conditions favorables pour qu'un « pure player » tel que Vétoquinol accroisse ses parts de marché, notamment grâce au rachat d'activités ou de produits.

■ Un profil équilibré

Vétoquinol dispose d'un profil de risque très équilibré à tous les niveaux. Ses ventes sont pratiquement réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie (inclus les chevaux) avec respectivement 54% et 46% du chiffre d'affaires 2005. Le Groupe propose également des produits dans la plupart des classes thérapeutiques. Au niveau géographique, Vétoquinol couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est et l'Asie.

■ Une position de leader sur de nombreux segments de marché

Le Groupe Vétoquinol s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable. Ainsi, Marbocyl[®], un anti-infectieux développé par le Groupe, est considéré par la profession comme le meilleur médicament de sa catégorie en Europe. De même, Aurizon[®] et Oridermyl[®] sont devenus des références pour le traitement de l'otite canine, Tolfédine[®] dans le traitement de la douleur, Tolfine[®] dans l'inflammation, Propalin[®] dans l'incontinence urinaire etc.

■ Un portefeuille RetD prometteur

Dans la majorité des cas, le développement dans le domaine de la santé animale concerne des formes galéniques nouvelles ou des améliorations apportées à des molécules développées par les laboratoires humains et agrochimiques qui en concèdent l'exploitation aux laboratoires vétérinaires. Le risque d'abandonner un projet est donc un peu plus limité qu'en pharmacie humaine.

Le portefeuille de RetD de Vétoquinol comporte actuellement une vingtaine de projets portant notamment sur des formes galéniques innovantes qui devraient générer des volumes de vente significatifs, et conforter la croissance des parts de marché du Groupe. Par ailleurs, le Groupe négocie activement des accords de licence sur des molécules non encore développées pour la santé animale, afin d'alimenter son portefeuille RetD.



■ Un savoir faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de la filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est ensuite largement appuyée sur la croissance externe. Le management de Vétoquinol a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles plutôt que la simple croissance du chiffre d'affaires. Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré. Vétoquinol a encore récemment démontré sa capacité à intégrer de nouvelles entités avec l'acquisition réussie de Chassot en 2002, qui représentait près de 40% de sa taille.

5.2. Principaux marchés

5.2.1. Évolution récente du marché de la santé animale

Marché mondial de la santé animale

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006e
Chiffre d'affaires en millions de USD	10 580	11 030	11 050	11 330	12 545	13 710	14 915	15 720
Var. annuelle en %			0,2%	2,5%	10,7%	9,3%	8,8%	5,4%
Var. annuelle en volume en %*			0,2%	-0,5%	1,1%	1,3%	2,9%	2,2%

* Hors effets de change et prix

Source : Wood Mackenzie

Le marché de la santé animale a progressé de 8,8% en 2005 en valeur nominale, soit une croissance en volume de 2,9%, après correction de la hausse des prix et de l'effet devise. Il a été porté par la bonne santé de l'agriculture nord et sud américaine et la forte demande asiatique pour les produits vétérinaires.

En millions de USD	1995	2000	2004	2005
Amérique du Nord	3 063	3 915	4 700	5 100
Amérique Latine	1 409	1 450	1 525	1 695
Europe de l'Ouest	3 198	2 845	4 235	4 580
Europe de l'Est	605	430	590	685
Asie	1 945	2 045	2 250	2 420
Reste du monde	360	345	410	435
Total	10 580	11 030	13 710	14 915



En %	1995	2000	2004	2005
Amérique du Nord	29,0%	35 ,5%	34,3%	34,2%
Amérique Latine	13,3%	13,1%	11,1%	11,4%
Europe de l'Ouest	30,2%	25,8%	30,9%	30,7%
Europe de l'Est	5,7%	3,9%	4,3%	4,6%
Asie	18,4%	18,5%	16,4%	16,2%
Reste du monde	3,4%	3,1%	3,0%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Wood Mackenzie

En terme d'espèce, le marché de la santé animale est divisé en deux grands groupes : les animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et les animaux de compagnie (chiens, chats...). Ces deux filières sont distinctes, car elles obéissent à des rationnels différents d'un point de vue marché : la filière animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations économiques tandis que la filière animaux de compagnie représente un marché plus faible, mais à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, qui est moins enclin à des variations brutales de marché (crise sanitaire...), tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires.

En millions de USD	1995	2000	2004	2005
Bovins	3 520	3 245	3 675	4 060
Ovins	725	665	715	760
Porcins	2 140	1 885	2 260	2 430
Volaille	1 500	1 495	1 550	1 675
Animaux de compagnie	2 695	3 740	5 510	5 990
Total	10 580	11 030	13 710	14 915

En %	1995	2000	2004	2005
Bovins	33,3%	29,4%	26,8%	27,2%
Ovins	6,9%	6,0%	5,2%	5,1%
Porcins	20,2%	17,1%	16,5%	16,3%
Volaille	14,2%	13,6%	11,3%	11,2%
Animaux de compagnie	25,5%	33,9%	40,2%	40,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Wood Mackenzie

Le marché des animaux de compagnie a cru de 4,1% en 2005 en volume, contre 5,8% en 2004. Le marché des animaux de rente a lui augmenté de 2,1% en 2005, après une baisse de 1,7% enregistrée en 2004.

La tendance décrite selon Wood Mackenzie devrait se prolonger en 2006, le marché continuant d'être tiré par :

- l'Amérique, l'Asie et l'Europe ;
- les autres produits pharmaceutiques et les vaccins ;
- les animaux de compagnie.



5.2.2. Perspectives sur le marché de la santé animale : 2006 - 2010

Selon Wood Mackenzie, le marché devrait continuer de croître d'ici 2010 pour atteindre plus de 16 milliards de dollars, soit une croissance d'environ 2% par an, en variation corrigée de la hausse des prix et de l'effet devise.

Les principales tendances devraient être les suivantes au cours des prochaines années :

- développement combiné des médicaments génériques et de l'innovation technologique ;
- développement du marché mondial des viandes animales ;
- influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (grippe aviaire, vache folle etc.) ;
- recherche d'une plus grande sécurité alimentaire ;
- amélioration du bien-être des animaux ;
- mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations ;
- plus forte intégration des nouveaux pays au sein de l'Europe, améliorant la croissance.

Le Groupe a su anticiper ces tendances et s'y préparer au mieux, comme vu précédemment.

Les vaccins et les autres produits pharmaceutiques devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché (entre 2% et 3% par an). Notamment, le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments pour le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales, ainsi que pour le traitement de la douleur.

Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume proche de celle du marché (environ 1% par an). Cette tendance, pour les animaux de rente, peut s'expliquer par :

- la limitation réglementaire au profit de l'utilisation raisonnée des traitements curatifs, pour éviter toute forme d'antibiorésistance, ce qui devrait privilégier les acteurs positionnés comme Vétoquinol ;
- l'apparition limitée de nouvelles molécules, l'innovation se concentrant essentiellement sur les nouvelles formulations, un des points forts de Vétoquinol ;
- l'évolution stricte de la réglementation qui devrait limiter le développement des médicaments génériques ;
- la croissance des animaux de rente en Amériques et en Asie.

L'Asie et les Amériques devraient, sur la même période, connaître une croissance supérieure à celle du marché (supérieure à 2% par an), alors que l'Europe verrait une croissance moins élevée mais tout de même supérieure à 1% par an.

Le marché des produits ovins, sur lequel le Groupe est peu présent, serait le seul à se contracter, contre un développement du marché des produits pour bovins (à viande et à lait), porcs et de la volaille (supérieur à 1% par an).

Le marché des produits ovins, sur lequel le Groupe est peu présent, serait le seul à se contracter, contre un développement du marché des produits pour bovins (à viande et à lait), porcs et de la volaille (supérieur à 1% par an).

Le plus fort développement concernerait les produits pour animaux de compagnie (plus de 2,5% par an).



5.2.3. Situation concurrentielle

Fin 2005, Vétoquinol était le 13^{ème} intervenant mondial sur le marché de la santé animale :

En millions de USD	2004	2005	Croissance en %
Pfizer	1 953	2 206	13,0%
Merial	1 836	1 987	8,2%
Intervet	1 276	1 359	6,5%
Bayer	883	970	9,9%
Fort Dodge	837	881	5,3%
Elanco	799	864	8,1%
Schering Plough	770	851	10,5%
Novartis	706	727	3,0%
Boehringer Ingelheim	416	448	7,7%
<i>Virbac</i>	<i>420</i>	<i>447</i>	<i>6,4%</i>
<i>Ceva</i>	<i>278</i>	<i>325</i>	<i>18,3%</i>
Alpharma	295	325	10,2%
<i>Vétoquinol</i>	<i>228</i>	<i>244</i>	<i>7,0%</i>
Monsanto	165	225	36,4%
<i>Phibro</i>	<i>134</i>	<i>150</i>	<i>11,9%</i>

En italique sont indiqués les pure players indépendants

Source : Wood Mackenzie (données excluant les additifs alimentaires)

Le marché de la santé animale est un marché très atomisé, compte tenu du nombre élevé d'espèces et de pathologies.

Pour illustrer cette réalité, plus de 4 200 produits étaient recensés en Europe de l'Ouest fin 2005 dans une étude CEESA :

- environ 50 produits réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros ;
- environ 80 produits avaient un chiffre d'affaires compris entre 5 et 10 millions d'euros ;
- environ 450 produits avaient un chiffre d'affaires compris entre 1 et 5 millions d'euros ;
- les produits dont le chiffre d'affaires était inférieur à 1 million d'euros représentaient 85% des produits disponibles.

Sur le même territoire géographique, Vétoquinol avait à fin 2005 :

- 1 produit réalisant plus de 10 millions d'euros ;
- 2 produits dont le chiffre d'affaires était compris entre 5 et 10 millions d'euros ;
- 20 produits dont le chiffre d'affaires était compris entre 1 et 5 millions d'euros ;
- environ 95% des produits avaient un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.



Croissance comparée de Vétoquinol en 2005 (hors effet de change), par segment

	Vétoquinol	Marché
Animaux de compagnie	+8,1%	+7,2%
Animaux de rente	+4,1%	+5,3%

Sur le secteur des animaux de rente, Vétoquinol a sous-performé par rapport au marché, du fait du fort développement enregistré aux États-Unis, marché où le Groupe est peu présent. Sur le secteur des animaux de compagnie, Vétoquinol a sur-performé par rapport au marché grâce à ses efforts de croissance organique.

Croissance comparée de Vétoquinol en 2005 (hors effet de change), par région

	Vétoquinol	Marché
Europe	+7,0%	+5,3%
Amérique du Nord	+3,7%	+6,9%
Asie	+12,0%	+3,1%

Vétoquinol a mieux performé que le marché sauf en Amérique du Nord. Cette exception s'explique encore par la focalisation de Vétoquinol sur les animaux de compagnie aux États-Unis, pays dont la consommation des produits pharmaceutiques en 2005 a été dopée par le marché des animaux de rente.

La plus forte croissance du Groupe a été enregistrée sur les produits pour les animaux de compagnie, notamment en cardio-néphrologie et en médicaments anti-infectieux.

Le chiffre d'affaires du Groupe a cependant été en grande partie assuré par des domaines à plus faible croissance :

- les médicaments à destination des animaux de rente en général ;
- les « autres médicaments » à destination des animaux de compagnie.

Les ventes de médicaments pour le cheval sont restées relativement stables, grâce à la marque Equistro.

5.2.4. Particularités du marché européen

5.2.4.1. Évolution du nombre d'animaux

Le cheptel de l'Europe avant son élargissement est en diminution, avec une baisse plus marquée pour les bovins et une stabilisation de l'espèce porc.

Les difficultés des éleveurs liées aux différentes crises sanitaires successives et à la diminution de la consommation de viande en sont la cause principale.

■ CHEPTEL DE BOVINS (EN'000) :

Pays	2000	2005	% 2000/2005
Union Européenne avant élargissement	80 032	75 866	-5,2%
Allemagne	14 568	12 919	-11,3%
France	20 089	18 930	-5,8%
Royaume-Uni	10 878	10 160	-6,6%

Source : Statistiques Eurostat des Cheptels Bovins et Porcs - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes



■ CHEPTEL DE PORCS (EN'000) :

Pays	2000	2005	% 2000/2005
Union Européenne avant élargissement	122 195	122 337	0,1%
Allemagne	25 767	26 989	4,7%
France	15 168	15 123	-0,3%
Royaume-Uni	5 948	4 724	-20,6%

Source : Statistiques Eurostat des Cheptels Bovins et Porcs - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes

■ POPULATIONS DE CHEVAUX (EN'000) :

Pays	2000	2005	% 2000/2005
Union Européenne avant élargissement	2 072	n.d.	n.d.
Allemagne	349	355	1,7%
France	476	520	9,2%
Royaume-Uni	182	184	1,1%

Source : Statistiques Eurostat des Cheptels Bovins et Porcs - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes

A contrario, le nombre d'animaux de compagnie est en augmentation régulière (excepté le chien dont le nombre régresse), et se combine à une hausse de l'utilisation des services vétérinaires, les populations se préoccupant plus du bien-être et de la santé de leur animal. Il est à noter que le taux de médicalisation de l'espèce chat est encore faible (moins de 50% en Europe contre 70% en Amérique du Nord et 70% pour le chien).

■ POPULATIONS DE CHIENS ET CHATS ('000) :

Pays	Chiens	Chats
Allemagne	6 473	10 281
France	8 510	9 940
Royaume-Uni	6 800	9 580

Source : Pour la France : Étude 2004 TNS Sofres pour F.A.C.C.O. (Chambre Syndicale des fabricants d'aliments)

Pour l'Allemagne : Étude 2003 TNS Sofres pour CEESA (Centre Européen d'Étude de la Santé Animale)

Pour le Royaume-Uni : Étude 2004 de Pet Food Manufacturers Association

5.2.4.2. Évolution des dépenses vétérinaires

Les ventes de produits pharmaceutiques aux vétérinaires sur les 5 dernières années ont progressé, en particulier pour les animaux de compagnie et, par conséquent, leur poids relatif dans les dépenses totales a augmenté. Les tableaux suivants illustrent sur les 3 principaux marchés européens cette tendance depuis le début des années 2000.

Malgré la baisse des cheptels évoquée au paragraphe 5.2.4.1, on constate que les dépenses vétérinaires en Europe ont continué à augmenter pour les animaux de rente, et représentent toujours la part la plus importante du marché des médicaments vétérinaires.



■ POUR LA FRANCE ('000 EUROS) :

Espèce	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Animaux de compagnie	214 005	269 769	31,4%	36,2%
Animaux de rente	417 896	425 855	61,4%	57,2%
Autres et multi-espèces ⁶	42 901	43 071	6,3%	5,8%
Matériel	5 679	5 848	0,8%	0,8%
Total Pharma	680 481	744 543	100,0%	100,0%

■ POUR L'ALLEMAGNE ('000 EUROS) :

Espèce	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Animaux de compagnie	161 617	202 830	41,1%	46,0%
Animaux de rente	204 555	214 447	52,0%	48,6%
Autres et multi-espèces	23 610	21 424	6,0%	4,9%
Matériel	3 396	2 096	0,9%	0,5%
Total Pharma	393 178	440 797	100,0%	100,0%

■ POUR LE ROYAUME-UNI ('000 EUROS) :

Espèce	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Animaux de compagnie	227 624	313 673	50,4%	54,1%
Animaux de rente	204 352	244 694	45,3%	42,2%
Autres et multi-espèces	15 519	15 233	3,4%	2,6%
Matériel	3 868	6 099	0,9%	1,1%
Total Pharma	451 363	579 699	100,0%	100,0%

Source : Statistiques CEESA Europe de l'Ouest année 2005 - Chiffre d'affaires net sortie laboratoires en milliers d'euros (hors Feed)

La représentativité des statistiques CEESA par rapport au marché réel est la suivante :

France (87%), Allemagne (84%) et Royaume-Uni (94%)

N.B. : Au Royaume-Uni, introduction de 8 laboratoires locaux en 2003 ce qui explique l'écart important de chiffre d'affaires entre 2001 et 2005

5.2.4.3. Répartition par classe thérapeutique

Comme mentionné dans les tableaux ci-dessous, la part des médicaments anti-infectieux représente une part significative du chiffre d'affaires des laboratoires :

⁶ Médicament non attribuable à une espèce en particulier.



■ POUR LA FRANCE (EN'000 EUROS) :

Classe thérapeutique	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Sérums, vaccins, diag., réactifs	153 807	168 195	20,5%	20,8%
Anti-infectieux injectables et oraux	136 978	137 606	18,3%	17,0%
Anti-inflammatoires	30 366	39 207	4,1%	4,9%
Produits diététiques	31 113	29 039	4,2%	3,6%
Autres	396 228	433 496	52,9%	53,7%
Total Marché	748 492	807 543	100,0%	100,0%

■ POUR L'ALLEMAGNE (EN'000 EUROS) :

Classe thérapeutique	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Sérums, vaccins, diag., réactifs	108 257	112 936	25,7%	23,9%
Anti-infectieux injectables et oraux	67 156	83 058	16,0%	17,6%
Anti-inflammatoires	17 576	27 385	4,2%	5,8%
Produits diététiques	21 539	23 697	5,1%	5,0%
Autres	206 352	224 975	49,0%	47,7%
Total Marché	420 880	472 051	100,0%	100,0%

■ POUR LE ROYAUME-UNI (EN'000 EUROS) :

Classe thérapeutique	2001	2005	% total 2001	% total 2005
Sérums, vaccins, diag., réactifs	102 543	127 401	20,4%	20,1%
Anti-infectieux injectables et oraux	70 240	85 514	14,0%	13,5%
Anti-inflammatoires	25 074	37 387	5,0%	5,9%
Produits diététiques	9 848	15 448	2,0%	2,4%
Autres	294 645	367 459	58,7%	58,0%
Total Marché	502 350	633 209	100,0%	100,0%

Source : Statistiques CEESA Europe de l'Ouest année 2005 - Chiffre d'affaires net sortie laboratoires en milliers d'euros

La représentativité des statistiques CEESA par rapport au marché réel est la suivante :

France (87%), Allemagne (84%) et Royaume-Uni (94%).

N.B. : Au Royaume-Uni, introduction de 8 laboratoires locaux en 2003 ce qui explique l'écart important de chiffre d'affaires entre 2001 et 2005

5.2.4.4. Circuit de distribution du produit vétérinaire

Les circuits de distribution du médicament vétérinaire varient selon les pays mais très souvent, le praticien vétérinaire se révèle être un acteur majeur de cette distribution. Il est, par ailleurs, souvent à la fois prescripteur et pharmacien. Néanmoins, la plupart des réglementations sont voisines entre les pays quant à la classification des produits à usage vétérinaire, à leur publicité, leur prescription et leur commercialisation. Voici par exemple, les spécificités des 3 premiers marchés en Europe :



En France, la commercialisation des médicaments vétérinaires se fait en deux étapes :

- le fabricant livre ses produits aux grossistes répartiteurs (environ 95% du CA) et/ ou directement aux ayants droit : vétérinaires, pharmaciens ou groupements d'éleveurs agréés (environ 5% du CA) ;
- les grossistes-répartiteurs achètent au fabricant et sont propriétaires des stocks. Ils gèrent la répartition du produit ;
- les produits sont vendus par les ayants droit au consommateur final. Les vétérinaires (environ 9000 à fin 2005) représentaient en 2005 plus de 91% des ventes, contre 3% pour les pharmaciens et 6% pour les groupements agréés, en baisse régulière ;
- la publicité directe à destination du consommateur final est interdite.

Il existe 8 grossistes-répartiteurs en France. Ce nombre a diminué du fait de concentrations et pourrait encore se réduire à moyen terme.

Le fabricant accorde une remise aux grossistes-répartiteurs ; celle-ci intègre les frais de logistique, de stockage et la marge du grossiste. Le produit est ensuite vendu par les grossistes-répartiteurs aux ayants droit en réalisant une marge qui est fonction des marchés (supérieure pour les animaux de compagnie à celle des animaux de rente, où la pression des éleveurs pour réduire le poste dépenses de médicaments est forte).

En Allemagne, les vétérinaires (environ 11 000 fin 2005) achètent directement les produits aux producteurs et les revendent aux propriétaires et éleveurs. Les grossistes existent mais ont un rôle plus limité que dans la plupart des pays. 95% des ventes au consommateur final sont faites par les vétérinaires, contre 5% par les pharmacies. Sur ces 95%, 85% sont achetés directement par le vétérinaire au producteur et les 10% restants passent par un grossiste. Le fabricant accorde aux vétérinaires des remises en fonction du niveau des achats annuels réalisés.

Comme en France et dans la majorité des pays européens, la publicité directe à destination du consommateur final ou de l'éleveur est interdite quand il s'agit de médicaments vétérinaires.

Au Royaume-Uni, la distribution des produits passe essentiellement par des grossistes-répartiteurs qui livrent les vétérinaires (ces derniers, environ 14 000 à fin 2005, représentent près de 65% des ventes). Les 35% restants passent par des sociétés coopératives et des magasins spécialisés, en fonction du statut du médicament.

La concentration chez les grossistes-répartiteurs est plus forte que dans le reste de l'Europe : 3 grossistes-répartiteurs en Grande-Bretagne.

Comme en France, en fonction des volumes et des négociations, les prix de vente aux vétérinaires peuvent être tirés vers le bas. De même, les marges pratiquées par les vétérinaires sont plus importantes sur les médicaments destinés aux animaux de compagnie.

5.2.4.5. Particularités réglementaires

Les procédures de mise sur le marché d'un médicament vétérinaire sont proches de celle de la pharmacie humaine.

Lorsqu'une substance est découverte, une demande de brevet est faite, permettant une protection d'une durée de 20 ans, sachant qu'entre le dépôt du brevet et la commercialisation du médicament, une période de 10 ans s'écoule généralement pour la mise au point et l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (« AMM »). Les AMM sont données pour une durée de 5 ans par les Agences Nationales du Médicament Vétérinaire. Les procédures harmonisées européennes sont décrites plus loin (décrites au paragraphe 10.1.1).

La nouvelle réglementation européenne du 30 avril 2004 laisse une certaine liberté au prescripteur : s'il n'existe pas de médicament disponible pour une pathologie considérée, il peut alors utiliser un médicament destiné à une autre espèce (y compris un médicament humain) autorisé dans le pays ou en Europe, en substitution. C'est le principe de la « cascade ».



Pour les animaux de rente, l'Europe exige la détermination de limites maximales de résidus (« LMR »), correspondant à une quantité éventuelle de résidus de principe actif la plus élevée n'entraînant aucune incidence sur la santé du consommateur.

L'utilisation d'antibiotique en complément nutritionnel a été interdite depuis janvier 2006. Les antibiotiques ne sont plus utilisés que de manière curative.

La réglementation européenne prévoit la traçabilité du médicament vétérinaire d'ici 2008. Celle-ci a fait l'objet d'un accord entre les pouvoirs publics, les fabricants et les distributeurs quant à la technique retenue (Datamatrix) et à l'échéancier.

5.2.5. Particularités du marché américain

Le marché des États-Unis est le premier marché du monde, et le marché des animaux de compagnie américain est l'une des cibles stratégiques de Vétoquinol (en 2004, le marché de la santé animale aux États-Unis s'établissait à environ 3,9 milliards de dollars, dont environ 60% pour les animaux de compagnie).

5.2.5.1. Estimation du nombre d'animaux aux États-Unis fin 2005

En '000 de têtes	2005
Bovins	92 128
Porcs	108 276
Chevaux	5 167
Chats	73 650
Chiens	63 373

Source : Wood Mackenzie

Vétoquinol aborde le marché des animaux de compagnie à travers sa filiale Vétoquinol USA Inc, basée à Buena dans le New Jersey. Le marché des animaux de rente n'est pas dans les objectifs de l'entreprise et les ventes vers des grands intégrateurs de porc se font directement depuis le Canada, où la filiale locale dispose d'une gamme adaptée à l'élevage industriel et un outil de production agréé FDA. Ce marché très compétitif est principalement tiré par le prix.

5.2.5.2. Caractéristiques du marché animaux de compagnie américain

Environ 25 000 cliniques vétérinaires sont installées sur le marché américain, employant 40 000 vétérinaires et un nombre important d'employés (« nurses », techniciens, assistantes, personnel administratif). En moyenne, une clinique américaine emploie 2,4 techniciens et 50% des cliniques ont un manager à plein temps, qui s'occupe de la gestion de l'ensemble du personnel, de l'organisation, des achats, etc. La population de vétérinaires est de plus en plus constituée de femmes (95% des vétérinaires sortant des écoles sont des femmes).

La part de marché des « corporate clinics » est croissante et la plus importante des sociétés vétérinaires, the Banfield Group, possède aujourd'hui plus de 2 000 cliniques. En général, la liberté laissée aux vétérinaires employés par ces groupes est plus réduite et les achats se négocient sur un plan central. La relation commerciale est donc véritablement du « B to B ».

Bien que le marché des animaux de compagnie se soit développé partout aux États-Unis, les principaux États sont : la Californie, le Texas, la Floride et New York.

La distribution des produits se fait via des distributeurs (environ 50 sur le plan national). Ces sociétés disposent de forces de ventes (interne et externe) qui font la promotion des gammes de produits des laboratoires dont ils



distribuent les produits. Parfois, des distributeurs ont des liens d'exclusivité avec certains laboratoires (leur mode de fonctionnement est donc bien différent de celui des « grossistes » en Europe).

La force de vente « vétérinaire » de Vétoquinol USA visite aussi bien ces distributeurs (pour former leurs délégués et pour les motiver à promouvoir ses produits) que les cliniques vétérinaires. En plus de la marque Vétoquinol, le réseau s'appuie sur la marque Evsco[®], rachetée à la société IGI, qui couvre une gamme de produits diététiques et de shampooings et qui bénéficie d'une très bonne notoriété aux États-Unis.

Le marché américain connaît un plus grand usage des produits pharmaceutiques humains que l'Europe. Aussi, il existe aux États-Unis la fabrication « sur mesure » pour des vétérinaires de certains produits par des pharmacies « semi industrielles » appelées « *compounders* ». Une pression de plus en plus forte existe néanmoins pour réduire ce phénomène spécifique américain.

Deux autres canaux de distribution sont très importants aux États-Unis : le canal OTC (« *Over The Counter* ») et Internet.

Le canal OTC est constitué de nombreux petits « *pet-shops* » (plus de 9000) ainsi que de rayons dans les supermarchés, mais est surtout développé par des « *pet superstores* », véritables supermarchés pour animaux de compagnie. Les 2 leaders de ce segment sont PetSmart (825 supermarchés) et PetCo (775 magasins).

Les ventes à ces chaînes se font en direct, avec un suivi important de la mise en place (merchandising) au niveau local. Vétoquinol dispose aux États-Unis d'une marque et d'un réseau de délégués spécifiques pour ce canal de vente : Tomlyn[®].

Les principaux produits vendus dans ce canal sont des shampooings et des compléments nutritionnels.

5.3. Le processus industriel du Groupe

Vétoquinol ne réalise pas la synthèse des principes actifs de ses médicaments. Ses unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients, articles de conditionnement, etc.) en produits finis, le stockage et l'expédition.

En 2005, Vétoquinol a fabriqué plus de 20 millions de boîtes, soit 5 000 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés.

Vétoquinol dispose actuellement de 4 unités de production :

- **Lure** (France) : ce site fabrique des produits pharmaceutiques pour l'ensemble du marché mondial. Il produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés, des granulés et des poudres ;
- **Gorzow** (Pologne) : ce site fabrique des produits pharmaceutiques et diététiques pour l'Europe Centrale et Orientale. Il produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés et des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- **Princeville** (Canada) : ce site fabrique des produits pharmaceutiques et diététiques pour l'Amérique du Nord. Il produit des liquides et pâteux ainsi que des produits à base de pénicilline ;
- **Tarare** (France) : ce site fabrique uniquement des produits diététiques pour le marché européen. Il produit des poudres, des granulés, des liquides et des pâteux.



Tous les sites européens du Groupe disposent d'agrément BPF (bonnes pratiques de fabrication), hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits diététiques. Le site de Princeville au Canada est homologué FDA.

Le Groupe sous-traite plus de 20% de sa production dans le monde, auprès de 85 sociétés et pour 500 produits, pour un total de près de 20 millions d'euros. Le plus important sous-traitant est l'ancien site de Vétoquinol situé à Belp (Suisse).

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vétoquinol ne possède pas la technologie, comme les produits lyophilisés ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs, notamment pour des formes marginales ;
- pour des besoins de capacité ;
- par les filiales dans les pays sans capacité de production, afin d'étendre la gamme de produits de manière cohérente.

Dans un souci d'efficacité et de contrôle de la qualité, l'ensemble des sites de production rapportent au Directeur Industriel et Qualité, basé à Lure.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour 3 personnes en production, il y a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité eau, air, environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité aux normes pharmaceutiques (BPF, FDA) et de la mise en place des bons moyens (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

Vétoquinol dispose encore d'une marge importante d'amélioration de ses processus industriels, qui permettra une réduction de ses coûts. Un plan à 5 ans est en cours, qui regroupe les chantiers suivants :

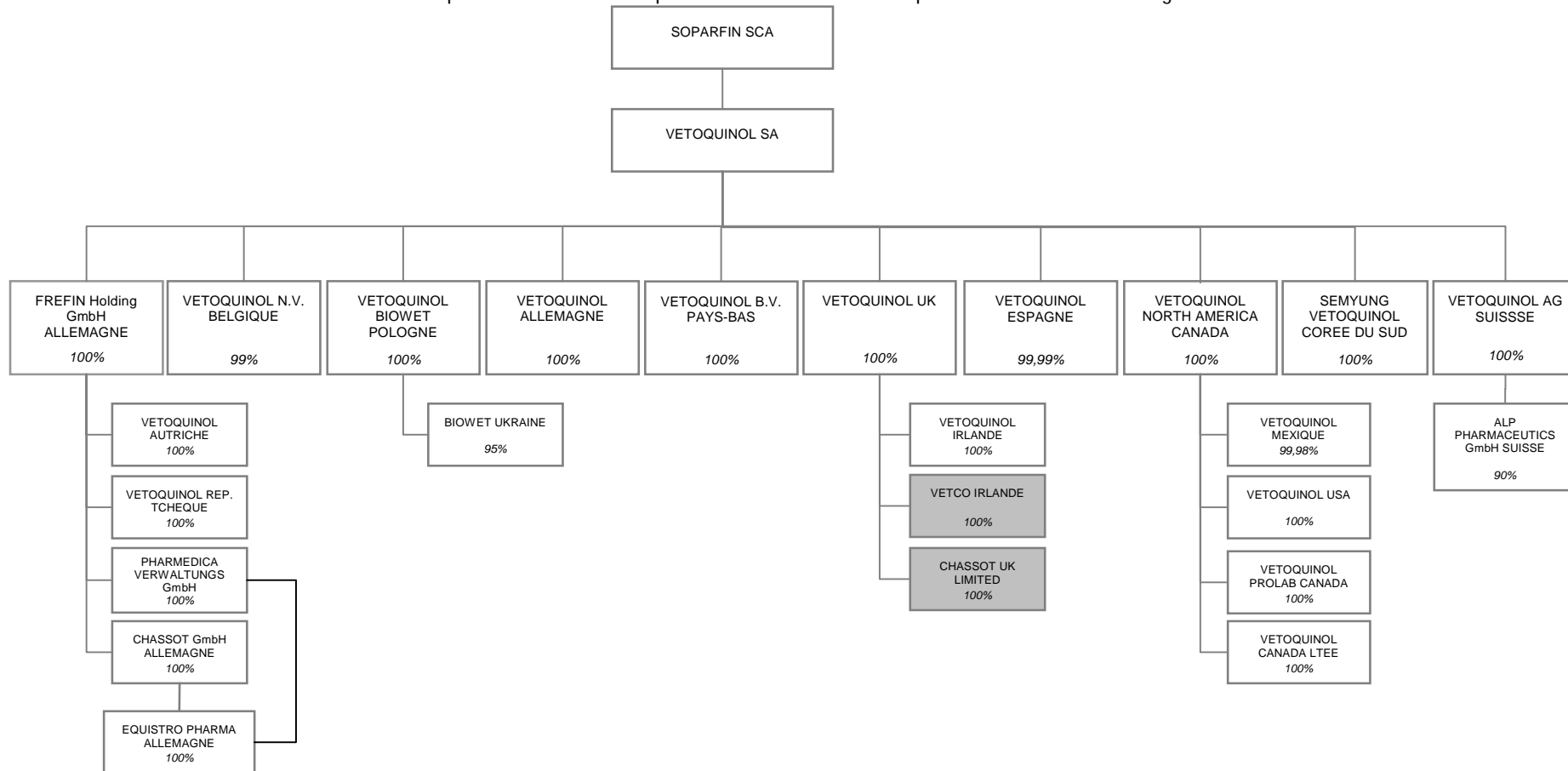
- *optimiser la chaîne logistique* (« *Supply Chain Management* ») : pour limiter les stocks, les coûts de transport et de distribution et améliorer encore le niveau de service ;
- *mettre en place une politique d'Achats Groupe* : moins de 35% des achats sont centralisés actuellement ;
- *gérer la Qualité dans le monde* : au sein du Groupe, mais aussi chez les fournisseurs et sous-traitants ;
- *optimiser la production dans le monde* : efficacité et occupation des lignes ;
- *centraliser la gestion de la sous-traitance* : pour mieux la gérer, en terme d'efficacité comme de coût ;
- *rationaliser la gamme de produits* : pour améliorer l'efficacité industrielle sans nuire à la performance commerciale ;
- *gérer les ressources* : notamment optimiser les investissements.

La mise en place d'un progiciel intégré de gestion ainsi que d'autres investissements évoqués précédemment devraient permettre de faciliter la mise en place de ce plan.



6. ORGANIGRAMME

L'organigramme ci-après est l'organigramme du Groupe Vétoquinol, en pourcentage arrondi de capital et des droits de vote, à la date d'enregistrement du présent document. Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes le 31 décembre de chaque année. Les sociétés en grisées sont inactives.



7. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

7.1. Propriétés immobilières et équipements du Groupe

7.1.1. Sites en France (Magny-Vernois, Tarare et Paris)

La Société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site industriel représente une surface de près de 15 ha dont près de 23 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre) soit près de 35 000 m² de surface développée. La ferme modèle est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Il est occupé en vertu d'un contrat de crédit-bail expirant en juillet 2011, avec une option d'achat à prix symbolique in fine, ou bien à la valeur résiduelle du financement en crédit-bail en cas de levée anticipée.

Par ailleurs, la Société est titulaire d'un bail commercial pour des locaux à usage de bureaux à Paris (42, rue de Paradis) dont la durée s'achève le 19 novembre 2010 (avec faculté de résiliation triennale en 2007).

7.1.2. Sites en Pologne

Vétoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzow Wielkopolski :

- deux sites de production et de stockage à Gorzow même, représentant environ 48 000 m² ;
- un site de stockage à Klodawa, représentant environ 6 000 m².

7.1.3. Site de Princeville (Canada)

Vétoquinol Prolab Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m² de terrain et de 6 000 m² de locaux développés (ateliers, entrepôts, bureaux).

7.1.4. Sites loués

Le Groupe dispose de locaux au Canada et dans les autres pays, mis à disposition aux termes de baux soumis au droit local. Par ailleurs, la filiale polonaise est titulaire de plusieurs baux commerciaux à usage d'entreposage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vétoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

7.2. Contraintes environnementales

7.2.1. Sites en France (Lure et Tarare)

■ Installations classées

L'établissement de Lure (Magny-Vernois) est soumis aux dispositions relatives aux installations classées conformément à arrêté, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration.



Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte l'extension du site prévue en 2006 (projet Nénuphar).

Le site de Lure fait l'objet d'inspection régulière des services de la DRIRE, dont la dernière a été effectuée en juillet 2006. La DRIRE n'a pas mis en évidence de manquements particuliers, exception faite des contrôles électriques du dispositif d'isolement du réseau d'évacuation des eaux. La Société indique que l'ensemble des mesures correctrices a été mis en œuvre.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive SEVESO II. Si dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux, en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires classiques du commerce.

■ Protection de l'environnement

Les mesures prises par Vétoquinol pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de surveillance des captages et consommations d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit ou de consommation d'énergie.

■ Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières - comme des extraits de plantes inflammables, sels minéraux ou vitamines toxiques - sont présents sur le site mais en faible quantité. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces deux dernières années.

7.2.2. Site de Princeville (Canada)

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections récentes ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure. Aucun incident récent n'est à signaler.

7.2.3. Site de Gorzow (Pologne)

Gorzow gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure. Aucun incident n'est à signaler durant cette même période.



8. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

8.1. Présentation générale

Vétoquinol a connu une croissance moyenne annuelle de 14,5% depuis 1998. Cette performance résulte :

- d'une croissance organique nourrie par l'important portefeuille de produits que s'est constitué le Groupe ;
- d'une politique ambitieuse de croissance externe dont les principales acquisitions ont été Webster au Canada en 1999, Chassot présent en Allemagne, Suisse, Pologne... en 2001 et la division vétérinaire de IGI Inc. aux États-Unis en 2002.

Soucieux d'adopter un équilibre financier, le Groupe a toujours cherché à coupler cette stratégie de croissance à une création de valeur pour les actionnaires. Ainsi, les choix stratégiques, économiques ou financiers ont toujours été réalisés dans une optique de croissance maîtrisée et rentable.

Les revenus de Vétoquinol proviennent exclusivement de la vente de médicaments ou de produits diététiques à destination des animaux de rente et de compagnie. L'activité du Groupe est considérée comme peu cyclique, compte tenu de l'excellent équilibre du portefeuille produits.

La majorité du capital de la Société est détenue par Soparfin, elle-même entièrement détenue par la famille Frechin. Cet actionnariat stable a toujours privilégié une croissance maîtrisée du Groupe ainsi que le respect des règles de l'orthodoxie financière. À titre d'illustration, le Groupe n'a pas réalisé de perte depuis la fin des années 80.



8.2. Comparaison des semestres clos au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005 (Normes IFRS)

En '000 euros	30 juin 2006	30 juin 2005	Var. %
Revenus	98 361	87 425	+12,5%
Charges d'exploitation	(86 065)	(76 437)	
Dotations et reprises aux provisions et aux amortissements	(4 098)	(4 804)	
Résultat opérationnel courant	8 198	6 184	+32,6%
En % du CA	8,3%	7,1%	
Autres produits et charges opérationnels	(68)	(1 403)	
Résultat opérationnel	8 129	4 781	+70,0%
En % du CA	8,3%	5,5%	
Charges financières - net	(2 235)	(799)	
Résultat avant impôt	5 894	3 982	+48,0%
En % du CA	+6,0%	+4,6%	
Impôts sur les résultats	(1 850)	(1 158)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 045	2 825	+43,2%
En % du CA	4,1%	3,2%	
Intérêts minoritaires	4	2	
Résultat net part du groupe	4 041	2 823	+43,1%
En % du CA	4,1%	3,2%	

Au cours du premier semestre 2006, les résultats du Groupe ont fortement augmenté comparativement au premier semestre 2005. Cette performance s'explique par une très bonne activité dans toutes les filiales du Groupe et une amélioration de la ligne tarifaire pour Vétoquinol SA.

Par ailleurs, bien que les activités du Groupe ne soient pas affectées d'une forte saisonnalité, il est important de noter que les ventes du dernier trimestre sont habituellement plus importantes que celles du début de l'année, notamment aux États-Unis et en Europe, ainsi que pour les animaux de rente en général.

8.2.1. Activité

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des ventes par implantation géographique des clients.

En '000 euros	Revenus par zone géographique		
	30 juin 2006	30 juin 2005	Var. %
Europe de l'Ouest	60 809	55 192	+10,2%
Europe de l'Est	10 898	9 519	+14,5%
Amérique du Nord	21 755	18 661	+16,6%
Reste du monde	4 900	4 054	+20,9%
Total revenus	98 361	87 425	+12,5%



Le chiffre d'affaires du premier semestre 2006 s'est élevé à 98 361 milliers d'euros, contre 87 425 milliers d'euros pour le premier semestre 2005, en augmentation de 10 936 milliers d'euros, soit une hausse de 12,5%. La performance du Groupe dans le monde a été relativement homogène puisque toutes les régions du monde ont connu une croissance à deux chiffres. À taux de change constant, la progression du Groupe ressort à +8,9% par rapport à l'année précédente.

8.2.2. Évènements importants de la période

Le 3 janvier 2006, Vétoquinol a augmenté de 39% sa participation au capital de son distributeur en Corée du Sud, Semyung Vet, pour la somme de 350 milliers d'euros. Le Groupe détenait déjà 28% des titres, depuis le 27 décembre 2005. Cette acquisition complémentaire a entraîné la prise de contrôle par Vétoquinol de son distributeur, et s'est traduite par la consolidation par intégration globale au 1^{er} janvier 2006. Par ailleurs, le 30 mars 2006, Vétoquinol a porté sa participation à 100% du capital pour un prix de 368 milliers d'euros.

D'autre part, les nouveaux bâtiments du projet Nénuphar, ainsi que ceux qui ont été rénovés, ont été mis en service au cours de ce premier semestre.

En juin 2006, l'activité de la filiale allemande de distribution Equistro Pharma a été transféré à d'autres sociétés du Groupe (Vétoquinol SA et Chassot GmbH).

Par ailleurs, le solde de la cession du site industriel de Belp, en Suisse a eu lieu au début du premier semestre 2006.

8.2.3. Analyse du résultat sectoriel

En '000 euros	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	42 240	40 515	13 133	24 111	769	120 768
Revenus intersectoriels	(14 636)	(4 658)	(1 822)	(1 291)	0	(22 407)
Total revenus externes	27 604	35 857	11 311	22 820	769	98 361
Résultat opérationnel courant	1 616	5 740	1 521	(788)	109	8 198
Autres produits et charges non récurrents	(256)	-	-	-	188	(68)
Résultat sectoriel (résultat opérationnel)	1 360	5 740	1 521	(788)	297	8 129

Le tableau ci-dessus représente la répartition des ventes du premier semestre 2006 selon la norme IAS 14, choisie par le Groupe, selon l'implantation des actifs.

Sur le premier semestre 2006, le résultat opérationnel courant a affiché une hausse de 32,6%, ressortant à 8 198 milliers d'euros contre 6 184 milliers d'euros au premier semestre 2005. La France et l'Europe de l'Ouest ont particulièrement bien performé en hausse respectivement de 120,2% et 40,1%. L'Amérique du Nord affiche une perte de 788 milliers d'euros liée à des charges non récurrentes. Le reste du monde correspond, entre autres, à la nouvelle filiale coréenne.

La marge opérationnelle courante a crû, passant de 7,1% du chiffre d'affaires au premier semestre 2005 à 8,3% au premier semestre 2006. Cette performance s'explique principalement par une maîtrise des autres achats et charges externes et des charges de personnel ainsi que par une forte augmentation de la production stockée (poste autres produits et charges d'exploitation) qui est passé de 3 189 milliers d'euros à 6 714 milliers d'euros. L'augmentation de la production stockée est liée à la fermeture pour rénovation de lignes de production du site de Lure au mois de juillet et d'août. En anticipation de cet évènement, le Groupe a sur-stocké afin de pouvoir continuer à servir ses clients.



8.2.4. Analyse du résultat

Le résultat opérationnel a plus que doublé ressortant à 8 129 milliers d'euros contre 4 781 milliers d'euros au premier semestre 2005, en hausse de 70,0%. Il est important de souligner que le premier semestre 2005 avait été impacté par une charge non récurrente liée à la cession du site industriel de Belp, en Suisse, qui explique une partie de cette différence.

Le résultat avant impôt s'est établi à 5 894 milliers d'euros, soit 6,0% du chiffre d'affaires contre 3 982 milliers d'euros l'année précédente et 4,6% de marge. La progression moindre du résultat avant impôt comparativement au résultat opérationnel est liée à un résultat des opérations de change négatif de 540 milliers d'euros au premier semestre 2006 contre un gain de 861 milliers d'euros au premier semestre 2005.

Concernant les couvertures de change, le Groupe couvre les ventes de ses filiales qui sont réalisées dans un pays où la devise est différente du pays de production, comme par exemple dans le cas des ventes de Vétoquinol SA en Amérique du Nord. Ces opérations de couverture sont réalisées pour toutes les filiales du Groupe par la Direction Financière basée à Lure, sur la base d'un cours budget. Par contre, le Groupe ne couvre pas le résultat de ses filiales non européennes. Ainsi, les filiales qui achètent et vendent dans une même devise sont exposées au risque de change, lorsque les résultats sont consolidés en euros. Par ailleurs, le Groupe ne pratique pas de couverture du bilan.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'est élevé à 4 045 milliers d'euros au premier semestre 2006 contre 2 825 milliers d'euros au premier semestre 2005. Il s'inscrit en hausse de 43,2%. Le taux d'impôt effectif est ressorti à 31,4% contre 29,1% l'année précédente. La marge nette s'est établie à 4,1% du chiffre d'affaires au premier semestre 2006.

La marge nette du premier semestre est généralement inférieure à celle du second semestre. En effet, les charges fixes composant la majeure partie des coûts du Groupe étant relativement linéaires, une augmentation du chiffre d'affaires au second semestre améliore mécaniquement la rentabilité du second semestre.

8.2.5. Situation financière et endettement

En '000 euros	Nominal	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 30 juin 2006				
Emprunt obligataire convertible	24 558	-	24 558	-
Emprunts et dettes financières diverses	13 467	6 595	6 872	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	659	565	94	-
Découverts bancaires	10 717	10 717	-	-
Total dettes financières	49 400	17 877	6 966	24 558
Au 31 décembre 2005				
Emprunt obligataire convertible	23 764	-	-	23 764
Emprunts et dettes financières diverses	17 801	7 333	10 468	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	718	120	598	-
Découverts bancaires	8 690	8 690	-	-
Total dettes financières	50 973	16 143	11 066	23 764



Au 30 juin 2005, l'endettement du Groupe a diminué du fait du remboursement de ses dettes dans le cadre de l'échéancier prévu. Le Groupe n'a pas contracté d'emprunt important sortant du cours normal de sa gestion. Concernant l'emprunt obligataire convertible, son augmentation au bilan est due à la prise en compte mécanique de la hausse de la prime de non conversion.

8.2.6. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2005 et sont décrits en partie 15.2.2 du rapport annuel 2005, note 33, en pages 161 et 162 du présent document de base.

8.3. Comparaison des exercices clos au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 (Normes IFRS)

En '000 euros	2005	2004	Var. %
Revenus	196 617	181 507	+8,3%
Charges d'exploitation	(165 988)	(156 249)	
Dotations et reprises aux provisions et aux amortissements	(7 502)	(7 361)	
Résultat opérationnel courant	23 127	17 897	+29,2%
En % du CA	11,8%	9,9%	
Autres produits et charges opérationnels	(4 292)	(967)	
Résultat opérationnel	18 835	16 931	+11,2%
En % du CA	9,6%	9,3%	
Charges financières - net	(2 326)	(4 571)	
Résultat avant impôt	16 509	12 360	+33,6%
En % du CA	8,4%	6,8%	
Impôts sur les résultats	(4 063)	(2 383)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 446	9 977	+24,7%
En % du CA	6,3%	5,5%	
Intérêts minoritaires	5	4	
Résultat net part du groupe	12 441	9 973	+24,7%
En % du CA	6,3%	5,5%	

Le Groupe a connu une forte croissance de ses résultats au cours de l'année 2005 dans un environnement porteur grâce à une stratégie offensive. Vétoquinol a su s'appuyer sur un certain nombre de leviers, opérationnels, commerciaux, financiers et stratégiques, afin de sur-performer le marché. Globalement, trois éléments principaux ont particulièrement concouru à cette performance :

- l'amélioration de la performance du réseau commercial et des équipes marketing ;
- le bénéfice de la stratégie de focalisation (produits et marchés) ;
- un effet de change favorable, grâce à une bonne orientation des devises.



8.3.1. Activité

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des ventes par implantation géographique des clients.

En '000 euros	Revenus par zone géographique		
	2005	2004	Var. %
Europe de l'Ouest	120 117	113 867	+5,5%
Europe de l'Est	19 494	14 879	+31,0%
Amérique du Nord	46 249	42 238	+9,5%
Reste du monde	10 757	10 522	+2,2%
Total revenus	196 617	181 507	+8,3%

Les revenus du Groupe ont augmenté de 8,3% en 2005 avec une contribution de toutes les régions du monde. L'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord ont particulièrement performé. À taux de change et périmètre constants, la croissance de l'activité a été de 5,9%.

En '000 euros	Revenus par espèce		
	2005	2004	Var. %
Animaux de compagnie ⁷	90 938	83 463	+9,0% ⁸
Animaux de rente	105 679	98 044	+7,8% ⁷
Total revenus	196 617	181 507	+8,3%

Ci-dessus, le tableau de la répartition des ventes par espèce souligne bien le caractère équilibré du portefeuille, puisque, en 2005, 53,7% des ventes ont été réalisées sur le segment des animaux de rente, et 46,3% sur celui des animaux de compagnie (en y incluant les chevaux). Le Groupe a sur-performé le marché sur le segment des animaux de compagnie.

8.3.2. Évènements importants de la période

Dans une volonté d'optimisation de son outil industriel, le Groupe a cédé son unité de production de Belp (Suisse) à la société pharmaceutique Medena. Le Groupe a signé un accord de sous-traitance avec cette dernière pour une durée de trois ans pour les produits dont la fabrication a été maintenue sur le site. Pour les produits stratégiques, la production a été transférée sur les sites polonais et français du Groupe.

⁷ Inclus les chevaux

⁸ Ce tableau n'est pas retraité des effets de change, contrairement aux tableaux de la partie 5.2.3



8.3.3. Analyse du résultat sectoriel

En '000 euros	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Total consolidé
Revenus	80 954	79 931	22 012	50 562	233 459
Revenus intersectoriels	(23 641)	(9 421)	(2 450)	(1 330)	(36 842)
Total revenus externes	57 314	70 510	19 562	49 232	196 617
Résultat opérationnel courant	6 966	11 332	2 382	2 447	23 127
Autres produits et charges non récurrents	(708)	(3 119)	-	(465)	(4 292)
Résultat sectoriel (résultat opérationnel)	6 258	8 213	2 382	1 982	18 835

Le tableau ci-dessus représente la répartition des ventes 2005 selon la norme IAS 14, choisie par le Groupe, selon l'implantation des actifs.

Le résultat opérationnel courant a affiché une hausse de 29,2%, passant de 17 897 milliers d'euros en 2004 à 23 127 milliers d'euros en 2005. L'Europe de l'Ouest a particulièrement bien performé et a vu sa contribution au résultat opérationnel courant passer de 8 432 milliers d'euros à 11 332 milliers d'euros en hausse de 34,4%.

La marge opérationnelle courante a fortement crû, passant de 9,9 % du chiffre d'affaires en 2004 à 11,8% en 2005. Cela est principalement dû à une maîtrise des achats consommés qui ont baissé de 35,8% à 34,6% du chiffre d'affaires ainsi que des charges de personnel qui n'ont augmenté que de 3,2% sur l'exercice.

8.3.4. Analyse du résultat

Le résultat opérationnel est ressorti à 18 835 milliers d'euros, en hausse de 11,2%. La progression moindre du résultat opérationnel comparativement au résultat opérationnel courant est en partie liée à la fermeture du site suisse (voir la note 12 des comptes consolidés 2005 en normes IFRS « *Autres produits et charges opérationnels* »).

Le résultat avant impôt s'est établi à 16 509 milliers d'euros, soit 8,4% du chiffre d'affaires contre 12 360 milliers d'euros l'année précédente et 6,8% de marge. La charge d'intérêt de l'exercice est restée relativement constante à 3 647 milliers d'euros en 2005 contre 3 764 milliers d'euros en 2004. L'amélioration de la marge bénéficiaire avant impôt est en partie due à un bon résultat des opérations de change. A ce sujet, le Groupe ne pratique pas de couverture du résultat des filiales ou du bilan mais couvre seulement ses ventes, comme expliqué précédemment.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'est élevé à 12 446 milliers d'euros en 2005 contre 9 977 milliers d'euros en 2004. Il s'inscrit en hausse de 24,7%. Le taux d'impôt effectif est ressorti à 24,6% contre 19,3% l'année précédente. La marge nette s'est établie à 6,3% du chiffre d'affaires en 2005.



8.3.5. Situation financière et endettement

En '000 euros	Nominal	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2005				
Emprunt obligataire convertible	23 764	-	-	23 764
Emprunts et dettes financières diverses	17 801	7 333	10 468	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	718	120	598	-
Découverts bancaires	8 690	8 690	-	-
Total dettes financières	50 973	16 143	11 066	23 764
Au 31 décembre 2004				
Emprunt obligataire convertible	22 310	-	-	22 310
Emprunts et dettes financières diverses	22 513	8 753	13 760	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	834	116	718	-
Découverts bancaires	7 554	7 554	-	-
Total dettes financières	53 211	16 423	14 478	22 310

Au cours de l'exercice 2005, l'endettement du Groupe a diminué du fait du remboursement de ses dettes dans le cadre de l'échéancier prévu. Le Groupe n'a pas contracté d'emprunt important sortant du cours normal de sa gestion. Concernant l'emprunt obligataire convertible, son augmentation au bilan est due à la prise en compte mécanique de la hausse de la prime de non conversion.

En '000 euros	2005	2004
Taux fixe	0	51
Taux variable	6 558	7 310
CAD	6 558	7 361
Taux fixe	0	1 944
Taux variable	0	0
CHF	0	1 944
Taux fixe obligataire	23 764	22 310
Taux fixe et variable swapé	7 107	9 185
Taux variable	4 854	4 857
EUR	35 725	36 352
Taux fixe	30 871	33 490
Taux variable	11 412	12 167
Total	42 283	45 657
Découverts bancaires	8 690	7 554
Total	50 973	53 211



Au 31 décembre 2005, 38,4% de la dette financière (hors concours bancaires courants et emprunt obligataire convertible) portait intérêt à taux fixe.

8.3.6. Engagements hors bilan

Les garanties données se sont élevées à 22 332 milliers d'euros. Au Canada, les avances (présentées dans la note 33.2 des comptes consolidés 2005 en norme IFRS « *Engagements reçus* ») sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 25 000 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2005, soit 18 215 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005 (2004 : 31 500 milliers de dollars canadiens soit 19 189 au taux de clôture de l'exercice 2004), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

Les garanties reçues se sont élevées à 7 305 milliers d'euros. Dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du Groupe Asklia, Soparfin s'est portée garante du solde du crédit vendeur de 3 millions de francs suisses accordé par Asklia à Vétoquinol SA. Le montant restant dû à fin 2005 s'élève à 0 € (2004 : 1 944 milliers d'euros).

Soparfin s'est aussi portée caution vis-à-vis de Vétoquinol SA pour des emprunts souscrits pour 2 616 milliers d'euros en 2005.

BNP Paribas s'est portée caution pour Vétoquinol pour un montant de 1 944 milliers d'euros sur le solde restant dû d'un emprunt au 31 décembre 2004. A fin 2005, cet emprunt a été remboursé par Vétoquinol. La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 120 milliers d'euros à fin 2005 (2004 : 119 milliers d'euros).

Dans le cadre de la vente de l'activité industrielle basée en Suisse, la banque UBS s'est portée caution à hauteur de 863 milliers de francs suisses (soit 555 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005).

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 15 000 milliers de dollars canadiens (soit 10 929 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375% ou sous forme d'acceptation bancaire portant intérêt au taux de référence variable déterminé par l'institution prêteuse majoré de 1,75%. Sur cette ligne, les tirages étaient de 9 447 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2005, soit 6 883 milliers d'euros (2004 : 6 202 milliers de dollars canadiens, soit 3 778 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004).

Les engagements en matière d'investissement se sont élevés à 2 343 milliers d'euros en 2005.

8.4. Différences significatives entre les normes IFRS et les normes françaises

Ces états financiers sont les premiers états financiers consolidés de Vétoquinol conformes aux normes IFRS.

Les normes IFRS, « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS) et notamment IFRS 1, « *Première adoption des normes d'information financière internationales* » ont été appliquées avec effet rétrospectif pour la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 (date de transition du Groupe). L'impact des ajustements qui en résultent est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture. Cependant IFRS 1 offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par Vétoquinol pour l'établissement de ses comptes consolidés en IFRS sont commentées ci-dessous.

Enfin, Vétoquinol a choisi d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et la norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente.



8.4.1. Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 qui permettent aux groupes adoptant les IFRS pour la première fois d'opter pour certaines exemptions, Vétoquinol a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs pour l'élaboration du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- regroupements d'entreprise : Vétoquinol a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition au 1^{er} janvier 2004 n'a été effectué ;
- engagements de retraite : Vétoquinol a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres ;
- écarts de conversion : Vétoquinol a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure des filiales étrangères concernées, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement à cette date ;
- paiements sur la base d'actions : Vétoquinol a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » pour les plans prévoyant des paiements en actions octroyés à compter du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

L'élaboration du bilan d'ouverture a nécessité l'ajustement de certains montants précédemment établis en normes françaises. L'impact de ces ajustements sur les états financiers de Vétoquinol est expliqué dans les tableaux et notes présentés ci-après.

8.4.2. État de passage des capitaux propres au 1^{er} janvier et 31 décembre 2004

En '000 euros	Notes	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004
Capitaux propres en normes françaises		65 470	73 075
Application de l'approche par composants	(a)	2 290	2 196
Application d'IAS 38 (amortissement rétrospectif)	(b)	(821)	(1 302)
Provisions pour avantages aux salariés	(c)	(1 169)	(594)
Instruments financiers hybrides	(d)	(626)	(1 492)
Impôt différé sur marque	(e)	(2 338)	(2 338)
Immobilisations incorporelles non conformes en normes IFRS	(f)	(1)	(1)
Annulation de l'amortissement	(g)		1 450
Écarts de change sur écarts d'acquisition			361
Écarts de change sur ajustements IFRS du bilan d'ouverture			24
Capitaux propres en normes IFRS		62 804	71 378



8.4.3. État de passage du résultat net 31 décembre 2004

En '000 euros	Notes	31 décembre 2004
Résultat net en normes françaises		9 566
Impacts de la transition aux normes IFRS		
Application de l'approche par composants	(a)	(146)
Amortissement du fichier clients	(b)	(481)
Provisions pour avantages aux salariés	(c)	(183)
Instruments financiers hybrides	(d)	(1 340)
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition de l'exercice	(g)	1 450
Perte de valeur des ADV	(h)	457
Impôts différés sur retraitements IFRS		654
Résultat net en normes IAS/IFRS		9 977

8.4.4. Notes explicatives

- (a) Une analyse de l'approche par composants a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux changements concernent les actifs des filiales de production, recherche et commercialisation (France, Canada et Pologne). Le calcul rétrospectif des amortissements des composants ainsi définis sur leur durée d'utilité a abouti aux ajustements suivants :
- au 1^{er} janvier 2004 : ajustement brut de 3 584 milliers d'euros, impôts différés : (1 294) milliers d'euros ;
 - au 31 décembre 2004 : ajustement brut de 3 426 milliers d'euros, impôts différés : (1 230) milliers d'euros.
- (b) Un fichier clients de la filiale américaine répondant aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles a été reclassé du poste « *Écarts d'acquisition* » à immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 5 188 milliers d'euros. Dans le bilan d'ouverture, le calcul des amortissements relatifs à cet actif a été ajusté rétrospectivement, sur 10 ans à compter du 1^{er} juin 2002 (date d'acquisition) pour un montant de 821 milliers d'euros. Aucun impôt différé relatif à cet ajustement n'a été calculé du fait de la prise en compte d'un amortissement équivalent dans la détermination du résultat fiscal de la filiale américaine. Sur l'exercice 2004, une dotation de 481 milliers d'euros est enregistrée en normes IFRS.
- (c) L'application d'IAS19, avec l'adoption de l'option « *fresh start* » dans le bilan d'ouverture, a abouti à des ajustements relatifs aux provisions pour indemnités de départs en retraite (essentiellement France et Pologne) et pour médailles du travail (France). Au 1^{er} janvier 2004, la provision est ainsi augmentée d'un montant de 1 811 milliers d'euros (impôts différés : 642 milliers d'euros), pour prendre en compte les évaluations d'actuaire. Le résultat de l'exercice 2004 est également impacté d'un montant de 183 milliers d'euros correspondant aux ajustements des « *service costs* » et « *interest costs* » (impôts différés : 125 milliers d'euros).
- (d) Les caractéristiques de l'emprunt obligataire sont décrites dans les notes 16 et 27⁹. En IFRS, cet emprunt est considéré comme un instrument composé comprenant une composante dette et une composante capitaux propres. La composante capitaux propres a été évaluée sur la base d'un taux de 11%. Compte tenu des circonstances particulières de l'opération de financement par emprunt obligataire convertible mise en place en 2003, le Groupe n'a pas été en mesure de déterminer avec certitude le taux qui aurait pu être obtenu pour un emprunt similaire sans option de conversion. La Direction a décidé d'utiliser ce taux de 11%, proche du taux d'intérêt effectif de la composante dette payé, ce qui conduit à reconnaître pour cette opération une composante capitaux propres peu significative qui s'élève

⁹ des Etats financiers au 31 décembre 2005 aux normes IFRS, en partie 15.2 du présent document de base.



à 115 milliers d'euros après un impôt différé de 65 milliers d'euros. En IFRS, la composante dette porte intérêt à ce taux effectif, soit 11%, alors qu'en normes françaises, seuls les intérêts effectivement déboursés sont comptabilisés. Ceci résulte en une charge d'intérêts supplémentaire en IFRS. Au 1^{er} janvier 2004, dans le bilan d'ouverture en IFRS, cette charge se monte à 1 150 milliers d'euros, constatée dans les capitaux propres d'ouverture avant un impôt différé de 407 milliers d'euros. Au titre des exercices suivants, une charge supplémentaire est constatée (2004 : 1 340 milliers d'euros et 2005 : 1 454 milliers d'euros).

- (e) En principes français, en application du §313 du règlement CRC-99-02, il n'était pas comptabilisé d'impôt différé au titre de l'écart d'évaluation sur la marque Equistro, s'agissant d'une immobilisation incorporelle non amortissable et non cessible isolément. En normes IFRS, il faut constater un impôt différé passif relatif aux marques acquises lors de regroupement d'entreprises. Un impact de 2 338 milliers d'euros a donc été comptabilisé dans le bilan d'ouverture par contrepartie des capitaux propres.
- (f) Des frais d'établissement qui figuraient au bilan en normes françaises ont été éliminés car ils ne répondent pas à la définition d'immobilisation incorporelle au sens d'IAS 38.
- (g) Les écarts d'acquisition ne doivent pas être amortis en normes IFRS, contrairement au référentiel français. La valeur nette comptable du goodwill sous l'ancien référentiel constitue la nouvelle valeur brute à partir du 1^{er} janvier 2004. De ce fait il n'y a aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture. La dotation de l'exercice 2004 a été annulée pour un montant de 1 450 milliers d'euros (pas d'impact sur les impôts différés). Par ailleurs, conformément à IAS 21, l'écart d'acquisition est considéré comme un actif de la filiale. A ce titre, les écarts d'acquisition sont considérés comme libellés dans la monnaie de fonctionnement de la filiale et convertis en euros à la date de clôture. Ainsi en IFRS, un écart de change est désormais constaté.
- (h) Une variation de juste valeur sur les titres Biovet, classés en actifs disponibles à la vente en IFRS, avait été constatée dans le compte de résultat en normes françaises. Cette perte de valeur est reclassée en capitaux propres en normes IFRS.

8.4.5. État de passage du tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2004

Les ajustements pratiqués pour le passage des comptes consolidés aux normes IFRS ne génèrent aucun impact sur les flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement.



8.5. Comparaison des exercices clos au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 (Normes françaises)

En '000 euros	2004	2003	Var. %
Chiffre d'affaires	183 051	187 954	-2,6%
Autres produits d'exploitation	4 951	2 279	
Produits d'exploitation	188 002	190 233	-1,2%
Charges d'exploitation	(158 229)	(158 980)	
Dotations et reprises aux provisions et aux amortissements	(8 353)	(8 230)	
Résultat d'exploitation	21 420	23 024	-7,0%
En % du CA	11,7%	12,2%	
Charges et produits financiers	(5 141)	(4 586)	
Résultat courant avant impôt	16 279	18 437	-11,7%
En % du CA	8,9%	9,8%	
Charges et produits exceptionnels	(2 227)	(2 094)	
Impôts sur les résultats	(3 037)	(4 037)	
Résultat net des entreprises intégrées	11 016	12 306	-10,5%
En % du CA	6,0%	6,5%	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(1 450)	(1 450)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 566	10 856	-11,9%
En % du CA	5,2%	5,8%	
Intérêts minoritaires	(4)	(2)	
Résultat net part du groupe	9 561	10 853	-11,9%
En % du CA	5,2%	5,8%	

Le Groupe a connu une légère baisse de ses résultats au cours de l'année 2004. Le marché des médicaments vétérinaires a été affecté par les différentes crises épidémiologiques : ESB, grippe aviaire et fièvre aphteuse. Concernant plus spécifiquement le Groupe, deux causes principales ont affecté la performance du Groupe :

- l'ESB, et tout particulièrement en Amérique du Nord ;
- l'évolution du cours des devises nord-américaines. Le cours moyen annuel du dollar canadien a baissé de 2,1% (0,61932 en 2004 contre 0,63285 en 2003¹⁰) et le cours moyen annuel du dollar américain a baissé de 9,1% (0,8051 en 2004 contre 0,8854 en 2003⁹) ;
- à compter de l'exercice 2004, les lettres chèques « promotion produit » ne sont plus comptabilisées en charges exceptionnelles, mais viennent en déduction du chiffre d'affaires (impact d'environ 1,3 million d'euros).

¹⁰ Source OANDA



8.5.1. Activité

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des ventes par implantation géographique des clients.

En '000 euros	Revenus par zone géographique		
	2004	2003	Var. %
Europe de l'Ouest	115 411	114 127	+1,1%
Europe de l'Est	14 879	14 558	+2,2%
Amérique du Nord	42 238	48 850	-13,5%
Reste du monde	10 522	10 418	+0,1%
Total revenus	183 051	187 953	-2,6%

En 2004, les ventes nettes du Groupe ont été inégales selon les régions, dans un marché mondial en légère augmentation. Vétoquinol connaissait une forte baisse de son chiffre d'affaires sur son deuxième marché de référence, l'Amérique du Nord, pour les raisons expliquées précédemment. En Europe, la croissance des ventes de Vétoquinol a été, bien qu'en évolution comparativement à l'année précédente, légèrement en retrait par rapport au marché. Le fort développement de l'activité en Allemagne et la croissance des autres filiales européennes ont compensé le recul des ventes en France et en Espagne.

8.5.2. Évènements importants de la période

Néant.

8.5.3. Analyse du résultat

Dans une conjoncture difficile, marquée par les nombreuses crises qui ont frappé les différentes espèces, le chiffre d'affaires s'est légèrement contracté au cours de l'exercice 2004.

Le résultat d'exploitation a baissé de 7,0% à 21 420 milliers d'euros en 2004 contre 23 024 milliers d'euros en 2003. La marge d'exploitation s'est légèrement réduite pour ressortir à 11,7% contre 12,2% l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la masse salariale qui s'est appréciée de 4,0% et au poste « *Autres achats et charges externes* » qui, malgré une baisse de l'activité passe de 37 570 milliers d'euros à 38 888 milliers d'euros (+3,5%).

Le résultat courant avant impôt s'est établi à 16 279 milliers d'euros. Les charges financières ont baissé de 7,6% en 2004, cette baisse s'expliquant par une réduction de l'endettement financier du Groupe.

Le résultat net de l'ensemble consolidé part du groupe pour l'année 2004 s'est élevé à 9 561 milliers d'euros contre 10 853 milliers d'euros en 2003. Il s'est inscrit en diminution de 11,9%. Le taux d'impôt effectif ressortait à 23,4% contre 28,0% l'année précédente. La marge nette s'est établie à 5,2% du chiffre d'affaires en 2004.



8.5.4. Situation financière et endettement

En '000 euros	Nominal	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2004				
Emprunt obligataire convertible	20 000	-	-	20 000
Emprunts et dettes financières diverses	22 513	8 753	13 760	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	834	116	718	-
Découverts bancaires	7 554	7 554	-	-
Total dettes financières	50 901	16 423	14 478	20 000
Au 31 décembre 2003				
Emprunt obligataire convertible	20 000	-	-	20 000
Emprunts et dettes financières diverses	25 669	8 747	15 761	1 160
Emprunts liés aux contrats de location financement	966	132	714	120
Découverts bancaires	12 005	12 005	-	-
Total dettes financières	58 640	20 884	16 475	21 280

L'endettement du Groupe a baissé de 13,2% en 2004. Cette diminution s'explique par le remboursement, dans le cours normal de l'échéancier, d'une partie des dettes et par un faible recours à l'endettement : 3 millions d'euros sur l'exercice.

En '000 euros	2004	2003
Taux fixe	51	103
Taux variable	7 310	10 158
CAD	7 361	10 261
Taux fixe	1 944	1 926
Taux variable	-	-
CHF	1 944	1 926
Taux fixe obligataire	20 000	20 000
Taux fixe et variable swapé	9 185	7 562
Taux variable	4 857	6 885
EUR	34 042	34 447
Taux fixe	31 180	29 591
Taux variable	12 167	17 043
Total	43 347	46 634
Découverts bancaires	7 554	12 005
Total	50 901	58 640

Au 31 décembre 2004, 47,9% de la dette financière (hors concours bancaires courants et emprunt obligataire convertible) portait intérêt à taux fixe.



8.5.5. Engagements hors bilan

Les garanties données se sont élevées à 33 731 milliers d'euros. Au Canada, les avances bancaires sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2004, soit 19 189 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004 (2003 : 31 500 milliers de dollars canadiens, soit 19 404 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2003), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

Les autres engagements donnés s'entendent des montants minimums restant à payer principalement sur des contrats de location (véhicules, immeubles).

Les garanties reçues se sont élevées à 17 705 milliers d'euros. Dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du Groupe Asklia, Soparfin s'est portée garante du solde du crédit vendeur de 3 millions de francs suisses accordé par Asklia à Vétoquinol SA. Le montant restant dû à fin 2004 s'élève à 1 944 milliers d'euros contre un montant de 1 926 milliers d'euros à fin 2003.

Soparfin s'est aussi portée caution vis-à-vis de Vétoquinol SA pour des emprunts souscrits pour respectivement 6 366 milliers d'euros en 2004 contre 11 088 milliers d'euros en 2003.

BNP Paribas s'est portée caution pour le Groupe pour un montant de 1 944 milliers d'euros sur le solde restant dû d'un emprunt au 31 décembre 2004 contre un montant de 1 926 milliers d'euros à fin 2003. La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 119 milliers d'euros à fin 2004 contre un montant de 117 milliers d'euros à fin 2003.

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 15 000 milliers de dollars canadiens (soit 9 137 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004), sur une base consolidée pouvant être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375% ou sous forme d'acceptation bancaire portant intérêt au taux de référence variable déterminé par l'institution prêteuse majoré de 1,75%. Sur cette ligne, les tirages étaient de 6 883 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2004, soit 3 776 milliers d'euros (2003 : 10 491 milliers de dollars canadiens, soit 6 462 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2003).



9. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

9.1. Présentation générale

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie opérationnels complétés par des emprunts bancaires et obligataires.

Le Groupe a lancé plusieurs projets d'investissement ces deux dernières :

- le projet Nénuphar, visant l'optimisation et l'agrandissement du site industriel de Lure ;
- l'achat de nouveaux entrepôts en Pologne ;
- le projet Caribou, pour l'implantation d'un progiciel de gestion intégré au niveau mondial ;
- le projet « Supply Chain », pour l'optimisation de la chaîne logistique ;
- l'achat de molécules innovantes, afin de développer son portefeuille de futurs produits.

9.2. Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2006

	30 juin 2006	30 juin 2005
Résultat de l'ensemble consolidé	4 045	2 825
Capacité d'autofinancement opérationnelle	6 816	8 439
Variation de BFR	2 609	6 420
Flux de trésorerie d'exploitation net	9 425	14 859
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 840)	(5 227)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(5 830)	(6 604)
Incidence des variations des cours des devises	151	(103)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 094)	2 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	18 285	6 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	14 191	9 031

9.2.1. Flux de trésorerie consolidés

9.2.1.1. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement du Groupe ressort à 6 816 milliers d'euros au premier semestre 2006 contre 8 439 milliers d'euros au premier semestre 2005. Malgré une hausse du résultat net de 43,2%, la capacité d'autofinancement baisse de 1 623 milliers d'euros à cause d'une augmentation de la charge d'impôt et d'une baisse des amortissements et des provisions.

9.2.1.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement baisse de 2 609 milliers d'euros au premier semestre 2006. Le Groupe poursuit l'amélioration de la gestion de son besoin en fonds de roulement. Les projets Nénuphar et Caribou, entre autres, ont permis cette amélioration continue.



Par ailleurs, les ventes du dernier trimestre étant habituellement plus importantes au cours du second semestre et le site de production de Lure étant traditionnellement arrêté quatre semaines au cours de l'été, les stocks apparaissent plus importants à la clôture semestrielle qu'à la clôture annuelle. Pour les mêmes raisons, il en est de même pour les comptes clients

9.2.1.3. Flux de trésorerie d'exploitation net

Le flux de trésorerie d'exploitation net s'établit à 9 425 milliers d'euros. Il est impacté par la charge d'impôt payée qui augmente de 204,4%.

9.2.1.4. Investissements

Les investissements en immobilisations incorporelles au premier semestre 2006 concernent Caribou pour 0,3 million d'euros.

Concernant les immobilisations corporelles, les principaux investissements concernent le projet d'aménagement du site industriel de Lure, Nénuphar pour 4,2 millions d'euros et le solde du paiement de l'acquisition du bâtiment en Pologne pour 0,2 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé l'acquisition des titres qu'il ne détenait pas dans son distributeur coréen, Semyung Vet, pour 0,4 million d'euros net de trésorerie.

Une part importante de ces investissements a été financée par le flux d'exploitation généré par l'activité.

9.2.1.5. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le flux de trésorerie des opérations de financement est négatif de 5 830 milliers d'euros contre un flux négatif de 6 604 milliers d'euros au premier semestre 2005. Cette légère différence s'explique, entre autres, par la contraction d'un emprunt de 872 milliers d'euros.

Les dividendes ont légèrement augmenté à 1 824 milliers d'euros, contre 1 410 milliers d'euros l'année précédente.

9.2.2. Financement

En '000 euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
Emprunt obligataire convertible	24 558	23 764
Emprunt et dettes financières diverses	13 467	17 801
Emprunts liés aux contrats de location financement	659	718
Concours bancaires courants	10 717	8 690
Total dettes financières	49 400	50 973
Valeurs mobilières de placement	3 457	5 490
Disponibilités	21 451	21 485
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	24 908	26 975
Endettement financier net	24 492	23 998



Malgré une légère baisse du montant des dettes financières, l'endettement net a légèrement augmenté du fait de la baisse de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en raison du financement des stocks.

9.2.3. Capitaux propres

Les capitaux propres part du groupe sont restés constants à 86 988 milliers d'euros au 30 juin 2006 contre 86 802 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

9.3. Analyse du tableau des flux de trésorerie consolidés 2005

	2005	2004
Résultat de l'ensemble consolidé	12 446	9 977
Capacité d'autofinancement opérationnelle	23 348	19 888
Variation de BFR	6 666	833
Flux de trésorerie d'exploitation net	30 014	20 721
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(9 098)	(7 002)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(8 015)	(4 646)
Incidence des variations des cours des devises	(721)	(105)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	12 180	8 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	6 105	(2 863)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	18 285	6 105

9.3.1. Flux de trésorerie consolidés

9.3.1.1. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement opérationnelle du Groupe ressort à 23 348 milliers d'euros en 2005, soit une augmentation de 3 460 milliers d'euros. Cette évolution résulte principalement de deux éléments :

- une croissance des résultats de la société : le résultat net du Groupe est passé de 9 977 milliers d'euros à 12 446 milliers d'euros ;
- la réintégration d'une charge nette non récurrente, sans impact sur la trésorerie, liée à la fermeture du site de Belp (Suisse).

9.3.1.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement baisse de 6 666 milliers d'euros à fin 2005. Cette forte amélioration résulte d'une action entreprise au niveau du Groupe, visant notamment à l'amélioration de la gestion des stocks.

9.3.1.3. Flux de trésorerie d'exploitation net

Consécutivement, le flux de trésorerie d'exploitation net s'établit en hausse de 44,8% sous le double effet conjugué de l'augmentation de la capacité d'autofinancement opérationnel et de la variation du besoin en fonds de roulement.



9.3.1.4. Investissements

Les principaux investissements en immobilisations incorporelles en 2005 concernent :

- l'acquisition de molécules pour un montant d'environ 1,4 million d'euros ;
- l'acquisition de matériel informatique lié au projet Caribou pour 1,4 million d'euros.

Concernant les immobilisations corporelles, les principaux investissements concernent le projet d'aménagement du site industriel de Lure, Nénuphar pour 6,3 millions d'euros et l'acquisition d'un bâtiment en Pologne pour 0,8 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2005 l'acquisition d'un bâtiment de stockage situé à Klodawa dans le district de Gorzow Wielkopolski, en Pologne.

Une part importante des investissements de ces trois dernières années a pu être financée par l'important flux d'exploitation généré par l'activité.

9.3.1.5. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le flux de trésorerie des opérations de financement est négatif de 8 015 milliers d'euros contre un flux négatif de 4 646 milliers d'euros en 2004. Ceci s'explique en premier lieu par l'important flux de remboursement d'emprunt qui s'élève à 8 474 milliers d'euros. En outre, le Groupe a faiblement eu recours à la dette au cours de l'exercice puisqu'il n'a emprunté que 2 millions d'euros.

Les dividendes sont restés constants à 1 627 milliers d'euros, contre 1 615 milliers d'euros l'année précédente.

9.3.1.6. Variation de trésorerie

En conclusion, la trésorerie du Groupe a augmenté de 12 181 milliers d'euros au cours de l'exercice 2005. À la clôture, elle ressort à 18 286 milliers d'euros, en croissance de 199,5%.

9.3.2. Financement

En '000 euros	2005	2004
Emprunt obligataire convertible	23 764	22 310
Emprunt et dettes financières diverses	17 801	22 513
Emprunts liés aux contrats de location financement	718	834
Concours bancaires courants	8 690	7 554
Total dettes financières	50 973	53 211
Valeurs mobilières de placement	5 490	-
Disponibilités	21 485	13 659
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	26 975	13 659
Endettement financier net	23 998	39 552



L'endettement net baisse sous le double effet d'une diminution de la dette financière, malgré l'augmentation de la prime de non conversion de l'emprunt obligataire, et d'une forte croissance de la trésorerie qui a doublé sur la période.

9.3.3. Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe ont augmenté de 15 442 milliers d'euros et se sont établis à 86 820 milliers d'euros en 2005. Cette augmentation résulte de l'incorporation en réserve de l'essentiel du résultat de l'exercice. Elle résulte également du passage en normes IFRS des comptes de la Société.

9.3.4. Engagements du Groupe

- Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture, mais non enregistrés dans les comptes, sont les suivants :

En '000 euros	2005	2004
Immobilisations corporelles	750	1 800
Immobilisations incorporelles	1 593	927
Total	2 343	2 727

- Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 13 des comptes consolidés 2005 en normes IFRS « *Contrats de location* ».

9.4. Risques de marché

Les risques de marché auxquels le Groupe est actuellement le plus significativement exposé sont :

- le risque de change, du fait qu'une part significative des actifs, des passifs, des revenus et des charges du Groupe est libellée en devises autres que l'euro, notamment le dollar canadien, le zloty polonais, la livre sterling et le dollar américain ;
- le risque de taux sur ses emprunts financiers et sa trésorerie.

Ces risques, ainsi que la stratégie mise en œuvre par le Groupe pour les limiter sont présentés dans le chapitre 3 « *Facteurs de risques* » .



10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS, BREVETS, LICENCES

10.1. Recherche et Développement

10.1.1. Présentation générale du processus RetD

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé nouveau jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander huit à dix ans et est classiquement segmenté en quatre stades distincts :

- **la recherche.** Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. De ce processus long et hasardeux où des dizaines de milliers de composés peuvent être testés, le Groupe ne sélectionnera qu'un petit nombre de molécules (« hits ») qui seront ensuite optimisées chimiquement pour améliorer leur efficacité *in vitro* et deviendront ainsi des candidats médicaments aptes à poursuivre le processus ;
- **la preuve de concept pré-clinique.** Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée. Ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité et la tolérance du produit et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études pré-cliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine ;
- **le développement du processus de fabrication.** Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure.
- **les essais cliniques.** Ces essais, réalisés sur les animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils sont classiquement menés chez des populations plus larges d'animaux (entre 200 et 300) que lors de la Phase pré-clinique et leur objectif est de confirmer ces données. Ces essais sont réalisés directement dans des cliniques vétérinaires partenaires. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des sociétés de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente dont les produits (viande, lait, œufs) sont susceptibles d'être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente (délais devant être respecté entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, une fois déposé, fait l'objet d'une évaluation scientifique qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire. En Europe par exemple, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- la procédure dite « centralisée », obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie et optionnelle pour le médicament innovant ;



- la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée » s'il désire commercialiser le même médicament dans plus d'un État Membre ;
- la procédure nationale enfin n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul État Membre ou pour lesquels celui-ci sera État Membre de Référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

10.1.2. Stratégie RetD du Groupe Vétoquinol

L'activité Recherche et Développement du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- *le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité* (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité présentant des profils satisfaisants d'efficacité et de sécurité et (ii) la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents pour le Groupe ;
- *le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe* par la publication dans des revues scientifiques reconnues, par la communication dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

■ Un focus stratégique déterminé

La RetD a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la RetD sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La Direction RetD conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les trois domaines d'expertise du Groupe : douleur et inflammation, anti-infectieux, cardiologie/ néphrologie. Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir développer et enregistrer des produits innovants reposant sur de nouvelles entités chimiques, des produits innovants reposant sur une amélioration de la galénique existante, des génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés par le développement de nouvelles formulations, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont en outre complétés par une politique active de partenariats tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

10.1.3. Organisation de la RetD de Vétoquinol

L'organisation RetD de Vétoquinol a été mise en œuvre pour répondre aux besoins de nouveaux produits, il y a maintenant plus de 15 ans et évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble, aujourd'hui, une centaine de collaborateurs dont 35 cadres scientifiques.

Le Groupe consacre environ 7% de son chiffre d'affaire à des activités de RetD, soit un peu plus de 13 millions d'euros en 2005¹¹. 70% du budget RetD sont affectés au développement de nouveaux projets, les autres 30% sont consacrés au soutien des produits commercialisés.

¹¹ Une fois déduites les dépenses liées à l'obtention de licences et brevets, le montant des dépenses de RetD était de 11,9 millions d'euros en 2005



Cette organisation est essentiellement localisée sur un même site (Lure). Ceci confère :

- une forte réactivité ;
- une bonne communication entre les équipes ;
- des économies d'échelle.

Une organisation projet, complète utilement la structure et permet de diminuer significativement les durées de développement, apportant en outre une forte lisibilité du portefeuille de projets RetD et des plans de charges.

Aujourd'hui ces équipes ont permis l'enregistrement d'un grand nombre de dossiers européens montrant une compétence de niveau international entretenue par un très fort réseau d'experts externes (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques dont le niveau international est reconnu, ainsi que experts cliniciens leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Vétoquinol a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vétoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la RetD de Vétoquinol a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement et l'intégration des données en vue de la constitution rapide du dossier d'enregistrement.

Comme les autres départements scientifiques, le service des affaires réglementaires a su lui aussi développer son réseau d'experts auprès des Agences du médicament, facilitant ainsi la conduite des dossiers d'enregistrement. Ces actions sont relayées par des spécialistes technico-réglementaires décentralisés dans chacune des filiales.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance Qualité qui audite de façon continue les processus de développement garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Veille qui centralise la détection et la diffusion d'informations technologiques et concurrentielles aux équipes.

Environ 60% du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à partir de produits issus de la RetD Vétoquinol.

10.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la Santé Animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la RetD ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie. Ainsi, ses domaines de recherche concernent :

- **les anti-infectieux** : cette catégorie de produits représentait 16% du marché total de la santé animale, soit 2,3 milliards de dollars en 2005¹². Le Groupe continue de travailler pour élargir la gamme autour de la marbofloxacin et a engagé des programmes de recherche pour le développement d'un nouvel anti-infectieux à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Des projets en cours arriveront sur le marché sur une période s'échelonnant jusqu'en 2012 ;
- **les traitements de la douleur et de l'inflammation** : le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets en développement pourront être commercialisés d'ici 2010 ;

¹² Source Wood Mackenzie



- **la néphrologie et la cardiologie** : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale et ce, pour les animaux de compagnie. Des projets en cours dans ce domaine pourront être sur le marché d'ici 2011.

Une vingtaine de projets sont en développement, dont 80% sont dans un des 3 domaines forts du Groupe.

Un projet, est défini comme suit : tout projet de médicament de chimiothérapie ou de diététique qui doit conduire à un nouveau Produit ou à la modification d'un Produit existant.

Chaque projet se voit attribuer un nom de code aléatoire à 2 lettres.

Dans le domaine des anti-infectieux, parmi les projets en cours de recherche et développement, trois produits sont susceptibles de réaliser un chiffre d'affaires potentiel supérieur à 2 millions d'euros (estimations de ventes sept ans après mise sur le marché) par an :

- **projet NQ** : le Groupe poursuit ses recherches afin d'optimiser le cycle de vie de la marbofloxacin via notamment le développement d'un nouveau schéma thérapeutique permettant une administration unique chez les bovins. Le Groupe compte sur une efficacité forte, rapide et un délai d'attente court pour se distinguer des concurrents. Ce médicament a déjà obtenu son autorisation de mise sur le marché pour la France et est commercialisé depuis mai de cette année ;
- **projet WD** : le Groupe travaille également sur un traitement unique d'un anti-infectieux permettant de prendre en charge deux pathologies importantes affectant le porc et qui représentent plus de la moitié de l'utilisation des antibiotiques en porcins ;
- **projet KN** : ce projet fait référence à l'expansion géographique d'un anti-infectieux oral destiné aux animaux de rente, ayant déjà fait ses preuves dans certains pays. Le Groupe souhaite donc étendre sa commercialisation en Europe, Asie, Amérique Centrale ainsi qu'au Proche et Moyen Orient.

Dans le domaine de la douleur et de l'inflammation, le Groupe souhaite mentionner :

- **projet AJ** : ce projet concerne le développement d'un agent ayant des propriétés anti-inflammatoires pouvant être indiqué dans le traitement des douleurs chroniques et aiguës affectant les animaux de compagnie. Un premier enregistrement pourrait être obtenu avant 2010 ;
- **produit MZ** : ce projet pourrait être prochainement enregistré dans le segment des animaux de compagnie et vise un traitement utilisé en chirurgie chez l'animal de compagnie. Un premier enregistrement pourrait être obtenu avant 2008.

Enfin, le domaine de la néphrologie/ cardiologie comporte deux programmes de développement susceptibles de générer plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires par an :

- **projet FM** : ce projet concerne le développement d'un produit qui serait indiqué dans le support de la fonction rénale de l'animal de compagnie. Les essais jusque là réalisés sont concluants et permettent d'envisager une commercialisation en 2007/2008 ;
- **projet EA** : il s'agit d'un traitement prescrit dans l'insuffisance cardiaque et présentant la possibilité d'avoir une action prolongée, avantage particulièrement pertinent chez le chien, espèce ciblée par ce produit. Ce projet pourrait être sur le marché après 2011.

10.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, la propriété intellectuelle peut concerner le produit lui-même et la molécule à son origine, la formulation de ce produit ou bien encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe et sa stratégie dans le domaine a sensiblement évolué ces dernières années. On peut distinguer deux phases dans cette évolution :



- **jusqu'en 2002** : le Groupe mène principalement des programmes de développement sur des produits essentiellement similaires libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de PI lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits représente également une bonne protection contre d'éventuels copieurs. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet de garantir à son détenteur une protection de 10 années ;
- **depuis 2002** : en plus de mener la politique citée précédemment et avec la mise en place d'une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat, il devenait important pour le Groupe de renforcer la protection de ses molécules originales. Ceci est réalisé par le biais de dépôt de brevets en France étendus ensuite à l'international en utilisant la procédure PCT (« *Patent Corporation Treaty* », reconnaissance mutuelle au niveau international des brevets nationaux).

Pour accompagner cette évolution, le Groupe a mis en place une structure interne dédiée aux brevets et a lancé en parallèle une politique de sensibilisation auprès de ses chercheurs. Le Groupe travaille en outre en étroite collaboration avec trois cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale. Le Groupe fait en particulier appel à l'expertise de ces cabinets dans les phases de rédaction des demandes de brevet ainsi que dans le cas de défense de brevets existants.

10.2. Partenariats et accords de sous-traitance

10.2.1. Partenariats

Les différents acteurs de la santé animale mènent peu, voire pas de projet de recherche fondamentale en chimiothérapie. Les seuls projets de recherche amont sont conduits en biologie avec le développement de vaccins spécifiques au monde animal.

Le Groupe s'appuie donc sur des tiers pour se fournir en molécules innovantes (sociétés de biotechnologie et laboratoires pharmaceutiques humains principalement) qu'il pourra ensuite développer, enregistrer puis commercialiser.

La Direction Business Développement est en charge d'établir des contacts avec les fournisseurs potentiels de molécules, également appelés « bailleurs de molécules », puis d'établir avec eux des contrats de licence précisant les modalités, tâches et devoirs de chaque partie.

Pour la plupart de ses produits récents, le Groupe a conclu de tels accords avec des contrats toujours en cours de validité.

10.2.2. Accords de sous-traitance

Le Groupe a conclu des accords au titre desquels il confie parfois la sous-traitance de travaux d'analyse et de contrôle ou bien la sous-traitance de fabrication de certains produits. Toujours dans le cadre de la sous-traitance de fabrication, le sous-traitant est contraint par un engagement, de s'assurer de la conformité avec les AMM et de se fournir en matière première auprès d'un fournisseur agréé par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés pharmaceutiques qui lui confient la fabrication de produits pour lesquels celles-ci détiennent les AMM et destinés à être commercialisés sous leurs propres marques. Cette activité reste non significative pour le Groupe.



10.3. Brevets

10.3.1. Portefeuille de brevets

La Société mène depuis 2002 une politique de dépôt des droits en vue de l'obtention de brevets sur ses technologies, ses produits, ses procédés de fabrication et préparation et ses compositions pharmaceutiques, soit développées en interne soit en partenariat avec des sociétés de recherche et développement.

Ainsi, la Société est régulièrement titulaire d'une dizaine de brevets et des droits relatifs à plusieurs demandes de brevets en cours de procédure d'examen, dans plusieurs pays majeurs (Europe, Canada, États-Unis). Aucun brevet n'est détenu en copropriété.

La Société est, par ailleurs, cessionnaire de droits sur plusieurs brevets et familles de brevets suivant des transferts de propriété dûment enregistrés.

10.3.2. Concessions de licences d'exploitation de brevets au profit du Groupe

Le Groupe a obtenu la concession de licence d'exploitation exclusive de brevets portant sur des principes actifs ou la concession de licences de savoir-faire afférent à l'exploitation des éléments concédés. Certaines licences sont « sèches », d'autres s'accompagnent d'un contrat de fourniture de matières premières, d'autres encore sont complétées par un contrat de distribution.

Il est à noter que la plupart de ces contrats sont conclus à titre exclusif au bénéfice du Groupe. Les licences sont rémunérées sur la base d'une redevance calculée sur les ventes nettes du produit intégrant l'élément breveté. Certaines licences ont nécessité, en complément, le paiement d'un « droit d'entrée » forfaitaire.

10.4. Marques

Le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques. À titre d'illustration, les marques Aurizon[®], Doggyfrice[®], Equistro[®], Marbocyl[®], Megecat[®], Oridermyl[®], Propalin[®], Tiquanis[®], Tolfédine[®], Tolfine[®], Tomlyn[®], Vétoquinol[®], etc. sont enregistrées localement et à l'international.

Le Groupe a une politique de dépôt systématique des marques correspondant aux produits et ce, dans les territoires considérés pour leur exploitation. De manière générale, toutes les marques déposées ou enregistrées par le Groupe désignent des produits qui sont en adéquation avec les activités du Groupe, de sorte que la portée de la protection de ces marques est cohérente avec les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe. Les marques qui ne font pas l'objet d'un renouvellement à leur date d'expiration correspondent à des marques et/ ou des produits qui ne sont plus exploités et commercialisés.

De la même manière, les marques du Groupe sont protégées dans un très grand nombre de pays couvrant la quasi-totalité des pays industrialisés. Dans ce cadre, la couverture géographique de la protection de ces marques est en adéquation avec les territoires dans lesquels le Groupe commercialise ses produits, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.



11. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'évolution de Vétoquinol a été ces dernières années relativement significative. Pour mémoire, l'année 2001, avec l'intégration de Chassot, a marqué une inflexion importante dans la croissance du Groupe Vétoquinol.

Cette volonté de croissance perdue depuis et a transformé l'entreprise Vétoquinol en un véritable groupe se développant sur plusieurs continents.

La gestion de cette croissance passe par une adaptation des structures, de l'organisation et des outils, notamment la mise en place d'un progiciel de gestion intégré qui devrait apporter de nombreux bénéfices au Groupe, comme évoqué précédemment, en termes de compétitivité, de culture d'entreprise et de transmission des savoir-faire.

Cet outil fait partie d'un plan de développement général qui devrait porter ses fruits à partir de 2007 et permettre des économies substantielles, sur les cinq prochaines années, en termes de :

- coûts industriels ;
- coûts commerciaux (distribution notamment).

S'agissant de la cession du site industriel de Belp et du transfert des produits vers les autres unités du Groupe, les opérations se sont déroulées conformément au plan envisagé.

À l'heure actuelle, la reprise de la distribution des produits Equistro par l'Allemagne et la France est en cours, après la fermeture du site de Munster. Elle devrait permettre d'améliorer l'efficacité et la réactivité du Groupe sur cette marque, tout en contribuant à diminuer ses coûts de fonctionnement.

Des actions importantes sont également en cours pour continuer d'entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les Pays qui le composent. La dimension humaine reste en effet la richesse principale du Groupe, et son premier atout concurrentiel, et il convient de la préserver et de l'adapter dans le contexte de forte croissance où veut continuer de se situer Vétoquinol.

Enfin, des recherches sont en cours, et à un stade avancé, avec l'aide de partenaires spécialisés, pour poursuivre la croissance externe, en particulier sur les continents nord-américain et asiatique, qui représentent des marchés, existants ou potentiels, significatifs, et donc des gisements de croissance supplémentaire. À cet effet, il convient de noter que la Société a signé récemment une lettre d'intention lui donnant l'exclusivité de négociation pour l'acquisition d'une société aux États-Unis.



12. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.



13. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Direction Générale de la Société est assumée par le Directeur Général qui est également Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, présidé par son Président, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Ainsi, la Société déclare se conformer à ses obligations en matière de gouvernement d'entreprise telles que définies par le Code de Commerce.

13.1. Composition des organes d'administration et de direction de la Société

13.1.1. Le Conseil d'administration

13.1.1.1. Les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La durée du mandat des administrateurs est de six années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les membres sortants sont rééligibles. Cependant, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.



13.1.1.2. Le Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

13.1.1.3. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, au jour de l'établissement du document de base, est composé de neuf membres dont un administrateur est qualifié d'indépendant, M. Jacques François Martin.

Ce membre est considéré comme indépendant en ligne avec les préconisations relatives au gouvernement d'entreprise du rapport Afep-Medef, dans la mesure où il satisfait notamment les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années précédant sa nomination au sein de la Société ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la Société ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été comptable, expert comptable, auditeur, commissaire aux comptes ou conseil à quelque titre que ce soit de la Société au cours de cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ; et
- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au jour de l'établissement du document de base, les statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité de nomination de censeurs.



Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société
M. Etienne Frechin	<u>1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962 Nomination en qualité de Directeur Général en 1968 Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	<u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Etienne Frechin	<u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2007 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2006	Membre du Conseil d'administration
Mme Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Etienne Frechin	<u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2007 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2006	Membre du Conseil d'administration
Mme Martine Frechin, épouse de M. Etienne Frechin	<u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2009	Membre du Conseil d'administration
M. François Frechin, frère de M. Etienne Frechin	<u>1^{ère} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Conseil d'administration



M. Matthieu Frechin, fils de M. Etienne Frechin	<u>1ère nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur	Membre du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué
	Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur Général Délégué	
	<u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2011	
<hr/>		
Banexi Capital Partenaires représentée par M. Franck Boget	<u>1ère nomination</u> Assemblée générale mixte du 27 février 2003	Membre du Conseil d'administration
	<u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2009 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2008	
<hr/>		
M. Jacques François Martin	<u>1ère nomination</u> Conseil d'administration du 19 septembre 2003 - ratification lors de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2003	Membre du Conseil d'administration
	<u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2007 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2006	
<hr/>		
M. Denis Ribon	<u>1ère nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006	Membre du Conseil d'administration
	<u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2011	

13.1.1.4. Biographie des membres du Conseil d'administration

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.



■ M. Etienne Frechin

Etienne Frechin est né en 1938 et est Président de Vétoquinol depuis 1980. Autodidacte, il a auparavant exercé différentes fonctions au sein de la Société :

- Directeur de la production de 1963 à 1968 ;
- Directeur Général depuis 1968.

Il est aussi :

- Gérant de la SCA Soparfin, holding de contrôle de la Société détenu par la famille Frechin ;
- Gérant associé de Demabel SARL, société actionnaire de Soparfin et détenue par ses enfants. La société Demabel détient 2475 actions de la SCA Soparfin, dont elle est l'associée commanditée ;
- Gérant de la SCI Demabel, société patrimoniale de la famille Frechin n'ayant aucune relation avec Vétoquinol ;
- Président de la SAS RD Pharmagal, dont Soparfin détient 1 % du capital.

Il exerce par ailleurs plusieurs mandats dans les filiales de la Société :

VETOQUINOL S.A. - N.V. Kontichsesteenweg 42 2630 Aartselaar BELGIQUE	Président
VETOQUINOL B.V. Postbus 3191 5203 DD 'S-Hertogenbosch PAYS-BAS H.R.R.v.R 's Hertogenbosch 16 074 083	Président
VETOQUINOL UK LTD. Vétoquinol House Great Slade Buckingham Industrial Park Buckingham MK18 1PA ROYAUME-UNI	Président
VETOQUINOL IRELAND LIMITED Wedgwood Road Bicester Oxfordshire OX 26-4 UL ROYAUME-UNI	Président
CHASSOT UK Vétoquinol House Great Slade Buckingham Industrial Park Buckingham MK18 1PA ROYAUME-UNI	Président



VETCO Ltd Cougar Lane Naul Co Dublin IRLANDE	Président
VETOQUINOL ESPECIALIDADES VETERINARIAS, S.A. Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia 28830 San Fernando de Henares, Madrid ESPAGNE	Président
VETOQUINOL N.-A. INC. 2000 Chemin Georges Lavaltrie, Québec CANADA J0K 1H0	Président
VETOQUINOL PROLAB INC. 2000 Chemin Georges Lavaltrie, Québec CANADA J0K 1H0	Administrateur
VETOQUINOL CANADA INC. 2000 Chemin Georges Lavaltrie, Québec CANADA J0K 1H0	Administrateur
VETOQUINOL DE MEXICO S.A. DE C.V. Lopez Cotilla 744 Col. Del Valle Mexico, 03100, D.F. MEXIQUE	Président
VETOQUINOL ÖSTERREICH GmbH Zehetnergasse 24 - A 1140 Wien AUTRICHE	Président
VETOQUINOL S.R.O. Zamecnicka 411 28802 Nymburk RÉPUBLIQUE TCHEQUE	Président
VETOQUINOL BIOWET Sp Z.o.o. Um. Kosynierow Gdynskich 13-14 St. 66-400 Gorzow WLKP. POLOGNE	Administrateur



VETOQUINOL AG Président
SUISSE
Aemmenmattsrasse 2
3123 Belp
SUISSE

EQUISTRO Pharma GmbH et Co. KG Président
An der Alten Ziegelei 18
48157 Munster
ALLEMAGNE

FREFIN HOLDING GmbH Président
Parkstrasse 10
88212 Ravensburg
ALLEMAGNE

CHASSOT GmbH Président
Parkstrasse 10
88212 Ravensburg
ALLEMAGNE

VETOQUINOL GmbH Président
Parkstrasse 10
88212 Ravensburg
ALLEMAGNE

VETOQUINOL USA Inc. Président
101 Lincoln Drive
Buena
New Jersey, NJ08310 - 0687
ÉTATS-UNIS

PHARMEDICA VERWALTUNGS GmbH Président
Parkstrasse 10
88212 Ravensburg
ALLEMAGNE

SEMYUNG VETOQUINOL Président
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku
Koyang-city Kyungki-do
COREE DU SUD

Monsieur Etienne Frechin exerce également des fonctions de représentation :

- Conseiller du Commerce Extérieur de Franche-Comté ;
- Conseiller auprès de la Banque de France de la Haute-Saône ;
- Membre du Directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté.



■ M. Jean-Charles Frechin

M. Jean-Charles Frechin est né en 1945 et est le frère de M. Etienne Frechin.

Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie Générale et appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, depuis 1974.

Administrateur de Vétoquinol SA depuis 1971, il est également administrateur de SA CEIDO depuis 1988 (Groupement National de Pharmaciens d'officine) et est gérant de plusieurs sociétés :

- SARL ST JEAN (70) et ST CHARLES (70) (SARL familiales professionnelles) ;
- SCI ST DESLE (70) et ST PAUL (70).

■ Mme Marie-Claude Valentin-Frechin

Mme Marie-Claude Valentin Frechin est née en 1931 et est la sœur de M. Etienne Frechin. Elle est administrateur de Vétoquinol SA depuis 1971 et est aussi gérante de la société civile familiale dénommée SYKINA (70).

■ Mme Martine Frechin

Mme Martine Frechin est née en 1939 et est l'épouse de M. Etienne Frechin. Elle est Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin et gérante associée de Demabel SARL. Mme Martine Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2004.

Elle exerce par ailleurs plusieurs mandats dans les filiales de la Société :

Société	Mandat
VETOQUINOL UK LTD. Vétoquinol House Great Slade Buckingham Industrial Park Buckingham MK18 1PA ROYAUME-UNI	Administrateur
VETOQUINOL ESPECIALIDADES VETERINARIAS, S.A. Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia 28830 San Fernando de Henares, Madrid ESPAGNE	Administrateur

■ M. François Frechin

M. François Frechin est né en 1933 et est le frère de M. Etienne Frechin. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de PARIS (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité. M. François Frechin est gérant des sociétés civiles Veroes et Frejour, domiciliées à Dijon et actionnaires de Vétoquinol SA.

M. François Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 1975.



■ M. Matthieu Frechin

M. Matthieu Frechin est né en 1969 et est le fils de M. Etienne Frechin. Docteur en Pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995), M. Matthieu Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2006 et a été nommé Directeur Général Délégué de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 21 août 2006.

■ Banexi Capital Partenaires représentée par M. Franck Boget

M. Frank Boget est Président du Directoire de Banexi Capital Partenaires. Il a débuté sa carrière en 1973 à la Direction Financière de BNP Paribas. En 1978, il a rejoint l'équipe de capital investissement de l'ex Banexi. Il a pris une part active au lancement du premier fonds de capital risque puis fut responsable de l'activité LBO. En 1988, il devient Directeur du département des Participations et, en 1996, membre du Directoire de l'ex Banexi. Il a rejoint en octobre 2001 Banexi Capital Partenaires. Il est diplômé de l'ESSEC et du CPA Paris. Il a été administrateur de l'AFIC.

Banexi Capital Partenaires est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2003.

Monsieur Franck Boget exerce les mandats suivants :

- membre du Conseil de surveillance de 21 Centrale Partners ;
- Président du Conseil de surveillance de Banexi Venture Partners ;
- Président du Directoire de Banexi Capital Partenaires ;
- administrateur de Groupe France Terre ;
- représentant de Banexi Capital Partenaires au Conseil de surveillance d'Investadour.

■ M. Jacques François Martin

M. Jacques François Martin est un spécialiste de l'industrie pharmaceutique, de la biologie et des sciences de la vie. Il exerce et a exercé de nombreuses fonctions dans ces secteurs :

- Président de Rhône-Poulenc Pharma à Hambourg en Allemagne de 1970 à 1976 ;
- Vice-président en charge des ventes et de la commercialisation de l'Institut Mérieux (1976), il a contribué largement à l'expansion internationale de la société ;
- Président de Pasteur-Mérieux (1988), il a dirigé les négociations avec le Gouvernement du Canada pour l'acquisition de Connaught Laboratories ;
- entre 1996 et 1998, Jacques François Martin a assumé la tâche de Directeur Général de la Fondation Jean Dausset - Centre d'Etude du Polymorphisme Humain, une fondation privée dédiée à la recherche génomique ;
- entre 1996 et 1999, il a siégé au Conseil d'administration de l'INSERM, l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- il a aussi été Président du Fonds mondial pour les vaccins (2000-2005), organisme en charge de la distribution de vaccins aux pays en voie de développement ;
- il est actuellement président Directeur Général de Parteurop, société lyonnaise de conseil en biotechnologie qu'il a créée en 1991. A son actif, il a notamment été consultant pour Chiron jusqu'en 2000 et a contribué à l'établissement de nombreuses start-up.

Il est par ailleurs :

- membre de l'Académie des Technologies ;
- membre du Conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour les Vaccins et l'Immunisation (GAVI) ;
- membre du Conseil Consultatif Stratégique du programme de vaccination infantile de la fondation Bill et Melinda Gates ;
- membre du Conseil International pour un vaccin contre le SIDA (IAVI) ;



- membre du Conseil de l'Institut française de santé et de la recherche médicale de 1996 à 1999.

SOCIÉTÉS	TYPE DE MANDAT
PARTEUROP SAS 41 Quai Fulchiron 69005 Lyon	Président
PARTEUROP DEVELOPPEMENT 41 Quai Fulchiron 69005 Lyon	P.D.G
PARTEUROP PHARMA SARL 41 Quai Fulchiron 69005 Lyon	Gérant
HLA-G TECHNOLOGIES 41 Quai Fulchiron 69005 Lyon	P.D.G
PELIAS AG Dannebergplatz 16/2, 1030 Vienne - AUTRICHE	Président du Conseil de surveillance
VÉTOQUINOL SA Magny Vernois B.P 189 70204 Lure Cedex	
TRANSGENE SA 11 rue de Molsheim, 67082 Strasbourg Cedex	Administrateur
MASSANT S.A 2, Rue de la Villa Romaine, 7822 Ghislenghien - BELGIQUE	

ASSOCIATIONS	TYPE DE MANDAT
Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint Luc 20 Quai Claude Bernard 69007 Lyon	
Association Saint-Joseph 25 rue du Plat 69002 Lyon	
Association Hospitalière Saint Luc 20 Quai Claude Bernard 69007 Lyon	
Association des fondateurs et protecteurs des facultés catholiques de Lyon 25 rue du Plat 69002 Lyon	Administrateur
Œuvres des Dames du Calvaire 8-10 rue Roger Radisson, 69322 Lyon	
Hôpital de Fourvière 8-10 rue Roger Radisson, 69322 Lyon	



■ M. Denis Ribon

M. Denis Ribon est Directeur de participations chez 3i depuis 2001. Il a débuté sa carrière comme vétérinaire avant de rejoindre AT Kearney en tant que chef de projet durant trois ans.

M. Denis Ribon possède une solide connaissance des secteurs de la vente de détail et de l'agroalimentaire précédemment acquise lorsqu'il était consultant et qu'il continue de développer au sein de 3i depuis 5 ans. Il a ainsi pris part aux investissements dans Prosol Gestion (détaillant en produits frais), Vétoquinol (laboratoire pharmaceutique vétérinaire), Fabricauto (leader français du marché des plaques d'immatriculation) ou encore MSC (leader mondial du contrôle des emballages en verre).

M. Denis Ribon est titulaire d'un MBA de HEC et il est diplômé de l'Université Vétérinaire de Lyon.

Mandats :

- membre du Conseil de surveillance des sociétés Prosol Gestion et Fabricauto ;
- membre du Conseil d'administration des sociétés Montel et Vétoquinol ;
- membre du Comité de Direction de la société Carso.

13.1.15. Nomination et révocation du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix conformément aux dispositions en vigueur. Lorsque la Direction Générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

13.1.16. Les Directeurs généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à quatre.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

À l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration.



En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Directeurs Généraux Délégués conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

13.1.1.7. Les contraintes spécifiques liées à l'activité de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.5142-1 du Code de la Santé Publique, la fabrication, l'importation, l'exportation et la distribution en gros de médicaments vétérinaires, la fabrication, l'importation et la distribution de médicaments soumis à des essais cliniques, ainsi que l'exploitation de médicaments vétérinaires, ne peuvent être effectuées que dans des établissements régis par les dispositions du Code de la Santé Publique.

Toute entreprise entrant dans le champ d'application susvisé doit être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction Générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Elle peut être, en tout ou partie, concédée en location-gérance à une société. Cette société doit être la propriété d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ou comporter la participation d'un pharmacien ou d'un vétérinaire à sa Direction Générale ou sa gérance.

Les pharmaciens ou vétérinaires susmentionnés sont dénommés : « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables du respect des dispositions du livre II de la partie IV intitulé « *Professions de santé* » du Code de la Santé Publique et du livre I de la partie V intitulé « *Produits de santé* » du Code de la Santé Publique, ayant trait à leur activité, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la société.

Dans chaque établissement pharmaceutique de l'entreprise, un pharmacien ou un vétérinaire délégué doit veiller au respect des dispositions du livre I de la partie V intitulé « *Produits de santé* » du Code de la Santé Publique sous l'autorité du pharmacien ou du vétérinaire responsable de l'entreprise. Lorsque le pharmacien ou le vétérinaire responsable exerce ses fonctions dans l'un des établissements pharmaceutiques d'une entreprise, la désignation d'un pharmacien délégué ou d'un vétérinaire délégué n'est pas obligatoire dans cet établissement.

Les pharmaciens ou vétérinaires responsables et les pharmaciens ou vétérinaires délégués doivent justifier d'une expérience pratique appropriée.

13.1.1.8. Composition de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée par M. Etienne Frechin qui est par ailleurs Président du Conseil d'administration de la Société. Son mandat de Directeur Général a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 juin 2005 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Etienne Frechin est assisté de trois Directeurs Généraux Délégués : M. Dominique Henryon, M. Bernard Boisramé et M. Matthieu Frechin.

Le mandat de Directeur Général Délégué de M. Dominique Henryon a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 juin 2005 pour une durée identique à celle du mandat du Président et Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le mandat de Directeur Général Délégué de M. Bernard Boisramé a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mai 2003 pour une durée identique à celle du mandat du Président et Directeur Général soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

M. Matthieu Frechin a été nommé Directeur Général Délégué lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 août 2006 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.



13.1.1.9. Les Pharmaciens Responsables

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la Société, le mandat de Pharmacien Responsable de Vétoquinol SA de M. Bernard Boisramé a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mai 2003 pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le mandat de Pharmacien Responsable intérimaire de Mme Virginie Hiland a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} août 2002 pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le mandat de Pharmacien Responsable intérimaire de M. Alain Masson a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mai 2003 pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les Pharmaciens Responsables et Pharmaciens Responsables intérimaires assurent leurs fonctions selon l'ordre suivant, tant pour le siège que pour l'établissement de Lure :

- M. Bernard Boisramé, en qualité de pharmacien responsable ;
- en cas d'absence de Monsieur Bernard Boisramé, Mme Virginie Hiland, en qualité de pharmacien responsable intérimaire ;
- en cas d'absence de Monsieur Bernard Boisramé et de Madame Virginie Hiland, Monsieur Alain Masson en qualité de pharmacien responsable intérimaire.

13.1.1.10. Biographie des Directeurs Généraux Délégués et des Pharmaciens Responsables

■ M. Dominique Henryon

Né en 1951, Dominique Henryon est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (1974) et titulaire d'un MBA de Stanford (1976). Il a commencé sa carrière chez Arthur D. Little comme conseiller de Direction. Il a ensuite rejoint le groupe IDI (Institut de Développement Industriel) comme chargé de mission pendant 4 ans et y a participé à la création de Finovelec, société de capital risque, pendant 2 ans, en tant que Directeur Général.

Directeur de la stratégie du groupe Hutchinson puis gérant de sa filiale Babyrelax, il a ensuite rejoint Jaeger Régulation en tant que Directeur Général. Après une période de 5 ans comme Directeur Général des laboratoires Laphal, Dominique Henryon a intégré Vétoquinol début 1999 comme Directeur Général Délégué.

Il est membre du Comité exécutif de Vétoquinol depuis sa création en septembre 2004. Il est également responsable du Comité de Direction Groupe.

Il est membre du Board de IFAH (International Federation of Animal Health) et Président élu du club APM (Association pour le Progrès du Management) de Haute-Saône.

■ M. Bernard Boisramé

Né en 1952, Bernard Boisramé est Directeur de la Recherche et du Développement, membre du Comité de Direction Groupe, du Laboratoire Vétoquinol depuis 1987. À ce titre, il supervise l'activité Pharmaceutique, Pré-clinique, Clinique et Réglementaire.

Depuis 1992, il est Pharmacien Responsable de Vétoquinol SA, Directeur Général Délégué et reporte au Directeur Groupe - Stratégie et Développement.



Pharmacien diplômé de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg (1976), il a obtenu un DESS de Pharmacie Galénique (1978) et un Doctorat de l'Université (1980). Il est également diplômé de l'Institut de Pharmacie Industrielle de Paris (1978).

Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1980 au Laboratoire Biothérix, comme Responsable du Laboratoire de Contrôle, puis comme Responsable du Développement dans le domaine de la gastroentérologie et de la dermatologie. En 1983, il a rejoint le Laboratoire Boehringer Ingelheim comme Responsable du Développement des produits OTC.

■ M. Matthieu Frechin

Né en 1969, Matthieu Frechin est titulaire d'un diplôme de pharmacie, option Industrie et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing.

M. Matthieu Frechin a commencé sa carrière professionnelle chez Pfizer au département marketing cardiovasculaire. Il est entré ensuite chez Sanofi, qui l'a détaché à Moscou, dans le cadre d'un CSNE, et chargé du développement du département marketing. A son retour de Moscou, il a été chargé d'Etudes « portfolio » à la Direction de la Stratégie. En septembre 1998, il a quitté Sanofi pour parfaire sa formation aux laboratoires Servier comme Chef de produits international.

Il a rejoint Vétoquinol le 2 avril 2001 en qualité d'attaché de Direction Générale. En cette qualité, Matthieu Frechin avait la responsabilité du marketing des produits de la gamme canine au sein de la direction commerciale France à Paris. Le 1^{er} décembre 2001, il a pris la responsabilité de Chef des ventes animaux de compagnie.

Depuis septembre 2004, M. Matthieu Frechin est Directeur Groupe - Stratégie et Développement et à ce titre reporte à M. Dominique Henryon.

13.1.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration, de direction de la Société

À la connaissance de la Société, les membres des organes d'administration et de direction de la Société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la Société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société arrêté le 18 septembre 2006 prévoit que les membres du conseil d'administration ou des comités spécialisés ont l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

13.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société

13.2.1. Fonctionnement du Conseil d'administration

13.2.1.1. Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.



Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ; le Conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel est donné par écrit (lettre, télécopie, courrier électronique). Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont pris en compte les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou autres moyens de télécommunication dans les conditions fixées par décret, sauf pour l'adoption des décisions suivantes :

- choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale (dissociée ou non dissociée) ;
- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

13.2.1.2. Quorum et majorité

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. Au cas où le Conseil n'est composé que de trois membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la Loi. Les personnes habilitées à certifier conforme les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations sont déterminées conformément à la Loi.

13.2.1.3. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités. Les comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration fixe le cas échéant, le montant de la rémunération des membres des comités.

13.2.1.4. Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté le 18 septembre 2006 son règlement intérieur, en application des recommandations figurant dans le rapport publié, en octobre 2003, par l'AFEP et le MEDEF intitulé « *le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées* » (« rapport Afep - Medef »). Le règlement intérieur est entré en vigueur le jour de son adoption et ses dispositions qui requièrent la formation de comités seront mises en œuvre progressivement dans un délai raisonnable à compter de cette adoption.



Le règlement intérieur décrit l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités. Le règlement intérieur prévoit la possibilité de tenir des réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par décret, sauf en ce qui concerne certaines décisions.

Le règlement intérieur fixe les modalités selon lesquelles le Conseil d'administration procèdera à sa propre évaluation et les règles d'éthique et de déontologie (notamment en matière boursière) applicables aux membres du Conseil, le cas échéant à leur représentant permanent, et aux membres des comités.

13.2.2. Fonctionnement de la Direction Générale

13.2.2.1. Les pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne suffit pas à constituer cette preuve.

13.2.2.2. Les limitations statutaires

Néant

13.2.2.3. Les limitations décidées par le Conseil d'administration

Néant

13.2.3. Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique. La constitution d'un Comité des risques et d'un Comité d'audit est envisagée dans un délai raisonnable.

Les Comités peuvent recourir à des consultants externes ou procéder ou faire procéder, aux frais de la Société, à toute étude préalable relative aux questions qu'ils ont à traiter, sous réserve, si des frais doivent être engagés, d'obtenir une autorisation préalable du Conseil d'administration.

13.2.3.1. Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Plus précisément, le Comité de rémunération a pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la Société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise, ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la Société ou de ses filiales ;



- d'examiner les avantages de toute nature, par exemple en matière de retraite, accordés aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ou sous-filiales ;
- de proposer la répartition des jetons de présence, notamment au regard des responsabilités encourues par les administrateurs et de leur assiduité au Conseil et dans les comités spécialisés. Le montant des jetons de présence doit être adapté au temps que chaque administrateur consacre à ses fonctions ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- de rédiger un compte rendu complet et précis sur la rémunération des mandataires sociaux qui figurera dans le rapport de gestion. Ce rapport doit mentionner notamment les modalités de calcul des rémunérations variables, les critères d'attribution des bonus, la rémunération individuelle et détaillée de chaque mandataire ainsi que le montant global et individuel des jetons de présence distribués.

Le Comité de rémunération se réunit tous les ans. Depuis sa création, le Comité de rémunération s'est réuni 3 fois et a rendu 3 recommandations sous forme de rapports au Conseil d'administration.

À la date d'établissement du présent document de base, le Comité de rémunération est composé de trois personnes :

- M. Jacques François Martin, administrateur indépendant ;
- M. François Frechin, administrateur ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;

13.2.3.2. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent document de base, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- Président Directeur Général ;
- Directeur Général Délégué ;
- Directeur Groupe - Développement des Affaires ;
- Directeur Groupe - Recherche et Développement ;
- Directeur Groupe - Industriel et Qualité ;
- Directeur Groupe - Finance et Juridique ;
- Directeur Groupe - Diététique et Cheval ;
- Directeur Groupe - Europe ;
- Directeur Groupe - Stratégie et Développement ;
- Directeur Groupe - Stratégie et Relations Clients ;
- Directeur Groupe - Ressources Humaines ;
- Directeur Groupe - Amérique du Nord ;
- Directeur Groupe - Développement International ;
- Directeur Groupe - Systèmes d'Informations.



13.2.4. Contrôle interne

13.2.4.1. Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

I- CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé à l'heure actuelle de neuf membres.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés figure au 13.1.1.3 et 4 du présent document de base.

■ Fréquence des réunions

- Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) reprises

■ Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués à ces réunions par lettre simple ou oralement, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont également été convoqués aux réunions du Conseil devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

■ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

■ Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent de manière générale au siège social de la Société.

Dans le cadre des dispositions statutaires, il peut être fait usage de la visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication dans les conditions fixées par décret conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 3 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration n'a jamais fait usage de la visioconférence ou tous autres moyens de communication.

■ Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont régulièrement retranscrits dans le registre des conseils.



II- PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

■ Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la Société et dans le Groupe ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels l'entreprise est susceptible de faire face.

En outre l'environnement de contrôle du Groupe repose sur des principes fondamentaux auxquels il est fait référence dans des documents diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes.

■ Descriptif du dispositif de contrôle interne

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures mises en place aussi bien au niveau des sites de production et d'exploitation qu'au niveau des directions financières des filiales et du Groupe.

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction Générale du Groupe font partie d'une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques de l'entreprise.

III. LIMITATION ÉVENTUELLE APPORTÉE PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Néant

Les rapports du Président du Conseil d'administration au titre de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce sur les procédures de contrôle interne ont été et seront établis conformément à la réglementation en vigueur.

13.2.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Les rapports des commissaires aux comptes au titre du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ont été établis au titre des exercices 2003 et 2004 conformément à la réglementation en vigueur. Ils ne font mention d'aucune observation particulière.



13.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants

13.3.1. Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'année 2005

Nom	Fonction	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
M. Etienne Frechin	Président Directeur Général	Partie fixe : 170 950 euros Prime sur objectifs : 100 000 euros Jetons de présence : 4 400 euros	Voiture de fonction
M. Dominique Henryon	Directeur Général Délégué	Partie fixe : 212 420 euros Prime sur objectifs : 108 200 euros Prime exceptionnelle : 20 000 euros	Voiture de fonction Tickets restaurant
M. Bernard Boisramé	Directeur Général Délégué et Pharmacien Responsable	Partie fixe : 130 390 euros Prime sur objectifs : 10 528 euros Prime Pharmacien Responsable : 15 600 euros	Voiture de fonction Retraite surcomplémentaire (art. 83) Participation et intéressement Tickets restaurant
M. Matthieu Frechin	Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'administration	Partie fixe : 70 265 euros Prime sur objectifs : 12 150 euros Jetons de présence : 4 400 euros	Voiture de fonction Participation et intéressement Tickets restaurants
M. Jean Charles Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant
Mme Marie Claude Valentin-Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant
Mme Martine Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant
M. François Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant
Banexi Capital Partenaires représentée par M. Franck Boget	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant



M. Jacques François Martin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 4 400 euros	Néant
M. Denis Ribon	Membre du Conseil d'administration	N/A	Néant

Lors de la réunion du 22 mai 2006, le Conseil d'administration a débattu du niveau des rémunérations globales actuelles des dirigeants de la Société par rapport aux recommandations émises par le Comité de rémunération selon rapport en date du 19 mai 2006. Le Conseil d'administration a arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable. Il ressort de ce Conseil que les rémunérations des dirigeants seront revalorisées de la façon suivante :

- Président Directeur Général - Etienne Frechin : 8% ;
- Directeur Général Délégué - Dominique Henryon : 6% ;
- Directeur Groupe - Recherche et Développement - Bernard Boisramé : 1,8%, la prime de Pharmacien Responsable étant elle portée à 1 430 euros par mois ;
- Directeur Groupe - Stratégie et Développement - Matthieu Frechin : 2,5%.

Ces augmentations prennent effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Les primes sur objectifs 2006 sont les suivantes :

- Président Directeur Général - Etienne Frechin : 160 000 euros (50% sur CA ; 50% sur résultat d'exploitation) ;
- Directeur Général Délégué - Dominique Henryon : 114 700 euros (50% sur CA ; 50% sur résultat d'exploitation) ;
- Directeur Groupe - Recherche et Développement - Bernard Boisramé: 15 666 euros ;
- Directeur Groupe - Stratégie et Développement - Matthieu Frechin : 15 375 euros.

Un système de réduction de la prime en cas de non atteinte des objectifs ou de versement d'une surprime dans le cas du dépassement des objectifs (sur CA et EBIT du Groupe) a été mis en place (jusqu'à 10% pour Dominique Henryon et 30% pour Matthieu Frechin et Bernard Boisramé).

13.3.2. Intéressement capitalistique des membres des organes d'administration et de direction à la date d'enregistrement du présent document de base

À la date d'enregistrement du présent document de base, l'intérêt des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital social de la Société se présente comme suit :



Nom	Nombre d'actions	%	Options de souscription d'actions/ BSA	% total
M. Etienne Frechin	490 570	4,64%	Néant	-
M. Dominique Henryon	107 150	1,01%	Néant	-
M. Bernard Boisramé	20 000	0,19%	Néant	-
M. Jean Charles Frechin	201 150	1,90%	Néant	-
Mme Marie Claude Valentin-Frechin	158 160	1,50%	Néant	-
Mme Martine Frechin	510	N/S	Néant	-
M. François Frechin	185 630	1,76%	Néant	-
M. Matthieu Frechin	127 280	1,20%	Néant	-
Middle Market Fund II représenté par Banexi Capital Partenaires représentée par M. Franck Boget	800 220	7,58%	Néant	-
M. Jacques François Martin	20	N/S	Néant	-
M. Denis Ribon	2	N/S	Néant	-

13.4. Opérations avec des apparentés

13.4.1. Conventions réglementées au titre de l'exercice 2005

Le rapport spécial du commissaire aux comptes fait état d'une convention réglementée - article L.225-38 du Code de Commerce - autorisée au cours de l'exercice 2005 : la Société a octroyé un emprunt à sa filiale Vétoquinol AG dont le montant s'élève à 10 000 000 francs suisses au 31 décembre 2005 soit 6 436 460 euros évalués au cours du 31 décembre 2005. Les intérêts calculés au taux de 0,55% s'élèvent à 3 550 euros au titre de l'année 2005.

13.4.2. Conventions antérieures

Le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2005 fait mention des conventions suivantes :

- « Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, une avance dont le montant s'élève à 847 945 CAD au 31 décembre 2005, soit 481 188,55 euros évalués au cours du 31 décembre 2005. Les intérêts calculés au taux de 5,65% s'élèvent à 32 217 euros au titre de l'exercice 2005.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North Canada une avance dont le montant s'élève à 89 194 CAD au 31 décembre 2005, soit 522 694,45 euros évalués au cours du 31 décembre 2005. Les intérêts calculés au taux de 5,65% s'élèvent à 34 902 euros au titre de l'exercice 2005.
- Votre société a consenti à sa filiale Vétoquinol GmbH, une avance sans intérêt dont le montant s'élève à 1 300 000 euros au 31 décembre 2005.
- Votre société a consenti à sa filiale Frefin Holding une avance dont le montant s'élève à 6 303 119 euros au 31 décembre 2005, après la conversion d'une partie de l'avance en titres Frefin Holding pour 13 763 476 euros et à la suite des remboursements intervenus en 2002, 2003, 2004 et 2005 pour respectivement 2 461 859 euros, 1 464 284 euros, 671 214 euros et 3 141 026 euros. Les intérêts calculés au taux de 4,5% s'élèvent à 370 020 euros au titre de l'exercice 2005.
- Votre société a accordé à sa filiale Biowet une avance dont le montant s'élève à 4 000 000 CHF au 31 décembre 2005, soit 2 724 330 euros évalués au cours du 31 décembre 2005. Les intérêts calculés au taux de 4,5% s'élèvent à 138 455 euros au titre de l'exercice 2005.



- Votre société a reçu une caution par la société mère SCA Soparfin pour garantir l'emprunt dont le montant s'élève à 2 616 298 euros au 31 décembre 2005.
- Votre société a consenti une caution de garantie sur emprunt pour sa filiale Vétoquinol North America d'un montant de 9 000 000 CAD au 31 décembre 2005. »

13.4.3. Conventions conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

À la date d'enregistrement du présent document de base, aucune convention n'a été conclue entre la Société et les membres des organes d'administration et de direction hormis :

- le contrat de travail conclu le 2 avril 2001 avec M. Matthieu Frechin, dont la rémunération globale annuelle au titre de ses fonctions de salariés s'élevait au titre de l'exercice 2005 à un montant de 82 415 euros détaillé de la façon suivante : 70 265 euros sur une base fixe et 12 150 euros sur une base variable ;
- le contrat de travail conclu le 1^{er} janvier 1987 avec M. Bernard Boisramé, dont la rémunération globale annuelle en tant que salarié s'élevait au titre de l'exercice 2005 à un montant de 140 918 euros détaillé de la façon suivante : 130 390 euros sur une base fixe et 10 528 euros sur une base variable. Il convient de noter que M. Bernard Boisramé perçoit en outre en rémunération de ses fonctions de Pharmacien Responsable une « prime » d'un montant brut de 1 300 euros par mois ;
- un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (art. 83) a été souscrit au bénéfice de M. Bernard Boisramé et prenant effet au 1^{er} janvier 1989 ; la cotisation correspondante pour l'exercice 2005 s'élève à 12 076,80 euros et au 1^{er} juillet 2006, la retraite annuelle acquise au titre dudit contrat s'élève à 16 824 euros ;
- le contrat d'assurance chômage souscrit par la Société au bénéfice de M. Dominique Henryon à effet du 1^{er} janvier 1999 ;
- l'annexe du procès verbal du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 1998 définissant, pour Dominique Henryon, une indemnité d'une année de salaire en cas de révocation pour tout autre motif qu'une faute grave.

13.4.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

À la date d'enregistrement du présent document de base, aucun prêt et garantie n'a été constitué par la Société en faveur des membres des organes d'administration et de direction.



14. SALARIÉS

Au 30 juin 2006, le Groupe employait 1 181 personnes au plan mondial, dont 504 salariés en France, contre 1 143 personnes au 31 décembre 2005¹³. En France, les personnels sont répartis sur 3 sites : Lure (notamment le personnel de production pharmaceutique et la maison mère), Tarare (notamment le personnel de production de produits diététiques) et Paris (notamment la fonction commerciale France).

14.1. Description des effectifs

14.1.1. Répartition par catégorie socioprofessionnelle au 30 juin 2006

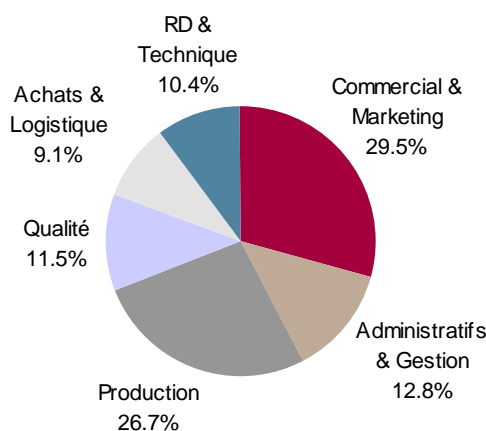
Le personnel de la Société est réparti de la façon suivante :

Cadres	247	20,9%
Non cadres	766	64,9%
Force de vente	168	14,2%
Total	1 181	100,0%

Le Groupe est composé majoritairement de techniciens et de cadres, en raison de l'activité pharmaceutique de production et de Recherche et Développement, et de cadres en raison de la haute technicité des produits développés en RetD et de la force de vente en France.

14.1.2. Répartition des effectifs Groupe par métier au 30 juin 2006

RÉPARTITION DES SALARIÉS DU GROUPE PAR MÉTIER



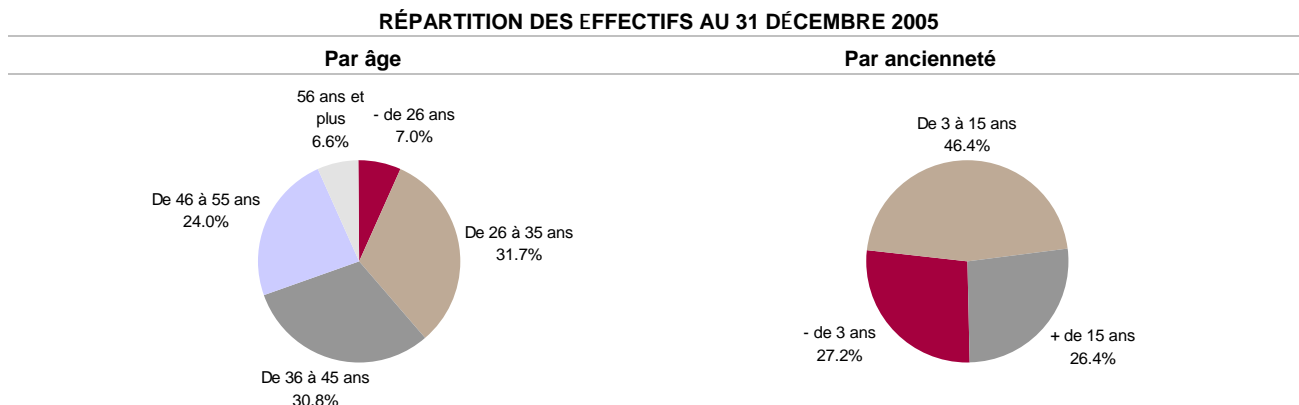
Source : Société

¹³ Après transfert de 48 personnes à la société Medena (dans le cadre de la cession de Belp en Suisse)



14.1.3. Ancienneté moyenne et âge moyen (au 31 décembre 2005)

La répartition au niveau du Groupe en matière d'âge et d'ancienneté est la suivante :



Source : société

L'âge moyen du Groupe est ainsi de 40,1 ans et l'ancienneté moyenne de 10,4 années.

14.2. Information sociale

14.2.1. Représentation du personnel et représentation syndicale

La représentation des salariés est assurée au sein de la Société par un Comité d'entreprise, un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des délégués du personnel.

Il n'y a pas de syndicat dans les différentes filiales de la Société, à l'exception de Vétoquinol Prolab au Canada, qui découle d'une obligation légale.

14.2.2. L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

La politique de la Société dans ce domaine se concentre principalement sur le respect de la législation en matière d'hygiène et sécurité ainsi que sur la prévention. Les efforts au sein de la Société portent notamment sur :

- la prévention des accidents avec mise en place d'outils d'évaluation des postes de travail et de diminution des risques ainsi qu'une démarche proactive pour tout nouvel investissement ;
- la formation du personnel aux risques ;
- la communication ;
- la responsabilisation des individus.

En conséquence, les accidents du travail qui se sont produits au cours des dernières années sont restés des accidents sans conséquences graves. Le taux d'accident du travail reste inférieur à 1,4% dans les 3 établissements et il est régulièrement constaté par le médecin du travail une activité satisfaisante avec une bonne coopération du service d'hygiène et de sécurité de la direction des ressources humaines et des membres du CHSCT.



14.2.3. La politique d'emploi du Groupe

La politique d'emploi menée vise principalement à disposer d'un personnel compétent et motivé pour assurer de façon optimale les diverses responsabilités et missions des métiers du Groupe.

De nombreux projets visant à prendre en compte la dimension « Groupe » de la Gestion des ressources humaines sont en cours de réalisation. Ils permettront à terme de mener une politique harmonisée au sein du Groupe notamment dans le domaine de la formation, la gestion des hauts potentiels, la rémunération des délégués commerciaux, le système d'évaluation du personnel.

14.3. Options de souscription et d'achat d'actions

À la date du présent document de base, un plan d'options de souscription d'actions est en cours de validité suivant les détails de la section 16.3.5.3. A ce jour, 1 490 options n'ont pas encore été levées, donnant vocation à souscrire à 14 900 actions.

14.4. Intéressement du personnel

14.4.1. Participation au sein de la Société Vétoquinol SA

La Société applique la formule légale en matière de participation (accord d'entreprise en cours datant de 1999) :

$$R = 1/2 (B - 5C/100) \times (S/VA)$$

B= Bénéfice net

C= Capitaux propres

S = Salaires

VA = Valeur Ajoutée (addition de certains postes du compte de résultat = charges de personnel + impôts, taxes et versements assimilés + charges financières + dotations de l'exercice aux amortissements, dotations de l'exercice aux provisions + résultat courant avant impôt)

La participation est investie en fonds communs de placement (trois fonds proposés, dont un fonds « Vétoquinol » diversifié à dominante actions).

14.4.2. Intéressement au sein de la Société Vétoquinol SA

L'intéressement a été mis en place en 1987 au sein de Vétoquinol SA. L'accord d'intéressement qui s'applique au titre des années civiles 2005, 2006 et 2007 a été conclu en juin 2005 au sein de la Société.

L'intéressement n'est dû que si le seuil de déclenchement est dépassé, à savoir un résultat d'exploitation supérieur à 10% du chiffre d'affaires au niveau de la Société. L'intéressement de base est calculé en fonction d'une performance appréciée à partir du ratio suivant : résultat d'exploitation / chiffre d'affaires tant au niveau de Vétoquinol SA (principalement) qu'au niveau du Groupe (en complément).

L'enveloppe d'intéressement à distribuer varie en fonction du ratio atteint au titre de l'exercice considéré, sachant que cette enveloppe est un pourcentage compris entre 7% et 14% du résultat courant avant impôts majoré de l'intéressement et majoré ou minoré du résultat exceptionnel.



L'intéressement est réparti entre les salariés en fonction du salaire perçu, étant précisé que celui-ci est plafonné par une formule définie dans l'accord d'intéressement.

Un avenant à cet accord a été conclu en juin 2006 afin d'intégrer l'impact des normes IFRS sur le résultat d'exploitation.

Les trois (3) derniers exercices ont amené un versement moyen supérieur à 1,2 millions d'euros.

Un mécanisme équivalent à l'intéressement existe dans certaines filiales.

14.4.3. Plan épargne entreprise au sein de la Société Vétoquinol SA

Il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la Société, plan mis en place en 1989, géré par la SGAM (Société Générale Asset Management) et qui permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans trois (3) Fonds Commun de Placement (plus de 8 millions d'euros au total dans ces 3 FCP).



15. INFORMATIONS FINANCIÈRES

15.1. États financiers résumés au 30 juin 2006 aux normes IFRS

15.1.1. Comptes consolidés au 30 juin 2006

15.1.1.1. Compte de résultat consolidé du premier semestre 2006

En milliers d'euros	30 juin 2006	30 juin 2005
Revenus	98 361	87 425
Achats consommés	(40 961)	(32 521)
Autres achats et charges externes	(20 996)	(20 135)
Charges de personnel	(29 177)	(26 649)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 562)	(1 490)
Dotations aux amortissements	(3 895)	(4 222)
Dotations et reprises aux provisions	(203)	(582)
Autres produits et charges d'exploitation - Note 4	6 631	4 357
Résultat opérationnel courant	8 198	6 184
Autres produits et charges opérationnels - Note 5	(68)	(1 403)
Résultat opérationnel	8 129	4 781
Charges financières nettes - Note 6	(2 235)	(799)
Résultat avant impôt	5 894	3 982
Charge d'impôt	(1 850)	(1 158)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 045	2 825
Résultat net - part du groupe	4 041	2 823
Résultat net - part des minoritaires	4	2
Résultat par action (en euros)	4,22	2,95
Résultat dilué par action (en euros)	4,41	3,29



15.1.1.2. Bilan consolidé au 30 juin 2006

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
ACTIF		
Goodwill	19 322	19 932
Autres immobilisations incorporelles	20 363	22 083
Immobilisations corporelles	42 616	40 834
Actifs financiers disponibles à la vente	35	335
Autres actifs financiers	506	406
Impôts différés actifs	3 866	3 430
Total actifs non courants	86 709	87 020
Stocks	43 002	34 686
Clients et autres débiteurs	33 450	50 733
Créances d'impôt sur le résultat	1 715	304
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 908	26 975
Total actifs courants	103 075	112 698
TOTAL ACTIF	189 784	199 717
CAPITAUX PROPRES		
Capital social et primes d'émission	44 862	44 859
Réserves	38 085	29 502
Résultat de la période	4 041	12 441
Capitaux propres part du groupe	86 988	86 802
Intérêts minoritaires	19	18
Capitaux propres	87 007	86 820
DETTES		
Dettes financières - non courant	31 523	34 830
Impôts différés passifs	4 478	4 521
Provisions pour avantages aux salariés	2 695	2 694
Autres provisions	773	1 069
Avances conditionnées de l'État	402	152
Total passifs non courants	39 872	43 266
Fournisseurs et autres créiteurs	42 345	49 561
Dettes d'impôts sur le résultat	2 586	3 829
Dettes financières - courant	17 877	16 143
Autres provisions	98	98
Total passifs courants	62 905	69 631
Total dettes	102 777	112 897
TOTAL PASSIF	189 784	199 717



15.1.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés du premier semestre 2006

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 045	2 825
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissements et provisions	3 600	4 962
Écart d'acquisition négatif	(188)	-
Charge d'impôt	1 850	1 158
Charge d'intérêt	1 862	1 745
Provisions pour avantages aux salariés	13	-
Plus-value de cession (nette d'impôts)	(33)	(45)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	320	2
<i>Variation du BFR</i>	<i>2 609</i>	<i>6 420</i>
Trésorerie générée par les opérations	14 077	17 066
Impôts payés	(3 583)	(1 177)
Intérêts payés	(1 069)	(1 030)
Flux de trésorerie d'exploitation net	9 425	14 859
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(194)	(664)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 580)	(4 973)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(71)	(51)
Produits cession d'actifs	396	409
Remboursements/ autres immobilisations financières	31	53
Acquisition d'entité, nette de trésorerie	(422)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 840)	(5 227)
Augmentation de capital	3	-
Émission d'emprunts et dettes financières diverses	872	-
Diminution des dettes financières	(5 128)	(5 194)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 824)	(1 410)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(3)	-
Subventions d'investissement et avances conditionnées	250	-
Flux de trésorerie des opérations de financement	(5 830)	(6 604)
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	151	(103)
Variation nette de trésorerie	(4 094)	2 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 285	6 105
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 094)	2 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	14 191	9 031



15.1.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission		Réserves			Résultats de l'exercice	Total capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minos.	Total capitaux propres	
	Réserve de conversion	Écart actuariels	Variation JV des ADV	Autres réserves	Total réserves					
Solde au 31 décembre 2004	44 778	688	(72)	(457)	16 453	16 612	9 973	71 362	16	71 378
Produits et charges de la période	-	2 881	-	-	-	2 881	2 823	5 704	2	5 706
Affectation du résultat					9 973	9 973	(9 973)	-		-
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-				(1 628)	(1 628)		(1 628)		(1 628)
Solde au 30 juin 2005	44 778	3 569	(72)	(457)	24 798	27 838	2 823	75 439	18	75 456
Solde au 31 décembre 2005	44 859	5 324	(163)	(457)	24 798	29 502	12 441	86 802	18	86 820
Produits et charges de la période	-	(2 034)	-	-	-	(2 034)	4 041	2 007	4	2 011
Exercice de stock options	3					3		3		3
Affectation du résultat					12 441	12 441	(12 441)	-		-
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					(1 824)	(1 824)		(1 824)		(1 824)
Autre						-		-	(3)	(3)
Solde au 30 juin 2006	44 862	3 290	(163)	(457)	35 415	38 085	4 041	86 988	19	87 007



15.1.1.5. État consolidé des produits et charges comptabilisés au cours du premier semestre 2006

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Écarts actuariels de l'exercice	-	-
Variation de juste valeur d'actifs disponibles à la vente	-	-
Écarts de change	(2 034)	2 881
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
S/Profit net reconnu directement en capitaux propres	(2 034)	2 881
Résultat net de l'exercice	4 045	2 881
S/Total des produits et charges de la période	2 011	5 706
Dont :		
Part groupe	2 007	5 704
Intérêts minoritaires	4	2

15.1.2. Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés 2006

■ Note 1 - Présentation générale

Ces états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 juin 2006 du Groupe Vétoquinol ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant des comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2005.

■ Note 2 - Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas affectées d'une forte saisonnalité. Toutefois, les ventes du dernier trimestre sont habituellement plus importantes au cours du second semestre. Par ailleurs, le site de production de Lure est traditionnellement arrêté quatre semaines au cours de l'été. Ces deux facteurs conduisent généralement le Groupe à disposer de stocks plus importants à la clôture semestrielle qu'à la clôture annuelle. Pour la même raison, les comptes clients sont souvent plus importants à la clôture annuelle.

■ Note 3 - Evènements du premier semestre 2006

Acquisition en Corée du Sud

Le 3 janvier 2006, Vétoquinol a augmenté de 39% sa participation au capital de son distributeur en Corée du Sud, Semyung Vet, pour la somme de 350 milliers d'euros. Le Groupe détenait déjà 28% des titres, depuis le 27 décembre 2005. Cette acquisition complémentaire a entraîné la prise de contrôle par Vétoquinol de son distributeur, et s'est traduite par la consolidation par intégration globale au 1^{er} janvier 2006. Par ailleurs, le 30 mars 2006, Vétoquinol a porté sa participation à 100% du capital pour un prix de 368 milliers d'euros. À l'issue de cette opération, un écart d'acquisition négatif de 188 milliers d'euros a été constaté en résultat de la période.



■ Note 4 - Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Production stockée	6 714	3 189
Subventions d'exploitation	8	-
Transferts de charges	93	-
Autres produits	553	1 049
Autres charges	(737)	119
Total	6 631	4 357

■ Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Port refacturé aux clients	89	87
Cession autorisation de mise sur le marché	-	260
Autres	464	702
Total	553	1 049

■ Note 5 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Divers	(137)	(333)
Réorganisation industrielle (site de Belp)	(31)	(1 070)
Indemnité versée	(88)	-
Écart d'acquisition négatif (Corée)	188	-
Total	(68)	(1 403)



■ Note 6 - Charges financières nettes

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	42	8
Autres produits financiers	125	77
Produits financiers	167	85
Intérêts sur emprunt obligataire	(500)	(500)
Prime de non conversion	(793)	(715)
Intérêt des autres emprunts et découverts	(554)	(502)
Intérêts sur contrats de location financement	(13)	(15)
Autres charges financières	(2)	(13)
Charges financières	(1 862)	(1 745)
Gains de change	331	974
Pertes de change	(871)	(113)
Résultat des opérations de change	(540)	861
Total des charges financières - net	(2 235)	(799)

■ Note 7 - Information sectorielle

Le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

Segmentation primaire - secteurs géographiques

Résultat sectoriel du premier semestre 2006

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	42 240	40 515	13 133	24 111	769	120 768
Revenus intersectoriels	(14 636)	(4 658)	(1 822)	(1 291)	0	(22 407)
Total revenus externes	27 604	35 857	11 311	22 820	769	98 361
Résultat opérationnel courant	1 616	5 740	1 521	(788)	109	8 198
Autres produits et charges opérationnels	(256)	-	-	-	188	(68)
Résultat opérationnel	1 360	5 740	1 521	(788)	297	8 129
Charges financières - net						(2 235)
Résultat avant impôts						5 894
Impôt sur les résultats						(1 850)
Résultat net						4 045



Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois, les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	22 326	56 534	13 078	23 642	5 187	120 768
Revenus intersectoriels	(809)	(17 242)	(2 180)	(1 888)	(287)	(22 406)
Total revenus externes	21 517	39 292	10 898	21 755	4 900	98 361

Résultat sectoriel du premier semestre 2005

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	35 853	39 302	10 544	20 932	0	106 632
Revenus intersectoriels	(12 244)	(5 003)	(1 086)	(874)	0	(19 207)
Total revenus externes	23 610	34 298	9 458	20 058	0	87 425
Résultat opérationnel courant	734	4 096	1 273	81	-	6 184
Autres produits et charges opérationnels	(1 371)	(32)	-	-	-	(1 403)
Résultat opérationnel	(637)	4 064	1 273	81	-	4 781
Charges financières - net						(799)
Résultat avant impôts						3 982
Impôt sur les résultats						(1 158)
Résultat net						2 825

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	19 272	51 903	10 772	20 549	4 137	106 632
Revenus intersectoriels	(1 176)	(14 807)	(1 252)	(1 888)	(83)	(19 207)
Total revenus externes	18 096	37 096	9 519	18 661	4 054	87 425



■ Note 8 - Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	4 041	2 823
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	958 399	957 109
Résultat de base par action (en €/action)	4,22	2,95

Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La Société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 milliers d'euros donnant droit à un coupon de 4% la première année et de 5% les années suivantes, et assorti d'une prime de non conversion de 6%. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 117 855 actions en année pleine. Par ailleurs, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

De plus, lors de l'augmentation du capital du 27 février 2003, la Société Vétoquinol SA a émis 117 855 ABSA. Pour 5 bons de souscription d'actions, les actionnaires peuvent obtenir 4 actions. Par application de la méthode dite du rachat d'action (« *Treasury stock method* »), cela représente 20 074 actions potentielles à fin 2005 et 30 404 actions potentielles à fin 2006.

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	4 041	2 823
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43%)	848	794
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	4 889	3 618
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	958 399	957 109
Effet dilutif des stocks options	2 948	5 391
Effet dilutif des bons de souscription d'actions	30 404	20 074
Effet dilutif des obligations convertibles	117 855	117 855
Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat dilué	1 109 606	1 100 429
Résultat dilué par action (en €/action)	4,41	3,29



■ **Note 9 - Dividendes par action**

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2006 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2005 pour un montant de 1 823 528,80 €, soit 1,90 €/action (2005 : 1 627 085,30 € rattachée à l'exercice 2004, soit 1,70 €/action).

■ **Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2006	31 décembre 2005
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	24 908	26 975
Découverts bancaires	(10 717)	(8 690)
Total	14 191	18 285

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2005	31 décembre 2004
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	16 496	13 659
Découverts bancaires	(7 465)	(7 554)
Total	9 031	6 105

■ **Note 11 - Évènements post-clôture**

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a décidé, à compter de ce jour, d'attribuer un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a décidé de diviser par 10 la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social, pour la ramener de 25 euros à 2,50 euros, et de multiplier corrélativement par 10 le nombre d'actions composant le capital social.

Le 7 août 2006, la Société Soparfin (société mère de Vétoquinol SA) a racheté aux actionnaires 3i solutions, BNP Paribas Développement et Middle Market Funds II les 117 855 obligations convertibles en actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2006 a décidé la mise en paiement d'un dividende exceptionnel de 4 millions d'euros, qui a été versé le 15 septembre 2006.

Le 15 septembre 2006 selon l'accord signé entre les actionnaires de la société le 3 août 2006, la société Soparfin a racheté 58 928 BSA aux actionnaires 3i solutions, BNP Paribas Développement et Middle Market Funds II. Tous les BSA ont été exercés au 15 septembre 2006.



15.2. États financiers au 31 décembre 2005 aux normes IFRS

15.2.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005

15.2.1.1. Compte de résultat consolidé de l'exercice 2005

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Revenus	6	196 617	181 507
Achats consommés		(68 091)	(64 983)
Autres achats et charges externes	8	(42 360)	(38 888)
Charges de personnel	9	(53 416)	(51 759)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 269)	(2 917)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	18 / 19	(8 096)	(7 478)
Dotations et reprises aux provisions		594	117
Autres produits et charges d'exploitation	11	1 147	2 297
Résultat opérationnel courant		23 127	17 897
Autres produits et charges opérationnels	12	(4 292)	(967)
Résultat opérationnel		18 835	16 931
Charges financières - net	14	(2 326)	(4 571)
Résultat avant impôt		16 509	12 360
Charges d'impôt	15	(4 063)	(2 383)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 446	9 977
Résultat net - part du groupe		12 441	9 973
Résultat net - part des minoritaires		5	4
Résultat par action (en euros)	16	12,99	10,49
Résultat dilué par action (en euros)	16	12,72	10,53



15.2.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre 2005

En milliers d'euros	Notes	31-déc 2005	31-déc 2004
ACTIF			
Écarts d'acquisition	17	19 932	18 262
Autres immobilisations incorporelles	18	22 083	20 331
Immobilisations corporelles	19	40 834	40 381
Actifs financiers disponibles à la vente	20	335	35
Autres actifs financiers	21	406	346
Impôts différés actifs	15	3 430	1 965
Total actifs non courants		87 020	81 321
Stocks	23	34 686	31 955
Clients et autres débiteurs	24	50 733	50 025
Créances d'impôt sur le résultat	15	304	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	26 975	13 659
Total actifs courants		112 698	95 641
TOTAL ACTIF		199 717	176 962
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	26	44 859	44 778
Réserves		29 502	16 612
Résultat de l'exercice		12 441	9 973
Capitaux propres part du groupe		86 802	71 362
Intérêts minoritaires		18	16
Capitaux propres		86 820	71 378
DETTES			
Dettes financières - non courant	27	34 830	36 788
Impôts différés passifs	15	4 521	5 460
Provisions pour avantages aux salariés	28	2 694	2 334
Autres provisions	29	1 069	2 434
Avances conditionnées de l'État	30	152	502
Total passifs non courants		43 266	47 518
Fournisseurs et autres créditeurs	31	49 561	39 802
Dettes d'impôts sur le résultat		3 829	1 841
Dettes financières - courant	27	16 143	16 423
Autres provisions	29	98	-
Total passifs courants		69 631	58 066
Total dettes		112 897	105 584
TOTAL PASSIF		199 717	176 962



15.2.1.3. Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice 2005

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat et de l'ensemble consolidé		12 446	9 977
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement et provisions		6 829	8 495
Charge d'impôt		4 063	2 383
Charge d'intérêt		3 647	3 764
Provisions pour avantages aux salariés		217	80
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	(457)
Plus-value de cession (nette d'impôts)		2 859	(270)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		2	464
<i>Variation du BFR</i>		<i>6 666</i>	<i>833</i>
Trésorerie générée par les opérations		36 729	25 269
Impôts payés		(4 522)	(2 124)
Intérêts payés		(2 193)	(2 424)
Flux de trésorerie d'exploitation net		30 014	20 721
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 885)	(2 455)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 171)	(5 705)
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		(300)	-
Acquisition d'autres immobilisations financières		(67)	(106)
Produits cession d'actifs		3 308	1 199
Remboursements / autres immobilisations financières		17	65
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(9 098)	(7 002)
Augmentation de capital		81	181
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		2 008	3 000
Diminution des dettes financières		(8 474)	(6 212)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(1 627)	(1 615)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3)	-
Flux de trésorerie des opérations de financement		(8 015)	(4 646)
Incidence des variations des cours de devises		(721)	(105)
Variation nette de trésorerie		12 180	8 968
Trésorerie à l'ouverture	25	6 105	(2 863)
Variation de trésorerie		12 180	8 968
Trésorerie à la clôture	25	18 285	6 105



15.2.1.4. Tableaux de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice 2005

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Variation JV des ADV	Autres réserves	Total Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minos.	Total capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	44 597	0	0	0	7 343	7 343	10 853	62 793	11	62 804
Produits et charges de la période	0	688	(72)	(457)	(128)	30	9 973	10 003	4	10 007
Affectation du résultat					10 853	10 853	(10 853)			
Exercice de stock options	181					0		181		181
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					(1 615)	(1 615)		(1 615)		(1 615)
Autre									1	1
Solde au 31 décembre 2004	44 778	688	(72)	(457)	16 453	16 612	9 973	71 362	16	71 378
Produits et charges de la période	0	4 636	(91)	0	0	4 545	12 441	16 987	5	16 992
Affectation du résultat					9 973	9 973	(9 973)			
Exercice de stock options	81					0		81		81
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					(1 628)	(1 628)		(1 628)		(1 628)
Autre									(3)	(3)
Solde au 31 décembre 2005	44 859	5 324	(163)	(457)	24 798	29 502	12 441	86 802	18	86 820



15.2.1.5. État consolidé des produits et charges comptabilisés pour l'exercice 2005

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Écarts actuariels de l'exercice	(133)	(114)
Variation de juste valeur d'actifs disponibles à la vente	0	(457)
Changement de méthode		(128)
Écarts de change	4 636	688
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	43	41
S/Profit net reconnu directement en capitaux propres	4 545	30
Résultat net de l'exercice	12 446	9 977
S/Total des produits et charges de la période	16 992	10 007
Dont :		
Part groupe	12 441	9 973
Intérêts minoritaires	5	4

15.2.2. Notes annexes aux états financiers consolidés

■ Note 1 - Présentation générale

Entreprise familiale et indépendante, Vétoquinol est un laboratoire fondé en 1933 qui se consacre exclusivement à la santé animale : recherche et développement, fabrication et commercialisation de médicaments vétérinaires dans trois domaines forts : les anti-infectieux, les anti-inflammatoires et la cardio-néphrologie.

Résolument proche de ses clients car présent dans plus de 80 pays, Vétoquinol réalise 77% de son chiffre d'affaires hors de France pour animaux de rente et animaux de compagnie.

Avec un chiffre d'affaires de 196,6 millions d'Euros en 2005 et un effectif de près de 1 150 personnes sur les 5 continents, le Groupe Vétoquinol occupe aujourd'hui le 13^{ème} rang mondial et 6^{ème} en France.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 34 rue du Chêne Saint Anne, 70 204 Lure.

Vétoquinol SA, société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 août 2006. Seul le Palier Soparfin a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire à ce jour. Le palier Vétoquinol sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

■ Note 2 - Principes comptables

■ Note 2.1 - Principes généraux et normes comptables

Ces états financiers sont les premiers états financiers publiés par le Groupe à être préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.



Le Groupe a appliqué la norme IFRS 1, « Première adoption des normes internationales d'information financière » pour la préparation de ces états financiers.

Les comptes consolidés sont conformes aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 4.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur : à la date d'arrêt des comptes seule la norme IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) a été publiée mais n'est pas d'application effective. Son application au cours de l'exercice prochain aura seulement des impacts sur la présentation des états financiers.

■ Note 2.2 - Consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs cédés, des passifs créés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quelque soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition (note 17). À l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.



L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Le Groupe est composé seulement de Vétoquinol SA et de ses filiales, il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

■ Note 2.3 - Conversion en monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres ; et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyperinflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

■ Note 2.4 - Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.



Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

■ Note 2.5 - Information sectorielle

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en cinq zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- France ;
- Europe de l'Ouest ;
- Europe de l'Est ;
- Amérique du Nord ;
- Reste du monde.

Il existe également deux segments marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectoriel secondaire pour les raisons énumérées ci-dessous :

- natures des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux de rente (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul niveau.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

■ Note 2.6 - Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.



Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « *Treasury Stock Method* ».

■ Note 2.7 - Avantages au personnel

Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- *Régimes à cotisations définies* : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés ;
- *Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi* : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels sont immédiatement et intégralement comptabilisés en capitaux propres. Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'État des produits et des charges comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Paiements en actions

Quatre plans de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à Vétoquinol de racheter ses propres actions. L'obligation existe au niveau de la société mère Soparfin détenant Vétoquinol SA.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.



■ Note 2.8 - Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

■ Note 2.9 - Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 2.11. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Frais de Recherche et Développement

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 37 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de la marque Equistro qui a une durée d'utilité indéfinie.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans



■ Note 2.10 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	20 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

■ Note 2.11 - Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Espagne, Pologne, Irlande, Allemagne, Mexique, Ukraine, Hollande, Corée du Sud.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

■ Note 2.12 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres, sauf les éventuelles pertes de valeur comptabilisées directement au compte de résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la décomptabilisation/ cession des actifs concernés.



■ Note 2.13 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût historique amorti.

■ Note 2.14 - Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne le taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »), et d'un contrat d'échange à barrière (« cap »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie » et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- Pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché, lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 22 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

■ Note 2.15 - Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future.



■ Note 2.16 - Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées à leur coût amorti calculé en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non recouvrement.

■ Note 2.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur.

■ Note 2.18 - Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

■ Note 2.19 - Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.



Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

■ Note 2.20 - Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

■ Note 2.21 - Actifs non courants destinés à être vendus et abandons d'activités

Les actifs non courants (ou groupes abandonnés) sont classés en actifs détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable sera recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

■ Note 2.22 - Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

■ Note 2.23 - Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.



■ Note 3 - Gestion du risque financier

Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement. Ainsi, les filiales sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par IAS 39 en matière de couverture ne trouvent pas à s'appliquer au 31 décembre 2004 ni 2005. Les gains et pertes liés à ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant les swaps de taux, des contrats de « futures » de taux et des swaps de devises. En application des dispositions d'IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions d'IAS 39.

■ Note 4 - Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour retour, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

■ Note 5 - Première application des IFRS

Ces états financiers sont les premiers états financiers consolidés de Vétoquinol conformes aux normes IAS/IFRS.

Les normes IFRS, « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS) et notamment IFRS 1, « *Première adoption des normes d'information financière internationales* » ont été appliquées avec effet rétrospectif pour la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 (date de transition du Groupe). L'impact des ajustements qui en résultent est comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture. Cependant IFRS 1 offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues par Vétoquinol pour l'établissement de ses comptes consolidés en IFRS sont commentées ci-dessous.

Enfin, Vétoquinol a choisi d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et la norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente.



Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 qui permettent aux groupes adoptant les IFRS pour la première fois d'opter pour certaines exemptions, Vétoquinol a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs pour l'élaboration du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- regroupements d'entreprise : Vétoquinol a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition au 1^{er} janvier 2004 n'a été effectué ;
- engagements de retraite : Vétoquinol a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres ;
- écarts de conversion : Vétoquinol a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure des filiales étrangères concernées, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement à cette date ;
- paiements sur la base d'actions : Vétoquinol a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » pour les plans prévoyant des paiements en actions octroyés à compter du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

L'élaboration du bilan d'ouverture a nécessité l'ajustement de certains montants précédemment établis en normes françaises. L'impact de ces ajustements sur les états financiers de Vétoquinol est expliqué dans les tableaux et notes présentés ci-après.

État de passage des capitaux propres au 1^{er} janvier et 31 décembre 2004

En milliers d'euros	Notes	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004
Capitaux propres en normes françaises		65 470	73 075
Application de l'approche par composants	(a)	2 290	2 196
Application d'IAS 38 (amortissement rétrospectif)	(b)	(821)	(1 302)
Provisions pour avantages aux salariés	(c)	(1 169)	(594)
Instruments financiers hybrides	(d)	(626)	(1 492)
Impôt différé sur marque	(e)	(2 338)	(2 338)
Immobilisations incorporelles non conformes en normes IFRS	(f)	(1)	(1)
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition de l'exercice	(g)	-	1 450
Écarts de change sur écarts d'acquisition	(g)	-	361
Écarts de change sur ajustements IFRS du bilan d'ouverture		-	24
Capitaux propres en normes IFRS		62 804	71 378



État de passage du résultat net au 31 décembre 2004

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2004
Résultat net en normes françaises		9 566
<i>Impacts de la transition aux normes IFRS</i>		
Application de l'approche par composants	(a)	(146)
Amortissement du fichier clients	(b)	(481)
Provisions pour avantages aux salariés	(c)	(183)
Instruments financiers hybrides	(d)	(1 340)
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition de l'exercice	(g)	1 450
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	(h)	457
Impôts différés sur retraitements IFRS		654
Résultat net en normes IAS/IFRS		9 977

Notes explicatives

- [a] Une analyse de l'approche par composants a été menée pour l'ensemble du Groupe. Les principaux changements concernent les actifs des filiales de production, recherche et commercialisation (France, Canada et Pologne). Le calcul rétrospectif des amortissements des composants ainsi définis sur leur durée d'utilité a abouti aux ajustements suivants :
- au 1^{er} janvier 2004 : ajustement brut de 3 584 milliers d'euros, impôts différés : (1 294) milliers d'euros
 - au 31 décembre 2004 : ajustement brut de 3 426 milliers d'euros, impôts différés : (1 230) milliers d'euros
- [b] Un fichier clients de la filiale américaine répondant aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles a été reclassé du poste « Écarts d'acquisition » à immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 5 188 milliers d'euros. Dans le bilan d'ouverture, le calcul des amortissements relatifs à cet actif a été ajusté rétrospectivement, sur 10 ans à compter du 1^{er} juin 2002 (date d'acquisition) pour un montant de 821 milliers d'euros. Aucun impôt différé relatif à cet ajustement n'a été calculé du fait de la prise en compte d'un amortissement équivalent dans la détermination du résultat fiscal de la filiale américaine. Sur l'exercice 2004, une dotation de 481 milliers d'euros est enregistrée en normes IFRS.
- [c] L'application d'IAS19, avec l'adoption de l'option « *fresh start* » dans le bilan d'ouverture, a abouti à des ajustements relatifs aux provisions pour indemnités de départs en retraite (essentiellement France et Pologne) et pour médailles du travail (France). Au 1^{er} janvier 2004, la provision est ainsi augmentée d'un montant de 1 811 milliers d'euros (impôts différés : 642 milliers d'euros), pour prendre en compte les évaluations d'actuaire. Le résultat de l'exercice 2004 est également impacté d'un montant de 183 milliers d'euros correspondant aux ajustements des « *service costs* » et « *interest costs* » (impôts différés : 125 milliers d'euros).
- [d] Les caractéristiques de l'emprunt obligataire sont décrites dans les notes 16 et 27¹⁴. En IFRS, cet emprunt est considéré comme un instrument composé comprenant une composante dette et une composante capitaux propres. La composante capitaux propres a été évaluée sur la base d'un taux de 11%. Compte tenu des circonstances particulières de l'opération de financement par emprunt obligataire convertible mise en place en 2003, le Groupe n'a pas été en mesure de déterminer avec certitude le taux qui aurait pu être obtenu pour un emprunt similaire sans option de conversion. La Direction a décidé d'utiliser ce taux de 11%, proche du taux d'intérêt effectif de la composante dette payé, ce qui conduit à reconnaître pour cette opération une composante capitaux propres peu significative qui s'élève à 115 milliers d'euros après un impôt différé de 65 milliers d'euros. En IFRS, la composante dette porte intérêt à ce taux effectif, soit 11%, alors qu'en normes françaises, seuls les intérêts effectivement déboursés sont comptabilisés. Ceci résulte en une charge d'intérêts supplémentaire en IFRS. Au 1^{er} janvier 2004, dans le bilan d'ouverture en IFRS, cette charge se monte à 1 150 milliers d'euros, constatée dans les capitaux propres d'ouverture avant un impôt différé

¹⁴ des États financiers au 31 décembre 2005 aux normes IFRS, en partie 15.2 du présent document de base



de 407 milliers d'euros. Au titre des exercices suivants, une charge supplémentaire est constatée (2004 : 1 340 milliers d'euros et 2005 : 1 454 milliers d'euros).

- [e] En principes français, en application du §313 du règlement CRC-99-02, il n'était pas comptabilisé d'impôt différé au titre de l'écart d'évaluation sur la marque Equistro, s'agissant d'une immobilisation incorporelle non amortissable et non cessible isolément. En normes IFRS, il faut constater un impôt différé passif relatif aux marques acquises lors de regroupement d'entreprises. Un impact de 2 338 milliers d'euros a donc été comptabilisé dans le bilan d'ouverture par contrepartie des capitaux propres.
- [f] Des frais d'établissement qui figuraient au bilan en normes françaises ont été éliminés car ils ne répondent pas à la définition d'immobilisation incorporelle au sens d'IAS 38.
- [g] Les écarts d'acquisition ne doivent pas être amortis en normes IFRS, contrairement au référentiel français. La valeur nette comptable du goodwill sous l'ancien référentiel constitue la nouvelle valeur brute à partir du 1^{er} janvier 2004. De ce fait, il n'y a aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture. La dotation de l'exercice 2004 a été annulée pour un montant de 1 450 milliers d'euros (pas d'impact sur les impôts différés). Par ailleurs, conformément à IAS 21, l'écart d'acquisition est considéré comme un actif de la filiale. À ce titre, les écarts d'acquisition sont considérés comme libellés dans la monnaie de fonctionnement de la filiale et convertis en euros à la date de clôture. Ainsi en IFRS, un écart de change est désormais constaté.
- [h] Une variation de juste valeur sur les titres Biovet, classés en actifs disponibles à la vente en IFRS, avait été constatée dans le compte de résultat en normes françaises. Cette perte de valeur est reclassée en capitaux propres en normes IFRS.

État de passage du tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2004

Les ajustements pratiqués pour le passage des comptes consolidés en normes françaises aux normes IFRS ne génèrent que des impacts mineurs de présentation sur les flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement.

■ **Note 6 - Information sectorielle (segmentation primaire - secteurs géographiques)**

Sur les exercices 2004 et 2005, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

Résultat sectoriel de l'exercice 2005

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Total consolidé
Par implantation des actifs					
Revenus	80 954	79 931	22 012	50 562	233 459
Revenus intersectoriels	(23 641)	(9 421)	(2 450)	(1 330)	(36 842)
Total revenus externes	57 314	70 510	19 562	49 232	196 617
Résultat opérationnel courant	6 966	11 332	2 382	2 447	23 127
Autres produits et charges opérationnels	(708)	(3 119)	-	(465)	(4 292)
Résultat opérationnel	6 258	8 213	2 382	1 982	18 835
Charges financières - net					(2 326)
Résultat avant impôts					16 509
Impôt sur les résultats					(4 063)
Résultat net					12 446



Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois, les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Autres	Total consolidé
Revenus	46 789	103 514	22 552	49 847	10 757	233 459
Revenus intersectoriels	(1 544)	(28 641)	(3 058)	(3 598)	-	(36 842)
Total revenus externes	45 245	74 872	19 494	46 249	10 757	196 617

Résultat sectoriel de l'exercice 2004

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Total consolidé
Revenus	75 149	73 929	17 331	46 600	213 010
Revenus intersectoriels	(19 556)	(8 491)	(2 266)	(1 189)	(31 503)
Total revenus externes	55 593	65 438	15 065	45 411	181 507
Résultat sectoriel (résultat opérationnel)	5 843	8 432	1 167	2 456	17 897
Autres produits et charges opérationnels	(105)	(861)	-	-	(967)
Résultat opérationnel	5 737	7 571	1 167	2 456	16 931
Charges financières - net					(4 571)
Résultat avant impôts					12 360
Impôt sur les résultats					(2 383)
Résultat net					9 977

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Autres	Total consolidé
Revenus	45 875	95 619	16 619	44 374	10 522	213 010
Revenus intersectoriels	(1 898)	(25 729)	(1 740)	(2 136)	-	(31 503)
Total revenus externes	43 977	69 890	14 879	42 238	10 522	181 507



Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Total consolidé
31 décembre 2005					
Dotations aux amortissements	(4 064)	(1 369)	(779)	(1 884)	(8 096)
Dotations et reprises aux provisions	622	76	(192)	89	594
31 décembre 2004					
Dotations aux amortissements	(3 725)	(1 549)	(660)	(1 544)	(7 479)
Dotations et reprises aux provisions	(7)	(191)	11	305	118

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les capitaux propres sur les exercices 2004 et 2005.

Actifs, passifs et investissements sectoriels

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est (hors France)	Amérique du Nord	Total consolidé
31 décembre 2005					
Actifs	129 091	26 739	9 974	33 913	199 717
Passifs	62 374	17 369	6 719	26 435	112 897
Acquisition d'actifs	11 246	494	1 878	676	14 294
31 décembre 2004					
Actifs	114 422	31 492	7 141	23 867	176 922
Passifs	52 238	26 199	6 249	20 789	105 584
Acquisition d'actifs	4 975	972	1 092	1 182	8 221

Les actifs et les passifs sectoriels n'incluent pas les impôts.

■ **Note 7 - Dépenses de recherche et développement**

Les dépenses de recherche et développement enregistrées en charge sur l'exercice 2005 s'élèvent à 13 308 milliers d'euros soit 6,8% du chiffre d'affaires (13 278 milliers d'euros en 2004 soit 7,3% du chiffre d'affaires).

Une fois déduites les dépenses liées à l'obtention de licences et brevets, le montant des dépenses de RetD était de 11 874 milliers d'euros en 2005 et 12 528 milliers d'euros en 2004.



■ Note 8 - Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Sous-traitance générale	1 094	1 086
Redevances de crédit-bail et locations	3 643	3 057
Entretien	2 903	2 959
Assurances	1 140	967
Études et recherches	1 060	914
Personnel extérieur à l'entreprise	813	462
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 826	6 747
Publicité, publications, relations publiques	8 131	7 395
Transports de biens et transports collectifs du personnel	5 399	4 785
Déplacements, missions, réceptions	4 614	4 310
Frais postaux et de télécommunications	1 378	1 288
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	2 947	2 813
Autres services extérieurs	2 074	1 850
Divers	339	254
Total	42 360	38 888

■ Note 9 - Charges de personnel

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Rémunérations	39 952	38 399
Charges sociales (*)	13 012	12 898
Indemnités de fin de contrat de travail	252	328
Avantages au personnel - coût des services rendus (note 28)	193	131
Avantages à long terme au personnel - écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	6	3
Total avantages au personnel	53 417	51 759

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

■ Note 10 - Paiements en action

Le Conseil d'administration a attribué aux salariés des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Quatre plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4
Date d'ouverture du plan	15 juin 1999	29 mars 2000	1 ^{er} mars 2001	19 sept. 2003
Prix d'exercice	25,47 €	25,47 €	30,95 €	49,30 €
Dates d'expiration	15 déc. 2004	29 sept. 2005	31 août 2006	18 mars 2009
Options restant à lever au 31 décembre 2005	-	-	236	3 600



Selon chacun des plans les conditions d'attribution sont liées à la performance passée des bénéficiaires. Comme envisagé par la norme, le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les plans réglés en action et octroyés avant le 7 novembre 2002 (Plan 1, 2 et 3). En ce qui concerne le plan 4, l'application d'IFRS 2 n'aurait pas un impact matériel sur les comptes

Le nombre d'options émises a évolué de la façon suivante :

	2005		2004	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier	40,46	6 714	34,36	15 080
Attribuées	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-
Expirées	N/A	235	N/A	1 445
Exercées	30,56	2 643	26,15	6 921
Au 31 décembre	48,22	3 836	40,46	6 714

Le prix moyen pondéré d'exercice des options exercées en 2005 est de 30,56 euros (2004 : 26,15 euros). Les 2 643 options exercées en 2005 (2004 : 6 921) ont donné lieu à l'émission de 2 643 actions (2004 : 6 921) de nominal 25 euros.

La liquidité des actions levées dans le cadre des plans de stock option est assurée par Soparfin à un prix convenu dont le calcul est revu par les commissaires aux comptes chaque année. Ce prix était de 89,77 euros à fin décembre 2005 et de 74,63 euros à fin décembre 2004.

■ Note 11 - Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Production stockée	(665)	(18)
Subventions d'exploitation	22	14
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Transferts de charges	187	157
Produit net de cession d'éléments d'actif	260	242
Autres produits	1 383	3 097
Autres charges	(68)	(1 223)
Total	1 147	2 297

■ Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Régularisation redevances	-	155
Port refacturé aux clients	150	190
Indemnités	-	1 300
Cession autorisation de mise sur le marché	260	495
Remboursement sinistre	-	412
Autres	973	545
Total	1 383	3 097



■ Note 12 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Coûts nets relatifs aux cessions (site de Belp)	(177)	(967)
Moins value sur immobilisations cédées (site de Belp)	(3 119)	-
Provision pour rupture de contrat	(465)	-
Régularisation sur provisions réglementées	(531)	-
Total	(4 292)	(967)

■ Note 13 - Contrats de location

■ Note 13.1 - Contrats de location-financement - Preneur

Les contrats de location financement pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note 13, et la dette financière correspondante en note 27.

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Moins d' 1 an	133	145
De 1 à 5 ans	499	505
Plus de 5 ans	205	332
Paiements minimaux	837	982
Charges financières futures	(141)	(176)
Moins d' 1 an	124	136
De 1 à 5 ans	423	429
Plus de 5 ans	149	240
Valeur actualisée des paiements minimaux	696	806
Revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir à la clôture (contrats non résiliables)	-	-

■ Note 13.2 - Contrats de location simple - Preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).



Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Moins d' 1 an	2 662	2 562
De 1 à 5 ans	4 241	4 623
Plus de 5 ans	1 803	1 996
Paielements minimaux totaux	8 707	9 181
Total des revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir	-	-

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Paielements minimaux comptabilisés	3 498	2 914
Loyers conditionnels comptabilisés	-	-
Revenus des sous-locations comptabilisés	-	-

■ Note 14 - Charges financières - net

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	24	2
Autres produits financiers	255	176
Produits financiers	280	178
Intérêts sur emprunt obligataire	(1 000)	(968)
Prime de non conversion	(1 454)	(1 340)
Intérêt des autres emprunts et découverts	(1 043)	(1 267)
Charge financière sur avantages aux salariés	(99)	(91)
Intérêts sur contrats de location financement	(28)	(32)
Autres charges financières	(23)	(66)
Charges financières	(3 647)	(3 764)
Gains de change	1 951	621
Pertes de change	(909)	(1 605)
Résultat des opérations de change	1 042	(985)
Total des charges financières - net	(2 326)	(4 571)



■ Note 15 - Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43% pour l'exercice 2005 (2004 : 35,43%).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Charge d'impôts courants	(6 508)	(3 249)
Produits d'impôts différés sur différences temporaires	2 445	866
Total	(4 063)	(2 383)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	16 509	12 360
Impôt théorique à 34,43 % (2004 : 35,43 %)	5 684	4 379
Charges non déductibles et produits non imposables	52	224
Effet de la variation du taux d'impôt	139	28
Imputation des déficits antérieurs	(289)	(412)
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(725)	(1 064)
Effet du taux réduit	-	201
Crédit d'impôt	(686)	(892)
Divers	(113)	(81)
Impôt effectif	4 063	2 383
Taux d'impôt effectif	24,61%	19,28%

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Ouverture	1 965	1 344
Enregistré au compte de résultat	1 398	528
Enregistré en capitaux propres	43	70
Reclassement	-	11
Différences de conversion	24	12
Clôture	3 430	1 965



Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Ouverture	5 459	5 777
Enregistré au compte de résultat	(1 009)	(338)
Enregistré en capitaux propres	(38)	-
Reclassement	-	11
Différences de conversion	109	10
Clôture	4 521	5 460

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prime de non conversion des obligations convertibles	1 296	818
Marques	(2 338)	(2 338)
Approche par composants (net)	(1 186)	(1 230)
Autres différences temporaires (net)	265	(791)
Marge interne sur stocks	1 115	962
Plus value interne sur cessions d'immobilisations	(28)	(467)
Retraitement de crédit bail	(33)	(37)
Avantages au personnel	783	683
Provisions réglementées	(731)	(1 202)
Autres (net)	(234)	107
Total	(1 091)	(3 495)
Dont : Impôts différés actifs	3 430	1 965
Impôts différés passifs	(4 521)	(5 460)

Le montant des déficits fiscaux reportables non activés correspond à des impôts différés actifs non activés pour un montant de 1 402 milliers d'euros à fin décembre 2005 (1 933 milliers d'euros à fin décembre 2004).

■ Note 16 - Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	Exercice 2005	Exercice 2004
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	12 441	9 973
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	957 474	950 968
Résultat de base par action (en €/action)	12,99	10,49



Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 milliers d'euros donnant droit à un coupon de 4% la première année et de 5% les années suivantes, et assorti d'une prime de non conversion de 6%. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 117 855 actions en année pleine. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

De plus, lors de l'augmentation du capital du 27 février 2003, la société Vétoquinol SA a émis 117 855 ABSA (actions à bons de souscription d'actions). Pour 5 bons de souscription d'actions, les actionnaires peuvent obtenir 4 actions. Par application de la méthode dite du rachat d'action (« *Treasury stock method* »), cela représente 16 363 actions potentielles à fin 2004 et 25 933 actions potentielles à fin 2005.

	Exercice 2005	Exercice 2004
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	12 441	9 973
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43%) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 609	1 516
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	14 052	11 501
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	957 474	950 968
Effet dilutif des stocks options	3 038	5 391
Effet dilutif des bons de souscription d'actions	25 933	16 363
Effet dilutif des obligations convertibles	117 855	117 855
Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat dilué	1 104 300	1 090 577
Résultat dilué par action (en €/action)	12,72	10,53



■ Note 17 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	18 262	18 277
Pertes de valeur cumulées	-	-
Valeur nette à l'ouverture	18 262	18 277
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-	-
Différences de change, net	1 669	(15)
Au 31 décembre		
Valeur brute	19 932	18 262
Pertes de valeur cumulées	-	-
Valeur nette à la clôture	19 932	18 262

Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Espagne, Pologne, Irlande, Allemagne, Mexique, Ukraine et Pays Bas.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Vétoquinol Biowet Pologne	2 469	2 333
Chassot GmbH Allemagne	1 705	1 705
Chassot UK	513	499
Vetco Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	725	731
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République Tchèque	829	789
Vétoquinol USA	4 820	4 175
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol SA France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	5 127	4 287
Total	19 932	18 262

Les différences de valeur entre les deux années proviennent uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère.



La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3% à 8% en fonction des pays ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5% à 3% en fonction des pays ;
- taux d'actualisation de 9,6% au 31 décembre 2005 (10,3% au 31 décembre 2004 et 11,7% au 1^{er} janvier 2004).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2004 et 2005, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.



■ Note 18 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
Valeur brute comptable	8 298	4 996	9 544	5 288	28 127
Amortissements cumulés	(3 830)	(2 610)	(681)	(876)	(7 997)
Valeur nette	4 468	2 386	8 863	4 412	20 130
Acquisitions	762	1 691	-	2	2 455
Changement de méthode de consolidation	-	(12)	-	(5)	(17)
Cessions	-	0	-	-	0
Reclassements	35	(34)	-	-	2
Perte de valeur enregistrée en résultat	-	-	-	-	-
Perte de valeur reprise en résultat	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(685)	(628)	-	(496)	(1 808)
Différences de change, net	(101)	(11)	-	(319)	(431)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2004					
Valeur brute comptable	8 425	6 427	9 544	4 910	29 307
Amortissements cumulés	(3 945)	(3 034)	(681)	(1 316)	(8 976)
Valeur nette	4 480	3 393	8 863	3 595	20 331
Acquisitions	1 373	1 610	-	1	2 983
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	(15)	-	-	(15)
Reclassements	-	-	-	-	-
Perte de valeur enregistrée en résultat	-	-	-	-	-
Perte de valeur reprise en résultat	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(774)	(935)	-	(568)	(2 278)
Différences de change, net	218	290	-	554	1 061
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2005					
Valeur brute comptable	10 324	8 326	9 544	5 659	33 853
Amortissements cumulés	(5 028)	(3 984)	(681)	(2 078)	(11 770)
Valeur nette	5 296	4 342	8 863	3 581	22 083

Les immobilisations incorporelles incluent la marque Equistro, d'une valeur de 8 863 milliers d'euros, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.



■ Note 19 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2004						
Valeur brute comptable	2 659	44 568	30 574	11 271	3 088	92 160
Amortissements cumulés	(502)	(21 885)	(20 471)	(8 021)	-	(50 880)
Valeur nette	2 157	22 683	10 103	3 250	3 088	41 280
Augmentations	285	916	1 934	1 306	1 325	5 766
Changement de méthode de consolidation	(156)	-	5	10	-	(141)
Actifs classés comme destinés à la vente ou inclus dans un groupe abandonné destiné à la vente, et autres sorties						-
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						-
Cessions	(97)	(621)	(24)	(71)	(608)	(1 421)
Perte de valeur enregistrée en résultat						-
Perte de valeur reprise en résultat						-
Dotations aux amortissements	(17)	(2 301)	(2 317)	(1 259)	-	(5 624)
Différences de change, net	39	272	197	21	12	541
Reclassements	-	153	1 362	(51)	(1 484)	(20)
Au 31 décembre 2004						
Valeur brute comptable	2 727	44 567	32 093	11 626	2 333	93 346
Amortissements cumulés	(516)	(23 195)	(20 834)	(8 420)	-	(52 965)
Valeur nette	2 211	21 372	11 259	3 206	2 333	40 381
Augmentations	150	1 432	1 833	1 320	6 574	11 309
Actifs classés comme destinés à la vente ou inclus dans un groupe abandonné destiné à la vente, et autres sorties						-
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						-
Cessions	(56)	(3 107)	(89)	(42)	-	(3 294)
Perte de valeur enregistrée en résultat						-
Perte de valeur reprise en résultat						-
Dotations aux amortissements	(33)	(1 977)	(2 576)	(1 230)	-	(5 816)
Différences de change, net	55	557	327	169	11	1 119
Reclassements	(864)	(2 002)	244	1	(244)	(2 865)
Au 31 décembre 2005						
Valeur brute comptable	2 012	38 533	33 941	12 456	8 674	95 616
Amortissements cumulés	(549)	(22 258)	(22 943)	(9 032)	-	(54 782)
Valeur nette	1 463	16 275	10 998	3 424	8 674	40 834



Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(8 979)	(8 822)
Valeur nette comptable	1 049	1 205
Total		
Valeur brute	10 128	10 128
Amortissements cumulés	(8 979)	(8 822)
Valeur nette comptable	1 150	1 306

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 33.3.

■ Note 20 - Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	Biovet Canada	Semyung Vet	I.E.N	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2004	457	-	23	12	492
Variation de juste valeur	(457)	-	-	-	(457)
Acquisitions	-	-	-	-	(0)
Écarts de change	-	-	-	-	(0)
31 décembre 2004	-	-	23	12	35
Acquisitions	-	300	-	-	300
Écart de change	-	-	-	-	(0)
31 décembre 2005	-	300	23	12	335

Le 24 décembre 2005, le Groupe a pris participation au capital de son distributeur coréen Semyung Vet pour un montant de 300 milliers d'euros. Au 31 décembre 2005, ces titres n'ont pas été consolidés, car le pourcentage de détention ne s'élevait qu'à hauteur de 27,7% (l'opération de rachat du solde est subordonnée à certaines conditions).

Début janvier 2006, une prise de participation complémentaire a été effectuée pour un montant de 350 milliers d'euros pour 39% du capital. Le solde des actions a été acquis fin mars 2006 pour une valeur d'environ 360 milliers d'euros. Ces titres de participation seront consolidés dans les comptes 2006 par intégration globale.



■ Note 21 - Autres actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2004	14	-	97	111
Changement de méthode de consolidation	-	17	164	181
Acquisitions	-	25	79	104
Cessions	(7)	-	(57)	(65)
Écarts de change	-	2	13	15
31 décembre 2004	7	44	296	346
Acquisitions	-	28	39	67
Cessions	(3)	(11)	(2)	(17)
Écart de change	-	2	7	9
31 décembre 2005	4	63	339	406

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

■ Note 22 - Instruments financiers dérivés

■ Note 22.1 - Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 2.14, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments de change représentait moins de 10 milliers d'euros, pour un notionnel inférieur à 1,4 millions d'euros. L'échéance de la plus tardive des options était fixée à mars 2006.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments de taux représentait moins de 10 milliers d'euros, pour un montant notionnel de dette à taux variable couvert de moins de 2,5 millions d'euros. Les swaps de taux ont une échéance en 2007, le cap s'est terminé en novembre 2005.

■ Note 22.2 - Dérivés de couverture

Compte tenu des faibles enjeux prévisibles sur les opérations de couverture réalisées au cours de l'exercice, le Groupe a décidé de ne pas appliquer les modalités de la couverture de change. La variation de la juste valeur des dérivés utilisés a été comptabilisée au compte de résultat.



■ Note 23 - Stocks

Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31-déc-2005			31-déc-2004		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	10 068	(565)	9 503	8 012	(116)	7 896
Autres approvisionnements	380		380	735		735
En cours de production	1 075	(8)	1 067	2 120	(25)	2 095
Produits intermédiaires et finis	19 779	(577)	19 202	18 296	(629)	17 667
Marchandises	4 639	(106)	4 533	3 657	(96)	3 561
Total	35 941	(1 256)	34 685	32 820	(866)	31 954

Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31-déc-2004	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31-déc-2005
Matières premières et fournitures	116	541	(93)	1	565
En cours de production	25	8	(25)	-	8
Produits intermédiaires et finis	629	213	(306)	41	577
Marchandises	96	1	(7)	16	106
Total	866	762	(431)	59	1 256

■ Note 24 - Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Créances clients	49 171	47 624
Perte de valeur des créances clients	(2 126)	(1 916)
Créances clients, net	47 045	45 708
Paiements versés d'avances	218	518
Charges constatées d'avance	1 197	1 213
Créances sur l'État	1 069	177
Autres créances d'exploitation	1 315	2 320
Créances diverses	150	350
Provisions	(261)	(261)
Autres débiteurs	3 688	4 317
Total clients et autres débiteurs	50 733	50 025

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.



■ Note 25 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeurs mobilières de placement	5 490	-
Disponibilités	21 485	13 659
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	26 975	13 659

■ Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	26 975	13 659
Découverts bancaires (note 27)	(8 690)	(7 554)
Total	18 285	6 105

■ Note 26 - Capital social et primes d'émission

	Nombre d'actions	Actions ordinaires (en milliers d'euros)	Actions A et B (en milliers d'euros)	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Total (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2004	950 188	20 809	2 946	20 842	44 597
Plan de stock options - options exercées	6 921	173		8	181
Au 31 décembre 2004	957 109	20 982	2 946	20 850	44 778
Plan de stock options - options exercées	2 643	66		15	81
Au 31 décembre 2005	959 752	21 048	2 946	20 865	44 859

Le nombre total d'actions autorisées est 965 593 (2004 : 965 827) d'un montant nominal de 25 €/action (2004 : 25 €/action).

Le capital social s'élève à 23 994 milliers d'euros (2004 : 23 928 milliers d'euros). A fin décembre 2005, il est divisé en 959 752 actions contre 957 109 à fin 2004, le nominal est resté inchangé à hauteur de 25 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 a approuvé la création de trois catégories d'actions : 58 928 actions A, 58 927 actions B, le reste du capital étant composé d'actions O.

L'avantage particulier accordé aux catégories d'actions A et B est le suivant : chaque action A et chaque action B auront droit, au titre de chaque exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003 (dividende distribué en 2004) à un dividende prioritaire non cumulatif prélevé sur le bénéfice distribuable égal à 1,697 €.

Les droits particuliers attachés aux actions A et aux actions B deviendront caducs en cas de survenance de l'un et/ ou l'autre événement suivant :

- admission des actions sur un marché réglementé,
- cession conjointe par leurs titulaires de la totalité des actions A et des actions B.



L'augmentation de capital de 2005 est consécutive à des levées d'options, émission de 2 643 nouvelles actions (2004 : 6 921 stocks options). Les conditions d'attribution et d'exercice des options sont décrites dans la note 10.

■ **Note 27 - Dettes financières**

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Emprunt obligataire convertible	23 764	22 310
Emprunts et dettes financières diverses	10 468	13 760
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 13)	598	718
Total dettes financières - non courant	34 830	36 788
Emprunts et dettes financières diverses	7 333	8 753
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 13)	120	116
Découverts bancaires	8 690	7 554
Total dettes financières - courant	16 143	16 423
Total dettes financières	50 973	53 211

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2005				
Emprunt obligataire convertible	23 764	-	-	23 764
Emprunts et dettes financières diverses	17 801	7 333	10 468	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	718	120	598	-
Découverts bancaires	8 690	8 690	-	-
Total dettes financières	50 973	16 143	11 066	23 764
Au 31 décembre 2004				
Emprunt obligataire convertible	22 310	-	-	22 310
Emprunts et dettes financières diverses	22 513	8 753	13 760	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	834	116	718	-
Découverts bancaires	7 554	7 554	-	-
Total dettes financières	53 211	16 423	14 478	22 310



La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31-déc-05	31-déc-04
Taux fixe	0	51
Taux variable	6 558	7 310
CAD	6 558	7 361
Taux fixe	0	1 944
Taux variable	0	0
CHF	0	1 944
Taux fixe obligataire	23 764	22 310
Taux fixe et variable swapé	7 107	9 185
Taux variable	4 854	4 857
EUR	35 725	36 352
Taux fixe	30 871	33 490
Taux variable	11 412	12 167
Total (toutes devises confondues)	42 283	45 657
Découverts bancaires	8 690	7 554
Total	50 973	53 211

État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit bail immobilier, une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existant encore au 31 décembre 2005, Vétoquinol s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restant dues. Au 31 décembre 2005, les sommes restant dues s'élèvent à 4 077 milliers d'euros sur un engagement initial de 6 202 milliers d'euros et un restant dû de 5 050 euros au 31 décembre 2004.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2005, Vétoquinol dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 25 966 milliers d'euros (24 132 milliers d'euros au 31 décembre 2004) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 8 960 milliers d'euros au 31 décembre 2005 (7 554 milliers d'euros au 31 décembre 2004).

■ **Note 28 - Provisions pour avantages au personnel**

En milliers d'euros	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
Provision pour indemnités de fin de carrière	28.1	2 344	2 026
Provision pour médailles du travail	28.2	267	251
Provision pour compte épargne temps	-	83	57
Total		2 694	2 334

La partie courante de ces provisions est jugée non significative. Elles sont donc présentées en passif non courant.



■ Note 28.1 - Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais et autrichiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 026	1 839
Dépenses reconnues en compte de résultat	235	176
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	133	114
Contributions réglées	(60)	(128)
Différences de conversion	10	25
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 344	2 026

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	147	97
Coût financier	88	79
Coût des services passés	-	-
Total	235	176

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2005	31-déc-2004
Taux d'actualisation	[4,01% - 5%]	[4,48% - 6%]
Taux de revalorisation des salaires	[2,5% - 5%]	[2,5% - 5,5%]
Taux de charges sociales		45%
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

■ Note 28.2 - Médailles du travail

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.



Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	251	234
Dépenses reconnues en compte de résultat	37	32
Contributions réglées	(20)	(16)
Différences de conversion	-	-
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	267	251

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	20	18
Coût financier	11	11
Écarts actuariels	6	3
Total	37	32

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2005	31-déc-2004
Taux d'actualisation	4,01%	4,48%
Taux de revalorisation des médailles et primes de médailles		0,6% à 0,9%
Taux de charges sociales		45%
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

■ Note 28.3 - Retraites

Régime à prestations définies

Le Groupe n'a pas de régimes de retraites à prestations définies.

Régime à cotisations définies

Les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en note 9.



■ Note 29 - Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2004	375	1 917	142	2 434
Provisions supplémentaires et augmentations	161	-	567	728
Montants utilisés	(38)	(1 916)	(12)	(1 966)
Montants non utilisés repris	-	-	(28)	(28)
Différences de change	-	(1)	2	1
Au 31 décembre 2005	498	-	671	1 169
Dont :		31 décembre 2005	31 décembre 2004	
Courant		1 071	2 434	
Non courant		98	-	
Total		1 169	2 444	

La provision pour surcoût industriel (provision pour restructuration) de 1 917 milliers d'euros était attachée à la cession du site de production de Belp (Suisse). Un accord a été signé en juillet 2005 avec une société suisse, Medena, qui a repris le site industriel. La cession des outils industriels est intervenue en janvier 2006 et n'a pas d'impact sur les comptes 2005.

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commerciaux ou prud'homaux.

Les autres provisions à fin décembre 2005 sont constituées essentiellement par une provision pour impôts de 531 milliers d'euros. En effet, l'amélioration de la situation d'une filiale en Allemagne a conduit le Groupe à réintégrer fiscalement la provision constituée antérieurement.

■ Note 30 - Subventions publiques

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2004, ces avances comprenaient une avance reçue de l'ANVAR pour 350 milliers d'euros, qui a été remboursée en 2005, et une avance remboursable de 152 milliers d'euros qui est toujours inscrite au bilan au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, des subventions d'investissement et d'exploitation sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir notes 31 et 11).



■ Note 31 - Fournisseurs et autres créiteurs

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Dettes fournisseurs	22 771	16 961
Dettes sur immobilisations	3 135	896
Dettes fiscales et sociales	14 955	14 337
Dettes diverses d'exploitation	8 339	7 196
Produits constatés d'avance	337	366
Autres dettes diverses	24	46
Dettes dues aux parties liées	-	-
Total	49 561	39 802

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

■ Note 32 - Dividendes par action

Les dividendes versés en 2005 se sont élevés à 1 627 085,30 € (2004 : 1 615 319,60 €), soit 1,7 €/action (2004 : 1,7 €/action).

Un dividende total de 1 823 528,80 €, soit 1,90 €/action a été proposé au vote de l'Assemblée Générale du 22 mai 2006. Ces dividendes ne sont pas pris en compte dans ces états financiers.

■ Note 33 - Engagements hors bilan

■ Note 33.1 - Garanties données

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Avals et cautions	40	21
Hypothèques et nantissements	22 292	24 239
Total	22 332	24 260

Au Canada, les avances (décrites dans la note 33.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 25 000 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2005, soit 18 215 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005 (2004 : 31 500 de milliers de dollars canadiens, soit 19 189 au taux de clôture de l'exercice 2004), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

■ Note 33.2 - Garanties reçues

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Avals et cautions	7 305	13 788
Total	7 305	13 788



Dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du Groupe Asklia, la société mère Soparfin s'est portée garante du solde du crédit vendeur de 3 millions de francs suisses accordé par Asklia à sa filiale Vétoquinol SA. Le montant restant dû à fin 2005 s'élève à 0 € (2004 : 1 944 milliers d'euros).

La société Soparfin s'est aussi portée caution vis-à-vis de Vétoquinol SA pour des emprunts souscrits pour 2 616 milliers d'euros en 2005 (2004 : 4 421 milliers d'euros).

BNP Paribas s'est portée caution pour Vétoquinol pour un montant de 1 944 milliers d'euros sur le solde restant dû d'un emprunt au 31 décembre 2004. A fin 2005, cet emprunt a été remboursé par Vétoquinol. La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 120 milliers d'euros à fin 2005 (2004 : 119 milliers d'euros).

Dans le cadre de la vente de l'activité industrielle basée en Suisse, la banque UBS s'est portée caution à hauteur de 863 milliers de francs suisses (soit 555 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005).

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 15 000 milliers de dollars canadiens (soit 10 929 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2005), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375% ou sous forme d'acceptation bancaire portant intérêt au taux de référence variable déterminé par l'institution prêteuse majoré de 1,75%. Sur cette ligne les tirages étaient de 9 447 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2005, soit 6 883 milliers d'euros (2004 : 6 202 milliers de dollars canadiens, soit 3 778 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004).

- Note 33.3 - Engagements en matière d'investissements en immobilisations
- Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2005	31-déc-2004
Immobilisations incorporelles	750	1 800
Immobilisations corporelles	1 593	927
Total	2 343	2 727

- Note 33.4 - Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 13.

- Note 34 - Actifs et passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'est à signaler au 31 décembre 2005.



- Note 35 - Information relative aux parties liées
- Note 35.1 - Rémunération du personnel dirigeant-clé

En euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Avantages à court terme	712 036	691 205
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Total	712 036	691 205

Les dirigeants clefs du Groupe Vétoquinol sont : Etienne Frechin (PDG), Dominique Henryon (DGD), Bernard Boisramé (Directeur Groupe - Recherche et Développement) et Matthieu Frechin (Directeur Groupe - Stratégie et Développement).

- Note 35.2 - Transactions avec des parties liées

Non applicable.

- Note 36 - Événements post clôture

Un accord a été signé en juillet 2005 avec une société suisse, Medena, qui a repris le site industriel de Belp (Suisse). La vente des bâtiments et du terrain est intervenue en juillet 2005 tandis que la cession des outils industriels est intervenue en janvier 2006. Toutes les charges liées à la cession du site de production ont été encourues en 2005 et de ce fait elles sont incluses dans le compte de résultat 2005.

En vertu d'un accord entre les actionnaires de la société en date du 3 août 2006, il sera proposé à une prochaine Assemblée Générale des actionnaires la mise en paiement d'un dividende exceptionnel de 4 millions d'euros, qui devrait être versé le 15 septembre 2006.



■ Note 37 - Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 2005	% détention 2004
Vétoquinol S.A.	Magny-vernois B.P. 189 - Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Gmbh	Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol N.-A. Inc	200 Chemin Georges - Lavaltrie - Quebec 50K 1H0 - CANADA	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Lopez Cotilla 744 - Col. Del Valle MEXICO, 03100, D.F. - MEXIQUE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol USA Inc.	101 Lincoln Drive - Buena - New Jersey NJ08310 - 0687 - ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Espagne	Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia - 28830 San Fernando de Henares - ESPAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol UK	Wedwood Road - Bicester- Oxfordshire OX6 7UL - ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Ireland	Unit 7 Boranmore Business Park Co. Galway IRLANDE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol NV (Belgique)	Kontichsesteenweg 42 - 263 AARTSELAAR - BELGIQUE	99,00 %	99,00 %
Vétoquinol BV	Kontichsesteenweg 42 - 263 AARTSELAAR - BELGIQUE	100,00 %	100,00 %
Frefin Gmbh	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet	UL. Kosynierow Gdnyskich 13/14 - 66-400 Gorzow WKLP - POLOGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 - Dniepropietrovsk - UKRAINE	95,00 %	100,00 %
Equistro Pharma	An der Alten Ziegelei 18 - 48157 Munster - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
VETCO Ireland	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol AG Suisse	Aemmenmattstrasse 2 - 3123 Belp Bern - SUISSE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol République Tchèque	Zamenicka 411 - 28802 Nymburk - REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 - A 11-40 Vienne - AUTRICHE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Gmbh	Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %



15.3. États financiers au 31 décembre 2004 aux normes françaises

15.3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2004

15.3.1.1. Compte de résultat consolidé de l'exercice 2004

En milliers d'euros	Note	31-déc-04	31-déc-03
Chiffre d'affaires	13	183 051	187 954
Autres produits d'exploitation	14	4 951	2 279
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		188 002	190 233
Achats consommés	15	(64 983)	(69 560)
Autres achats et charges externes		(38 888)	(37 570)
Impôts, taxes et versements assimilés	16	(2 917)	(2 382)
Charges de personnel	17	(51 441)	(49 468)
Dotations d'exploitation		(8 353)	(8 230)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(166 582)	(167 210)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		21 420	23 024
Charges et produits financiers	18	(5 141)	(4 586)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		16 279	18 437
Charges et produits exceptionnels	19	(2 227)	(2 094)
Impôts sur les bénéfices	6	(3 249)	(4 304)
Impôts différés	6	212	267
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGRÉES		11 016	12 306
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	1	(1 450)	(1 450)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		9 566	10 856
Part des minoritaires		(4)	(2)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		9 561	10 853
Résultat par action	20	10,06	11,75
Résultat dilué par action	20	9,37	10,82



15.3.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre 2004
■ BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Note	31-déc-04	31-déc-03
Écarts d'acquisitions	1	16 959	19 114
Immobilisations incorporelles	2.1	21 066	20 115
Immobilisations corporelles	2.2	36 994	37 697
Immobilisations financières	2.3	382	603
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		75 402	77 529
Stocks et en cours	3	31 954	32 462
Clients et comptes rattachés	4	45 708	45 574
Autres créances et comptes de régularisation	5	4 915	4 780
Valeurs mobilières de placement	7	0	242
Disponibilités		13 659	8 900
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		96 236	91 959
TOTAL DE L'ACTIF		171 637	169 487



■ BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Note	31-déc-04	31-déc-03
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		23 928	23 755
Primes		20 850	17 225
Réserves consolidées		18 719	13 627
Résultat		9 561	10 853
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8	73 058	65 459
Intérêts minoritaires	9	16	11
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		73 074	65 470
Avances conditionnées par l'état		502	502
Provisions pour risques	10	1 561	647
Provisions pour charges	10	2 189	1 141
Provisions pour impôts différés	6	1 767	2 036
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 516	3 822
Emprunt obligataire	11	20 000	20 000
Dettes financières	11	23 347	26 634
Concours bancaires	11	7 554	12 005
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES		50 901	58 639
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	16 961	18 805
Autres dettes et comptes de régularisation	12	24 682	22 245
TOTAL DU PASSIF CIRCULANT		41 644	41 053
TOTAL DES DETTES		92 545	99 692
TOTAL DU PASSIF		171 637	169 487



15.3.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice 2004

Flux de trésorerie liés à l'activité	31-déc-04	31-déc-03
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 566	10 853
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissements des écarts d'acquisition	1 450	1 451
Amortissements et provisions	7 765	6 706
Variation des impôts différés	(212)	(267)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	464	(2 910)
Plus-value de cession, nette d'impôt	(270)	271
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	18 762	16 104
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Stocks	797	3 794
Créances	482	(1 805)
Dettes	679	(180)
= Flux de trésorerie généré par l'activité	20 721	17 913
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>		
Incorporelles	(2 455)	(2 604)
Corporelles	(5 705)	(8 019)
Autres immobilisations financières	(106)	(9)
Cession d'immobilisations	1 199	-
Remboursements des prêts et créances financières	65	-
Incidence des variations de périmètre	0	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 002)	(10 632)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 615)	(2 303)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation de capital en numéraire	181	19 218
Remboursements d'emprunts	(6 212)	(56 465)
Émission emprunt obligataire	-	20 000
Émissions d'emprunts et dettes financières diverses	3 000	14 470
Augmentation de subvention d'investissement	-	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 646)	(5 080)
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	(105)	(246)
VARIATION DE TRÉSORERIE	8 968	1 955
Bouclage de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	(2 863)	(4 818)
Trésorerie de clôture	6 105	(2 863)
Variation de trésorerie	8 968	1 955



15.3.2. Notes annexes aux états financiers consolidés

■ Annexe aux comptes consolidés

« Conformément à la réglementation en vigueur, la société était exemptée de l'établissement et de la publication de comptes consolidés, celle-ci étant contrôlée par une société qui établit et publie des comptes consolidés. Dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société, des comptes consolidés historiques ont été établis à posteriori afin de se conformer aux exigences du règlement (CE) n° 809/2004. »

■ Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Référentiel comptable

Les états financiers du Groupe Vétoquinol sont établis conformément aux « nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés » approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du comité de la Réglementation Comptable.

Changements de méthodes

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaires 2004 est évalué en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti aux clients finaux. Ce changement de méthode représente un impact de 2 067 milliers d'euros.

Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Vétoquinol a comptabilisé pour la première fois en 2004 les indemnités de départ à la retraite pour la société française Vétoquinol SA. Cet engagement pour Vétoquinol SA a été évalué à un montant de 733 milliers d'euros au 31 décembre 2004 contre un montant de 885 milliers d'euros au 31 décembre 2003.

Médailles du travail

Le Groupe Vétoquinol a comptabilisé pour la première fois en 2004 les engagements relatifs aux médailles du travail pour la société française Vétoquinol SA. Cet engagement pour Vétoquinol SA a été évalué à un montant de 214 milliers d'euros au 31 décembre 2004 contre un montant de 202 milliers d'euros au 31 décembre 2003.

Comparabilité des comptes - retraitement de l'année 2003

Afin de présenter un compte de résultat 2003 comparable avec l'année 2004, les comptes 2003 retraités, présentés en comparatif, ont été déterminés sur la base des parités de change applicable pour l'exercice 2004. L'application des taux de change 2004 sur les chiffres 2003 conduit à une minoration du CA 2003 de 2 396 milliers d'euros.



Évolution du chiffre d'affaires	2004	2003 retraité	2003
CA	183 051	187 954	187 954
Changement de méthode		(2 067)	
Impact de change		(2 396)	
CA à méthode et taux de change comparable	183 051	183 491	187 954

Application des méthodes préférentielles

Le Groupe Vétoquinol applique les méthodes « préférentielles » suivantes prévues par le § 300 du règlement 99-02 :

- inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de crédit bail, dans la mesure où l'impact est significatif ;
- enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises ;
- provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées.

Modalités de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

La Société Vétoquinol SA dispose directement ou indirectement de la majorité des droits de vote dans chacune des filiales du Groupe. Les sociétés du Groupe sont toutes consolidées par intégration globale. Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	% d'intérêt 2004	% d'intérêt 2003
Vétoquinol S.A.	Magny-vernois B.P. 189 - Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol N.-A. Inc	200 Chemin Georges - Lavaltrie - Quebec 50K 1H0 - CANADA	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Lopez Cotilla 744 - Col. Del Valle Mexico, 03100, D.F. - MEXIQUE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol USA Inc.	101 Lincoln Drive - Buena - New Jersey NJ08310 - 0687 - ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Espagne	Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia - 28830 San Fernando de Henares - ESPAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol UK	Wedwood Road - Bicester- Oxfordshire OX6 7UL - ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Ireland	Unit 7 Boranmore Business Park Co. Galway IRELAND	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol NV (Belgique)	Kontichsesteenweg 42 - 263 Aartselaar - BELGIQUE	99,00 %	99,00 %
Vétoquinol BV	Kontichsesteenweg 42 - 263 Aartselaar - BELGIQUE	100,00 %	100,00 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet	UL. Kosynierow Gdnyskich 13/14 - 66-400 Gorzow WKLP - POLOGNE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 - Dniepropietrovsk - UKRAINE	100,00 %	100,00 %
Equistro Pharma	An der Alten Ziegelei 18 - 48157 Munster - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co Dublin - IRLANDE	100,00 %	100,00 %
VETCO Ireland	Cougar Lane Naul Co Dublin - IRLANDE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol AG Suisse	Aemmenmattstrasse 2 - 3123 Belp Bern - SUISSE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol République Tchèque	Zamenicka 411 - 28802 Nymburk - REPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 - A 11-40 Vienne - AUTRICHE	100,00 %	100,00 %
Chassot GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 Ravensburg - ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %



Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation, déterminés en tenant compte des provisions pour restructuration des entreprises acquises, ont été affectés aux écarts d'évaluation d'éléments identifiables et le solde a été considéré comme écart d'acquisition non affecté. Ce solde est amorti sur 10 ans, à l'exception de Vétoquinol USA pour lequel aucun amortissement n'a été comptabilisé.

Les écarts d'évaluation ont été affectés pour partie sur des éléments immobiliers et pour partie sur des éléments incorporels, représentatifs des parts de marché des sociétés rachetées.

Ces éléments incorporels devraient voir leur valeur maintenue sauf si, sur deux exercices successifs on constatait une évolution défavorable des performances des sociétés concernées.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers libellés en devises sont convertis en Euros au cours de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le résultat.

Les différences de conversion sont inscrites :

- pour la part Groupe en situation nette dans le poste « *Écarts de conversion* » ;
- pour la part des minoritaires dans le poste « Intérêts minoritaires ».

Les éléments du compte de résultat des filiales étrangères sont convertis comme suit :

- cours moyen de l'exercice, les différences résultant de l'écart entre le cours de change en vigueur au 31 décembre et le cours moyen sont inscrites dans le poste « Réserves ».

Date d'arrêté comptable

La clôture des comptes consolidés s'effectue le 31 décembre. La société consolidante et toutes les sociétés consolidées du Groupe clôturent leurs comptes individuels le 31 décembre.

■ Méthodes et règles d'évaluation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont pris en charge dès l'exercice où ils sont encourus. Le Groupe Vétoquinol n'immobilise pas les frais de recherche.

Imposition différée

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable en retenant une approche bilantielle. Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les actifs d'impôts différés sur déficits et les crédits d'impôts reportables sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,93%.

Le montant des déficits fiscaux reportables non activés correspond à des Impôts différés actifs non activés pour un montant de 1 933 milliers d'euros à fin décembre 2004 contre un montant de 2 358 milliers d'euros à fin décembre 2003.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition historique majoré des valeurs résultant de l'affectation des écarts de première consolidation.



Les fonds de commerce proviennent pour l'essentiel d'écarts d'évaluation affectés aux parts de marché et sont affectés comme indiqué précédemment. Ils sont systématiquement amortis dans les comptes individuels ; ils font l'objet dans les comptes consolidés d'une homogénéisation de la durée d'amortissement sur 10 ans.

Le fond de commerce de la marque Equistro ne fait pas l'objet d'un amortissement, car il correspond à une marque juridiquement protégée au niveau international. Ce fond de commerce fait l'objet de tests de dépréciation réguliers.

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans selon la législation en vigueur.

	Mode	Durée
Fonds de commerce	Linéaire	10 ans
Brevets et licences	Linéaire	5 à 8 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe sont les suivantes :

	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

Les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail sont comptabilisés en comptes consolidés comme s'ils avaient été acquis à crédit et immobilisés. Les comptes individuels ont été retraités afin d'annuler la charge de loyer par la constatation d'une charge financière, d'un amortissement et du remboursement progressif de la dette. Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire tel qu'exposé ci-dessus.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée, dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute des titres.

La valeur d'utilité de chaque participation est fondée notamment sur les capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères : capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise.

En ce qui concerne les autres actifs financiers immobilisés, il s'agit pour l'essentiel de dépôts et cautionnements versés, évalués à leur valeur nominale.



Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués soit à leur coût d'acquisition, soit à leur coût de production suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation par voie de provision est pratiquée à la clôture si la valeur actuelle des produits est inférieure à leur coût d'acquisition ou de production.

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Traitement des écarts de conversion sur les créances et dettes avec les sociétés étrangères

Les dettes et créances en devises figurant au bilan consolidé sont valorisées au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

La méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, qui consiste à inscrire au compte de résultat consolidé les écarts de conversion actif et passif figurant dans les comptes individuels et à reprendre la dotation pour perte de change comptabilisée dans les comptes individuels, a été appliquée, excepté le cas particulier des créances et dettes assimilées à de l'investissement net.

Les différences de change relatives à un élément monétaire qui fait partie intégrante de l'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont gérées suivant la méthode du Premier Entré Premier Sorti ou suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur boursière de ces titres, ou à défaut leur valeur probable de négociation, est inférieure à leur coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2003, les valeurs mobilières de placements détenus par le Groupe Vétoquinol sont constituées de SICAV monétaires, tandis qu'à fin 2004 aucune valeur mobilière n'était détenue par le Groupe.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.



Le Groupe Vétoquinol applique la méthode préférentielle préconisée par le règlement 99-02, consistant à comptabiliser une provision pour ses engagements de retraite et prestations assimilées pour le personnel ayant droit actif ou retraité

Emprunts et dettes financières

Ce poste comprend notamment les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de crédit-bail. Le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en crédit-bail, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires du Groupe ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Résultat par action

Le calcul du résultat net par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Résultat net dilué par action

Les résultats nets dilués par action prennent en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif et ne prennent pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « *Treasury Stock Method* ».

Stock options accordées aux salariés

Quatre plans différents de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à la société tête de Groupe Vétoquinol SA de racheter ses propres actions. L'obligation existe au niveau de la société mère Soparfin détenant Vétoquinol SA.

Instruments financiers

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des options de change et, dans un degré moindre, des swaps de devises. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils sont identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner l'investissement net du Groupe dans certaines entités étrangères, des créances ou des dettes en devises ou des engagements fermes en devises.

Ces instruments ont en général des échéances inférieures à un an. Ces contrats sont comptabilisés en hors-bilan, et les gains et les pertes ne sont enregistrés que lors du dénouement des opérations couvertes. En cas d'annulation anticipée d'un contrat de couverture, les gains ou pertes enregistrés restent différés et ne sont comptabilisés en résultat que lors du dénouement de l'opération couverte.

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps de taux, des contrats de « futures » de taux et des swaps de devises. Les swaps de taux sont comptabilisés en hors-bilan, et le différentiel de taux d'intérêt reçu ou payé est enregistré en charge d'intérêts.



■ Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

■ Note 1 - Écarts d'acquisition

Valeurs Brutes (en milliers d'euros)	déc.-2004	Variations	déc.-2003	Variations	janv-2003
CHASSOT GmbH Allemagne	2 273	-	2 273	-	2 273
CHASSOT UK	665	-	665	-	665
VETCO Irlande	562	-	562	-	562
VETOQUINOL AG SUISSE	965	-	965	-	965
VETOQUINOL Autriche	1 029	-	1 029	-	1 029
VETOQUINOL BIOWET POLOGNE	2 616	-	2 616	-	2 616
VETOQUINOL REP. TCHEQUE	989	-	989	-	989
VETOQUINOL S.A.	4 737	-	4 737	2 942 (b)	1 795
VETOQUINOL UK	792	-	792	-	792
VETOQUINOL USA	8 985	(705) (a)	9 690	9 690 (a)	-
VETOQUINOL Belgique	667	-	667	-	667
VETOQUINOL INTERNATIONAL	-	-	-	(2 942) (b)	2 942
VETOQUINOL NA	-	-	-	(12 078) (a)	12 078
Total	24 279	(705) (a)	24 984	(2 387) (a)	27 372

(a) - La variation est liée à la variation du dollar US. Les sociétés VETOQUINOL NA, USA et MEXICO étaient intégrées en 2002 par intégration globale via le sous palier VETOQUINOL NA tandis qu'à partir de 2003 elles ont été intégrées directement par intégration globale.

(b) - Suite à la fusion de VETOQUINOL INTERNATIONAL avec VETOQUINOL SA avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2003, l'écart d'acquisition de VETOQUINOL INTERNATIONAL pour 2 942 milliers d'euros a été intégré sur la ligne VETOQUINOL SA.

Amortissements (en milliers d'euros)	déc.-2004	Variations	déc.-2003	Variations	janv-2003
CHASSOT GmbH Allemagne	(795)	(227)	(568)	(227)	(341)
CHASSOT UK	(233)	(67)	(166)	(67)	(99)
VETCO Irlande	(197)	(56)	(140)	(56)	(84)
VETOQUINOL AG SUISSE	(360)	(103)	(257)	(103)	(154)
VETOQUINOL Autriche	(850)	(262)	(589)	(262)	(327)
VETOQUINOL BIOWET POLOGNE	(346)	(99)	(247)	(99)	(149)
VETOQUINOL REP. TCHEQUE	(3 176)	(474)	(2 702)	(2 432) (b)	(270)
VETOQUINOL S.A.	(338)	(96)	(241)	(96)	(144)
VETOQUINOL UK	(792)	-	(792)	-	(792)
VETOQUINOL USA	-	-	-	-	-
VETOQUINOL Belgique	(233)	(67)	(167)	(67)	(100)
VETOQUINOL INTERNATIONAL	-	-	-	1 959 (b)	(1 959)
Total	(7 320)	(1 450)	(5 870)	(1 450)	(4 419)
Valeurs nettes	16 959	(2 155)	19 114	(3 838)	22 953



■ Note 2.1 - Immobilisations incorporelles

Par nature

En milliers d'euros	Concessions, brevets	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 31 décembre 2003				
Solde net à l'ouverture	1 108	6 436	10 549	18 093
Différence de change	13	89	(367)	(265)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-
Acquisitions	2 294	-	310	2 604
Cessions	(114)	-	(9)	(123)
Reclassement	1 036	(1 395)	1 129	770
Amortissements	(532)	(128)	(304)	(964)
Solde net à la clôture	3 804	5 002	11 309	20 115
Au 31 décembre 2003				
Brut	7 282	7 197	12 909	27 389
Amortissement cumulé	(3 478)	(2 196)	(1 600)	(7 274)
Valeur nette comptable	3 804	5 001	11 310	20 115
Exercice clos le 31 décembre 2004				
Solde net à l'ouverture	3 804	5 001	11 310	20 115
Différences de change	(21)	(52)	(91)	(164)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	(15)	(15)
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-
Acquisitions	2 195	7	254	2 455
Cessions	0	-	-	0
Reclassement	(35)	35	-	-
Amortissements	(911)	(138)	(276)	(1 325)
Solde net à la clôture	5 031	4 854	11 181	21 066
Au 31 décembre 2004				
Brut	9 180	6 874	13 088	29 142
Amortissement cumulé	(4 149)	(2 020)	(1 907)	(8 075)
Valeur nette comptable	5 031	4 854	11 181	21 066



Par zone géographique

En milliers d'euros	France	Autres pays d'Europe	Amérique du nord	Total
Au 31 décembre 2003				
Brut	6 431	11 069	9 888	27 389
Amortissement cumulé	(3 442)	(1 391)	(2 441)	(7 274)
Valeur nette comptable	2 989	9 679	7 447	20 115
Au 31 décembre 2004				
Brut	8 151	11 426	9 564	29 142
Amortissement cumulé	(4 037)	(1 931)	(2 108)	(8 075)
Valeur nette comptable	4 115	9 496	7 456	21 066

■ Note 2.2 - Immobilisations corporelles
Par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes	Total
Exercice clos le 31 décembre 2003						
Solde net à l'ouverture	1 917	21 589	8 763	3 417	1 556	37 242
Différence de change	(97)	(720)	(308)	(164)	(19)	(1 308)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	385	1 689	1 676	1 222	2 332	7 304
Cessions	(17)	(123)	(113)	(142)	-	(395)
Reclassement	-	396	380	63	(780)	59
Amortissements	(31)	(1 728)	(2 243)	(1 203)	-	(5 205)
Solde net à la clôture	2 157	21 103	8 155	3 193	3 088	37 697
Au 31 décembre 2003						
Brut	2 659	44 568	30 574	11 271	3 088	92 161
Amortissement cumulé	(502)	(23 465)	(22 419)	(8 078)	-	(54 464)
Valeur nette comptable	2 158	21 103	8 155	3 193	3 088	37 697
Exercice clos le 31 décembre 2004						
Solde net à l'ouverture	2 158	21 103	8 155	3 193	3 088	37 697
Différence de change	38	232	198	21	12	592
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	(156)	-	5	10	-	(141)
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	285	916	1 934	1 306	1 325	5 766
Cessions	(97)	(621)	(24)	(71)	(608)	(1 421)
Reclassement	-	153	1 362	(51)	(1 484)	(21)
Amortissements	(17)	(1 817)	(2 369)	(1 275)	-	(5 478)



Solde net à la clôture	2 211	20 057	9 260	3 133	2 333	36 994
Au 31 décembre 2004						
Brut	2 727	44 564	32 093	11 626	2 333	93 346
Amortissement cumulé	(516)	(24 510)	(22 833)	(8 493)	-	(56 352)
Valeur nette comptable	2 211	20 057	9 260	3 133	2 333	36 994

Par zone géographique

En milliers d'euros	France	Autres pays d'Europe	Amérique du nord	Total
Au 31 décembre 2003				
Brut	58 280	27 823	6 05€	92 161
Amortissement cumulé	(38 104)	(14 898)	(1 462)	(54 464)
Valeur nette comptable	20 176	12 925	4 59€	37 697
Au 31 décembre 2004				
Brut	60 155	26 781	6 410	93 346
Amortissement cumulé	(40 356)	(14 053)	(1 944)	(56 352)
Valeur nette comptable	19 800	12 728	4 466	36 994

■ Note 2.3 - Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Créances de participation	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
Exercice clos le 31 décembre 2003					
Solde net à l'ouverture	491	-	-	109	600
Différence de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	11	11
Cessions	-	-	-	(26)	(26)
Reclassement	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	17	17
Solde net à la clôture	491	0	0	111	602
Au 31 décembre 2003					
Brut	499	-	-	111	610
Amortissement cumulé	(8)	-	-	-	(8)
Valeur nette comptable	491	0	0	111	602



Exercice clos le 31 décembre 2004					
Solde net à l'ouverture	492	-	-	111	603
Différence de change	(0)	-	0	15	15
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	181	181
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-
Acquisitions	1	-	-	104	106
Cessions	-	-	(7)	(57)	(65)
Reclassement	-	-	14	(14)	-
Amortissements	(457)	-	-	-	(457)
Solde net à la clôture	35	0	7	340	382
Au 31 décembre 2004					
Brut	500	-	7	340	847
Amortissement cumulé	(465)	-	-	-	(465)
Valeur nette comptable	35	0	7	340	382

Titres de participation non consolidés

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation non consolidés pour 499 millions d'euros en 2003 et 500 millions d'euros en 2004. Les titres Biovet Canada ont été provisionnés en totalité sur l'exercice 2004 pour 457 millions d'euros. Les titres de participation non consolidés se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
BIOVET Canada	457	457
I.E.N.	23	23
Divers	20	19
Total valeurs brutes	500	499

Provisions (en milliers d'euros)	déc.-2004	déc.-2003
Divers	(465)	(8)
Total provisions	(465)	(8)

Valeurs nettes	35	491
-----------------------	-----------	------------



■ Note 3 - Stocks et en-cours

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Matières premières et fournitures	8 012	7 713
Stocks- autres approvisionnements	735	517
En-cours de production de services	2 120	1 701
Produits finis et intermédiaires	18 296	18 566
Marchandises	3 657	5 240
Provisions sur matières premières	(116)	(135)
Provisions sur en-cours	(25)	(30)
Provisions sur produits finis et intermédiaires	(629)	(1 009)
Provisions sur marchandises	(96)	(100)
Valeur nette stocks et en-cours	31 954	32 462

■ Note 4 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Brut	47 624	47 581
Provisions	(1 916)	(2 007)
Total net clients et comptes rattachés	45 708	45 574

Ventilation par échéance

L'intégralité des créances clients a une échéance à moins d'un an.

■ Note 5 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Avances et acomptes versés sur commande	518	206
Créances sur l'État nettes	177	475
Impôt différé actif	596	250
Autres créances d'exploitation	2 320	2 207
Créances diverses	351	253
IS et autres créances fiscales	2	268
Charges constatées d'avance	1 213	1 121
Total brut autres créances et comptes de régularisation	5 176	4 780
Provisions	(261)	-
Total net autres créances et comptes de régularisation	4 915	4 780



■ Note 6 - Impôts différés

Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles au compte de résultat

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Impôt exigible	(3 249)	(4 304)
Impôt différé	212	267
Total des impôts sur les résultats	(3 036)	(4 037)

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Résultat net des entreprises intégrées	11 007	12 306
Impôt sur les résultats	3 036	4 037
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	14 043	16 343
Charge d'impôt théorique à 34,93 %	4 905	5 790
Charges non déductibles et produits non imposables	211	279
Effet de la variation du taux d'impôt	26	(259)
Imputation de déficits antérieurs	(410)	(1 022)
Différence de taux sur les sociétés étrangères	(986)	(336)
Effet du taux réduit	201	(58)
Crédit d'impôt	(892)	
Divers	(19)	(358)
Charge d'impôt réelle	3 036	4 036
Taux d'impôt effectif	21,62 %	24,70 %

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
- Différences temporaires	(791)	(816)
- Marge interne sur stocks	962	966
- PV interne sur cessions d'immobilisations	(467)	(751)
- Retraitement de crédit bail	(37)	(35)
- Provisions retraite	256	-
- Déficit reportables	-	-
- ARD	-	-
- Provisions réglementées	(1 202)	(1 133)
- Écarts d'évaluation	-	-
- Autres	108	(16)
Total des impôts différés nets	(1 171)	(1 785)
dont :		
Impôts différés actifs	596	250
Impôts différés passifs	(1 767)	(2 036)



■ **Note 7 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Au 31 décembre 2004, aucune VMP n'était détenue par le Groupe Vétoquinol. Au 31 décembre 2003, il n'existait pas de différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des valeurs mobilières de placement comptabilisées à l'actif du bilan car ces dernières correspondaient à un compte courant bloqué, soldé sur le premier trimestre 2004.

■ **Note 8 - Capitaux propres**

Capital social

Le capital social s'élève à 23 928 milliers d'euros contre 23 755 milliers d'euros à fin 2003. A fin décembre 2004, il est divisé en 957 109 actions ordinaires contre 950 188 à fin 2003, le nominal est resté inchangé à hauteur de 25 euros. Au 1^{er} janvier 2003, le capital social s'élevait à 20 625 milliers d'euros.

L'augmentation de capital réalisée durant l'année 2003 est consécutive à l'émission de 125 196 nouvelles actions suite à des levées d'options mais surtout à l'entrée de nouveaux actionnaires dans le capital. L'augmentation de capital réalisée en 2004 est consécutive à des levées d'options, émission de 6 921 nouvelles actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 a approuvé la création de trois catégories d'actions : 58 928 actions A, 58 927 actions B, le reste du capital étant composé d'actions O.

Avantage particulier accordé aux catégories d'actions A et B : chaque action A et chaque action B auront droit, au titre de chaque exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003 (dividende distribué en 2004) à un dividende prioritaire non cumulatif prélevé sur le bénéfice distribuable égal à 1,697 €.

Les droits particuliers attachés aux actions A et aux actions B deviendront caducs en cas de survenance de l'un et/ ou l'autre événement suivant :

- admission des actions sur un marché réglementé ;
- cession conjointe par leurs titulaires de la totalité des actions A et des actions B.

Distribution

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2004 a décidé une distribution de dividendes pour un montant de 1 615 319,6 euros correspondant à 1,7 € par action (2003 : 1 414 270,5 euros - 1,5 € par action)

Plans d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a attribué aux salariés des options de souscription d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution.

Variation du nombre d'options sur actions détenues par les membres du personnel

Nombre d'options	2004	2003
Restant à lever au 1 ^{er} janvier	15 080	17 476
Attribuées	-	5 265
Levées	6 921	7 341
Perdus	1 445	320
Restant à lever au 31 décembre	6 714	15 080



Options restant en circulation au 31 décembre 2004

Date d'attribution	Prix d'exercice (en €)	Options restant à lever à fin décembre 2004	Options restant à lever à fin décembre 2003	Période d'exercice
15/06/99	25,47	-	5 942	Terminée
29/03/00	25,47	1 815	2 165	15/9/2002 au 28/9/2005
01/03/01	30,65	879	1 753	15/9/2003 au 31/8/2006
19/09/03	49,30	4 020	5 220	15/9/2005 au 18/3/2009
TOTAL		6 714	15 080	



Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

GROUPE VÉTOQUINOL	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Autres			Total Capitaux propres
					Écarts de conversion	Écarts de rééval.	Titres de l'entreprise consolidante	
Situation au 31 décembre 2002	20 625	1 136	13 687	10 179	(3 538)	-	-	42 089
Variation de capital	3 130	16 089						19 219
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				10 853				10 853
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante			(1 413)					(1 413)
Variation des écarts de conversion					(5 622)			(5 622)
Entrées dans le périmètre (méthode dérogatoire)								
Changement de méthode comptable								
Affectation résultat exercice 2002			10 179	(10 179)				
Autres mouvements			333					333
Situation au 31 décembre 2003	23 755	17 225	22 786	10 853	(9 160)	-	-	65 459
Variation de capital	173	8						181
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				9 561				9 561
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante			(1 615)					(1 615)
Variation des écarts de conversion					301			301
Entrées dans le périmètre (méthode dérogatoire)								-
Changement de méthode comptable			(829)					(829)
Affectation résultat exercice 2003			10 853	(10 853)				-
Autres mouvements		3 617	(3 617)					-
Situation au 31 décembre 2004	23 928	20 850	27 577	9 561	(8 858)	-	-	73 058



Passage du résultat social au résultat consolidé

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Cumul des résultats sociaux	17 822	14 759
Corrections sociales	(807)	(1 001)
Écarts d'acquisitions	(1 450)	(1 449)
Écarts d'évaluations	(23)	(23)
Élimination marges sur stocks	(104)	726
Neutralisation des dividendes	(5 040)	(334)
Annulation provisions internes	(739)	(1 983)
Crédit-bail	8	32
Impôts différés	191	71
Résultat des minoritaires	(4)	(3)
Autres	(291)	59
Résultat consolidé groupe	9 561	10 854

■ **Note 9 - Variation des intérêts minoritaires**

Montant non significatif.

■ **Note 10 - Provisions pour engagements de retraite et assimilés et autres avantages accordés au personnel à long terme.**

Définition des régimes

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies

Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite, auxquelles se rajoutent :

- d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- les autres avantages long terme, soit principalement les médailles du travail et le capital temps.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants.



Principales hypothèses actuarielles utilisées pour la société mère

Âge de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires	2,50 %
Taux d'actualisation financier	4,00 %

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Provisions en milliers d'euros	2004	2003		2003 pro forma
Sociétés françaises	1 005	42	(a)	927
Sociétés étrangères	400	-	(b)	339
Total	1 405	42		1 266

(a) changement de méthode pour 885 milliers d'euros

(b) reclassement en haut de bilan pour 339 milliers d'euros

Les engagements en matière de retraite sont représentés :

- en France, par les indemnités que le Groupe est amené à verser lors de la retraite des salariés. Cet engagement pour Vétoquinol SA a été évalué : au 31 décembre 2004, il représentait un montant de 732 746 euros contre un montant de 885 066 Euros au 31 décembre 2003. Cet engagement a été comptabilisé pour la première fois en 2004 et constitue par conséquent un changement de méthode, qui a été traité comme tel ;
- en Pologne, par les indemnités que le Groupe est amené à verser lors de la retraite des salariés. Cet engagement pour VTQ Pologne a été évalué : au 31 décembre 2004, il représentait un montant de 213 000 euros (870 000 ZPN) contre un montant de 170 144 Euros (800 000 ZPN) au 31 décembre 2003. Ce montant était provisionné en bas de bilan à fin 2003 ;
- en Autriche et en Allemagne, par les indemnités que le Groupe est amené à verser lors de la retraite des salariés. Cet engagement a été évalué : au 31 décembre 2004, il représentait un montant de 187 457 euros contre un montant de 169 227 euros au 31 décembre 2003. Ce montant était provisionné en bas de bilan à fin 2003.

■ Note 10 - Autres provisions pour risques et charges

Les principaux mouvements de l'exercice s'expliquent par la dotation d'une provision correspondant au surcoût industriel attaché à la cession du site de production de Belp d'un montant de 1 323 milliers d'euros et d'une reprise pour 506 milliers d'euros.



Valeurs (en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition négatifs	Provisions pour impôts différés	Provision pour litiges	Provision pour surcoût industriel	Provisions pour IDR et autres	Autres provisions pour risques et charges divers	Totaux
Situation au 31 décembre 2002	-	2 727	1 264	-	19	276	4 286
Dotations de l'exercice			238	1 099	23		1 360
Reprises de l'exercice		(410)	(845)				(1 255)
Écart de conversion		(282)	(10)				(292)
Autres variations						(276)	(276)
Situation au 31 décembre 2003	-	2 036	647	1 099	42	-	3 823
Dotations de l'exercice			327	1 323	264	40	1 954
Reprises de l'exercice (provision utilisée)			(26)	(506)	(152)	(270)	(953)
Reprises de l'exercice (provision non utilisée)			(187)			(106)	(293)
Écart de conversion		10	0		27	2	39
Changement de méthode comptable					885		885
Reclassement		11	(387)		339	387	350
Autres variations		(289)					(289)
Situation au 31 décembre 2004	-	1 767	375	1 917	1 406	53	5 516

■ Note 11 - Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature des dettes financières et concours bancaires

Valeurs (en milliers d'euros)	Emprunt sur crédit-bail	Emprunts obligataires	Emprunts et dettes financières diverses	Total des emprunts	Concours bancaires et comptes courants	Totaux
Situation au 31 décembre 2002	1 125	-	67 644	68 769	13 260	82 029
Émission d'emprunts	-	20 000	14 100	34 100	-	34 100
Remboursements d'emprunts	(159)	-	(56 303)	(56 462)	(1 291)	(57 753)
Écart de change	-	-	228	228	36	264
Situation au 31 décembre 2003	966	20 000	25 669	46 635	12 005	58 640
Émission d'emprunts	-	-	3 000	3 000	-	3 000
Remboursements d'emprunts	(132)	-	(6 080)	(6 212)	(4 451)	(10 663)
Écart de change	-	-	(76)	(76)	-	(76)
Situation au 31 décembre 2004	834	20 000	22 513	43 347	7 554	50 901



Pour rappel, le 28 février 2003, la Société Vétoquinol SA a émis un emprunt obligataire convertible en actions, de nominal 20 millions d'euros.

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Concours bancaires et comptes courants	7 554	12 005
Part à moins d'un an des emprunts	8 869	8 879
. Total à moins d'un an	16 423	20 884
De 1 an à 5 ans	13 549	16 475
. Plus de 5 ans	928	1 280
. Emprunt obligataire	20 000	20 000
Total	50 901	58 639

Ventilation par principales devises et par nature de taux (hors concours bancaires)

En milliers d'euros	31-déc-04			31-déc-03		
	Zone Euro	Zone AMN Canada	Total par nature	Zone Euro	Zone AMN Canada	Total par nature
Taux fixe	-	51	51	-	103	103
Taux variable	-	7 310	7 310	456	9 702	10 158
Total par devise - CAD	0	7 361	7 361	456	9 805	10 261
Taux fixe	1 944	-	1 944	1 926	-	1 926
Taux variable	-	-	-	-	-	-
Total par devise - CHF	1 944	0	1 944	1 926	0	1 926
Taux fixe obligataire	20 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Taux fixe et variable swapé	9 185	-	9 185	7 562	-	7 562
Taux variable	4 857	-	4 857	6 885	-	6 885
Total par devise - Euros	34 042	0	34 042	34 447	0	34 447
Total à taux fixe	31 129	51	31 180	29 488	103	29 591
Total à taux variable	4 857	7 310	12 167	7 341	9 702	17 043
Total	35 986	7 310	43 347	36 829	9 805	46 634

État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit bail immobilier, une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existant encore au 31 décembre 2004, le Groupe Vétoquinol s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restants dues. Au 31 décembre 2004, les sommes restants dues s'élèvent à 5 050 milliers d'euros contre un engagement initial de 6 202 milliers d'euros et un restant dû de 2 405 milliers d'euros au 31 décembre 2003.





Lignes de crédit

Au 31 décembre 2004, le Groupe Vétoquinol dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 24 132 milliers d'euros (24 182 milliers d'euros au 31 décembre 2003) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 7 553 milliers d'euros au 31 décembre 2004 (12 020 milliers d'euros au 31 décembre 2003).

■ Note 12 - Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Dettes fournisseurs	16 961	18 805
Total dettes fournisseurs	16 961	18 805

Ventilation par échéance

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Dettes sur immobilisations	896	835
Dettes fiscales et sociales	14 337	10 910
État, impôt sur les bénéfices	1 841	761
Dettes diverses d'exploitation	7 196	8 886
Produits constatés d'avance	366	394
Autres dettes diverses	46	459
Total autres dettes et comptes de régularisation	24 682	22 245

■ Note 13 - Chiffres d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Zone géographique en milliers d'euros*	déc.-2004	déc.-2003
France	45 520	47 683
Europe de l'Ouest (hors France)	69 891	66 444
Zone Europe de l'Est (hors France)	14 879	14 558
Amérique du Nord	42 238	48 850
Autres	10 522	10 418
Total du chiffre d'affaires	183 051	187 953

* On entend par zone géographique le lieu de destination des produits, emplacement des clients.



Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteurs d'activité en milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Petits animaux	69 266	67 578
Grands animaux	97 212	100 956
Autres (y compris le cheval)	16 573	19 419
Total du chiffre d'affaires	183 051	187 953

■ Note 14 - Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Production stockée	(18)	(1 978)
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	14	521
Reprises sur provisions	1 833	1 948
Transferts de charges	157	-
Autres produits	2 965	1 788
Total des autres produits d'exploitation	4 951	2 279

■ Note 15 - Achats consommés

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Achats de marchandises	6 544	6 655
Variation de stock de marchandises	1 629	256
Achats de matières premières	52 803	57 541
Variation de stock de matières premières	(441)	1 398
Autres achats et charges externes	4 448	3 711
Total des achats consommés	64 983	69 560

■ Note 16 - Charges de personnel

Effectifs

Effectifs	déc.-2004	déc.-2003
Cadres	238	237
Force de vente	153	150
Non cadres	748	781
Total des effectifs	1 139	1 168
Nombre de sociétés	16	16



■ Note 17 - Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Dotations aux amortissements/ immobilisations		
- immobilisations incorporelles	1 348	974
- immobilisations corporelles	5 503	5 279
Dotations aux amortissements/ charges à répartir	-	-
Total dotations aux amortissements	6 851	6 253
Dotations aux provisions/ actif circulant	1 048	1 555
Dotations aux provisions pour risques et charges	454	422
Total dotations aux provisions	1 502	1 977
Total dotations aux amortissements et provisions	8 353	8 230

■ Note 18 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Dividendes reçus	-	-
Autres produits de participation	-	-
Produits des immobilisations financières	-	-
Revenus de créances	2	4
Revenus de VMP	1	1
Produits nets sur cession de VMP	2	130
Autres produits financiers	173	127
Reprises/ provisions	-	17
Transfert de charges	-	-
Total des produits financiers (hors change)	178	278
Intérêts sur crédits baux retraités	(32)	(40)
Intérêts inclus dans la production immobilisée, vendue ou stockée	-	-
Intérêts des autres emprunts et des découverts	(2 235)	(2 887)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 537)	(1 737)
Autres charges financières	(43)	(29)
Dotations aux provisions	(457)	-
Total des charges financières (hors change)	(4 334)	(4 692)
Total des charges et produits financiers (hors change)	(4 156)	(4 414)
Gains de change	621	1 263
Pertes de change	(1 605)	(1 435)
Résultat des opérations de change	(985)	(172)
Total des charges et produits financiers	(5 141)	(4 586)



■ Note 19 - Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103	1 518
Produits de cession des éléments d'actif	1 199	247
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Autres produits exceptionnels	28	38
Reprises sur amortissements et provisions	923	170
Total des produits exceptionnels	2 282	2 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 365)	(1 579)
Valeurs Nettes Comptables des éléments d'actifs cédés	(957)	(517)
Autres charges exceptionnelles	(628)	(1 061)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 558)	(938)
Total des charges exceptionnelles	(4 509)	(4 095)
Résultat exceptionnel	(2 227)	(2 094)

■ Note 20 - Résultat par action

Résultat de base par action

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Résultat net part du groupe	9 565 756	10 853 540
Nombre moyen d'actions en circulation	950 968	923 574
Résultat de base par action	10,06	11,75

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La Société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003, un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 milliers d'euros donnant droit à un coupon de 4% la première année et de 5% les années suivantes. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 117 855 actions en année pleine. Prorata temporis, cela représente 98 213 actions potentielles. Par ailleurs, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt relatives aux obligations convertibles.

De plus, lors de l'augmentation du capital du 27 février 2003, la société Vétoquinol SA a émis 117 855 ABSA. Pour 5 bons de souscription d'actions, les actionnaires peuvent obtenir 4 actions. Par application de la méthode dite du rachat d'action ou (« *Treasury stock method* »), cela représente 8 571 actions potentielles à fin 2003 et 16 363 actions potentielles à fin 2004.



En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Détail du numérateur		
Résultat net part du groupe	9 565 756	10 853 540
Intérêts financiers économisés net d'impôts (taux de l'impôt = 34,93 %)	650 700	431 067
Valeur du numérateur	10 216 456	11 284 607
Détail du dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation	950 968	923 574
Effet dilutif des stocks options	5 391	12 267
Effet dilutif des bons de souscription d'actions	16 363	8 571
Effet dilutif des obligations convertibles	117 855	98 213
Valeur du dénominateur	1 090 578	1 042 625
Résultat dilué par action	9,37	10,82

■ Note 21 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	déc.-2004	déc.-2003
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	21	74
Indemnités de départ en retraite	-	885
Crédit-bail mobilier non retraité	-	-
Crédit-bail immobilier non retraité	-	-
Hypothèques et nantissements	24 530	19 911
Achat et vente à terme de devises	-	155
Clause de retour à meilleure fortune	-	-
Créances à l'exportation mobilisées	-	-
Créances professionnelles cédées	-	-
Autres engagements donnés	9 180	3 018
Total des engagements donnés	33 731	24 043
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	8 429	13 131
Crédit-bail mobilier non retraité	-	-
Crédit-bail immobilier non retraité	-	-
Hypothèques et nantissements	-	-
Achats à terme de devises	-	-
Clause de retour à meilleure fortune	-	-
Autres engagements reçus	9 276	9 481
Total des engagements reçus	17 705	22 612

Avals et cautions

Dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du Groupe Asklia, la société Soparfin s'est portée garante du solde du crédit vendeur de 3 millions de CHF accordé par Asklia à sa filiale Vétoquinol SA. Le montant restant dû à fin 2004 s'élève à 1 944 milliers d'euros contre un montant de 1 926 milliers d'euros à fin 2003.



La société mère Soparfin s'est aussi portée caution vis-à-vis de sa fille Vétoquinol SA pour des emprunts souscrits pour respectivement 6 366 milliers d'euros en 2004 contre 11 088 milliers d'euros en 2003.

BNP Paribas s'est portée caution pour le Groupe pour un montant de 1 944 milliers d'euros sur le solde restant dû d'un emprunt au 31 décembre 2004 contre un montant de 1 926 milliers d'euros à fin 2003. La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 119 milliers d'euros à fin 2004 contre un montant de 117 milliers d'euros à fin 2003.

Autres engagements reçus

Au Canada le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 15 000 KCAD (soit 9 137 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375% ou sous forme d'acceptation bancaire portant intérêt au taux de référence variable déterminé par l'institution prêteuse majoré de 1,75%. Sur cette ligne les tirages étaient de 6 883 KCAD au 31 décembre 2004, soit 3 776 milliers d'euros (2003 : 10 491 KCAD, soit 6 462 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2003).

Hypothèques et nantissements

Au Canada les avances bancaires sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2004, soit 19 189 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2004 (2003 : 31 500 milliers de dollars canadiens, soit 19 404 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2003), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'entendent des montants minimums restant à payer principalement sur des contrats de location (véhicules, immeubles).

■ Note 22 - Événements postérieurs à la clôture

Information complémentaire relative aux cessions en cours à la clôture de l'exercice

Le Groupe Vétoquinol souhaite vendre son unité de production basée en Suisse, des discussions sont actuellement menées avec une société Suisse mais aucun contrat de vente n'a encore été signé.



15.4. Vérification des informations financières

15.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006

À la suite de la demande qui nous a été faite dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société Vétoquinol et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Vétoquinol S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont inclus dans le présent document de base.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 18 octobre 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers

Laurent Hofnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé



15.4.2. Rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2005

À la suite de la demande qui nous a été faite dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société Vétoquinol, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont inclus dans le présent document de base.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

À notre avis, les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 18 octobre 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers

Laurent Hofnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé



15.4.3. Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux exercices clos au 31 décembre 2004 et 2003

À la suite de la demande qui nous a été faite dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société Vétoquinol, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, présentés conformément au référentiel comptable français, tels qu'ils sont inclus dans le présent document de base.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

À notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du document de base, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans le périmètre de consolidation aux 31 décembre 2004 et 2003 et le résultat de leurs opérations pour les exercices clos à ces dates, conformément aux règles et principes comptables français.

Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 18 octobre 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers

Laurent Hofnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé



15.5. Politique de distribution de dividendes

Vétoquinol peut décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Toutefois, le Groupe n'a aucune obligation de distribuer des dividendes, la politique de distribution étant définie après analyse notamment des résultats, de la situation financière et de la stratégie de développement du Groupe.

Au cours des trois derniers exercices, sur la base des comptes consolidés, Vétoquinol a réalisé la distribution de dividendes suivante :

En milliers d'euros	2005	2004	2003
Résultat net part du Groupe	12 441	9 973	10 853
Dividende	1 824	1 627	1 615
Dividende par action (en euro)	1,9	1,7	1,7
Taux de distribution	14,7%	16,3%	14,9%

À l'avenir, Vétoquinol a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 15% de son résultat net consolidé part du groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

En date du 15 septembre 2006, Vétoquinol a distribué un dividende exceptionnel de 4 millions d'euros dans le cadre de l'accord écrit décrit dans le paragraphe 16.4.3.5.

15.6. Procédures judiciaires ou d'arbitrage

À la connaissance de la Société et sous réserve de ce qui est mentionné ci-après dans le présent document de base, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu un impact significativement défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

15.6.1. Litiges commerciaux

Le Groupe est partie à peu de litiges commerciaux. Ils sont essentiellement relatifs (a) à la rupture de contrats de distribution ou d'agent commercial, ainsi qu'à (b) une rupture prétendue d'une obligation d'exclusivité. Ainsi en France et en Espagne, la Société est partie à deux litiges : l'un à titre de demanderesse (réclamation à hauteur de 968 836 euros) et l'autre à titre de défenderesse (la demande chiffrée par la demanderesse s'élève à 1 380 211 euros).

La filiale canadienne du Groupe est partie à un litige avec une société qui prétend qu'elle a contrevenu à une obligation d'exclusivité en signant un contrat de fabrication et de distribution avec un tiers. Le risque connu à la date du présent document de base est de 600 000 dollars canadiens. Il faut néanmoins souligner que cette société continue à entretenir des relations avec la filiale canadienne du Groupe.

Par ailleurs, il faut signaler un litige opposant la Société à un courtier en affaires au Canada relatif à un mandat de recherche de financements pour un risque maximum connu de 1,7 million dollars canadiens. La Société conteste intégralement le montant qui lui est réclamé dans la mesure où le financement a été réalisé par la maison mère.



15.6.2. Litiges liés aux produits du Groupe

Pour la première fois, la Société est impliquée dans un litige lié à une contamination possible d'un lot du produit Vita C par un anti-inflammatoire. Des chevaux de course, auxquels a été administré à des doses non déterminées ce produit, ont été contrôlés positifs lors d'un contrôle anti-dopage. Ils ont été alors disqualifiés des courses auxquelles ils participaient.

Les demandes en réparation de préjudice connues à la date du présent document de base sont entièrement couvertes par la Police Responsabilité civile. La charge, nette des indemnisations déjà prises en charge par les assureurs, s'élève à 43 000 euros à la date du présent document de base.

15.6.3. Litiges prud'homaux

En matière de litiges prud'homaux, la Société est partie à quatre litiges concernant le licenciement de salariés. Le risque total maximum encouru est d'environ 530 000 euros et a été intégralement provisionné.

15.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est pas survenu, depuis la fin du dernier exercice, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe, pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.



16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Certains renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et certaines dispositions de ses statuts décrits au présent chapitre 16, résultent de résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 octobre 2006, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

16.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

16.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « VÉTOQUINOL ».

16.1.2. Immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vétoquinol est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lure sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 244C. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

16.1.3. Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la Société sont ouverts (i) auprès du registre et du commerce de Villefranche sur Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

16.1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vétoquinol.

16.1.5. Siège social, forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la Société est sis au 34, rue du Chêne, Magny-Vernois, BP 189 - 70204 LURE.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0) 3 84 62 55 55 et l'adresse du site web est www.vetoquinol.com

16.1.6. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année civile.



16.2. Principales dispositions statutaires de la Société

Les principales dispositions statutaires ainsi que celles résultant des lois et règlements applicables sont décrites ci-dessous :

16.2.1. Objet social - (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution :
 - ◆ de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain,
 - ◆ de tous produits chimiques, homéopathiques, biologiques, opothérapiques et phytothérapiques,
 - ◆ de tous instruments de chirurgie, de contention, de protection,
 - ◆ de tous produits destinés à protéger, traiter et à nettoyer des matières minérales ou végétales,
 - ◆ de tous produits de parfumerie, cosmétologie, dermatologie, d'hygiène, de diététique,
 - ◆ de tous produits antiparasitaires, insecticides et destinés à lutter contre les nuisibles,
 - ◆ de tous produits d'entretien destinés aux animaux, aux végétaux et à l'homme.
- les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels ;
- l'élaboration, l'obtention, par acquisition ou autrement, la concession, l'exploitation, l'amélioration de tous brevets, marques de fabrique ou commerciales, procédés, inventions ou autres, ayant trait d'une manière quelconque aux produits susmentionnés ou se rapportant à l'industrie et à la diffusion desdits produits.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association ou collaboration avec des tiers, par tous moyens.

En vue de promouvoir et de développer l'image de marque de l'Entreprise, la réalisation, dans la limite de leur déductibilité fiscale, de toutes actions de mécénat, et/ ou de parrainage, par tous moyens : dons en espèces, dons en nature, subventions, prêts de matériels, assistance technique, sans que cette liste soit nominative.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant en favoriser le développement.

16.2.2. Répartition des bénéfices (article 21 des statuts)

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006, sous la condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société, a décidé dans sa quatrième résolution la répartition des bénéfices suivante :

"Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre les actionnaires.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions."



16.2.3. Droit de vote double (article 19-4° des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, sous réserve toutefois que ces actions nouvelles restent inscrites au nominatif.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, la transmission d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut.

16.2.4. Dispositions statutaires ou autres relatives aux organes d'administration et de direction

La Direction Générale de la Société est assumée par le Directeur Général qui est également Président du Conseil d'administration (voir chapitre 13 du présent document de base relatif au gouvernement d'entreprise).

16.2.5. Assemblées générales d'actionnaires (article 19-1° à 19-3° des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou par voie électronique.

Toutefois, ne sont pris en compte que les votes par correspondance parvenus à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée, ainsi que les votes par voie électronique reçus par la Société la veille de la réunion avant 15h00, heure de Paris.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance, sauf s'il est dérogé à ce principe par les dispositions réglementaires relatives au vote par voie électronique.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence, si elle permet une retransmission en continu des débats.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.



16.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils (voir ci-après paragraphe 16.2.8), il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur ou d'un pacte d'actionnaires, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

16.2.7. Identification des détenteurs de titres au porteur (article 9 paragraphe 3 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres émis par la Société, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

16.2.8. Franchissements de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Les conditions de délai encadrant la déclaration sont déterminées conformément aux dispositions du Code de commerce.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

16.2.9. Stipulations particulières

Néant

16.3. Capital social de la Société

16.3.1. Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, tant qu'elles sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si cette condition venait à ne plus être remplie, les actions prendraient obligatoirement la forme nominative. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.



Les comptes d'actions nominatives sont tenus par la Société ou, pour son compte, par un mandataire désigné par elle.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

16.3.2. Montant du capital social

À la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société est fixé à 26 356 800 euros. Il est divisé en 10 542 720 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune. Ce montant intègre :

- les 236 options de souscription d'actions qui ont été exercées entre le 1^{er} janvier et le 18 septembre 2006, donnant droit à 2 360 actions et se traduisant par une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 900 euros ;
- et d'autre part, l'exercice de 117 855 bons de souscription d'actions survenu le 15 septembre 2006, donnant droit à 942 840 actions¹⁵ et se traduisant par une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 357 100 euros.

Ces opérations ont été constatées par délibération du conseil d'administration en date du 18 septembre 2006.

Depuis le 18 septembre 2006, 2 110 options de souscription d'actions ont été exercées, donnant droit à 21 100 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, se traduisant par une augmentation de capital de 52 750 euros.

En conséquence, le capital social effectif mais non encore constaté par le Conseil d'administration de la Société est désormais porté à la somme de 26 409 550 euros divisé en 10 563 820 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune

Les actions composant le capital social de la société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

16.3.3. Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

16.3.4. Titres non représentatifs du capital

Hormis les obligations convertibles en actions et les bons de souscriptions d'actions décrits à la section 16.3.5 du présent document de base, et étant précisé que l'intégralité des bons a été exercée à la date du présent document, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs du capital social.

16.3.5. Autres titres donnant accès au capital

La Société a émis 117 855 obligations convertibles en actions (OCA) et 117 855 bons de souscriptions d'actions (BSA) attachés à 117 855 actions de la Société lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2003. À la date du présent document de base, les BSA ont été entièrement exercés mais leur description a été volontairement conservée dans cette partie pour la bonne compréhension de l'évolution de l'actionariat.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte en date du 15 juin 1999 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société des options de souscription d'actions

¹⁵ Après la division du nominal par 10 intervenue le 7 juillet 2006



et des options d'achat d'actions selon les dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de Commerce. À la date du présent document de base, 1 490 options de souscription d'actions sont en cours de validité, donnant droit à 14 900 actions.

16.3.5.1. Caractéristiques des OCA

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 euros, divisé en 117 855 obligations de 169,70 euros chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches :
 - ◆ tranche A : 59 928 obligations,
 - ◆ tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - ◆ tranche A : 7 ans,
 - ◆ tranche B : 8 ans.
- répartition :
 - ◆ Middle Market Fund II :
 - ◆ Tranche A : 29 464 obligations,
 - ◆ Tranche B : 29 464 obligations
 - ◆ 3i Solutions :
 - ◆ Tranche A : 29 464 obligations,
 - ◆ Tranche B : 29 464 obligations.
- intérêts : 4% l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non conversion :

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6% par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6%, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code Civil.

La prime de non conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.

La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 25 septembre 2003, Middle Market Fund II a cédé 884 obligations tranche A et 884 obligations tranche B à BNP Paribas Développement.

Le 7 août 2006, Soparfin a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003, comme mentionné au 16.4.3.5.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions de la Société.



16.3.5.2. Caractéristiques des BSA

117 855 BSA ont été émis suite à l'assemblée générale mixte du 27 février 2003. Chacun des BSA était attaché aux 117 855 actions émises lors de la même assemblée.

Après division du nominal des actions par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, cinq (5) BSA donnaient le droit de souscrire à quarante (40) actions nouvelles de deux virgule cinq (2,5) euros de valeur nominale de la Société au prix de deux virgule cinq (2,5) euros.

Les 117 855 BSA étaient au 27 février 2003 détenus par les personnes suivantes :

- Middle Market Fund II à hauteur de 58 928 BSA ;
- 3i Solutions à hauteur de 58 927 BSA.

Le 25 septembre 2003, Middle Market Fund II a cédé 1 768 BSA à BNP Paribas Développement.

Le 15 septembre 2006, comme mentionné au 16.4.3.5, Soparfin a acquis 58 928 BSA selon la répartition suivante :

- 29 464 BSA détenus par 3i Solutions ;
- 28 580 BSA détenus par Middle Market Fund II ;
- 884 BSA détenus par BNP Paribas Développement.

Le même jour, la totalité des BSA a été exercée par 3i Solutions, Middle Market Fund II, BNP Paris Développement et Soparfin. À la date du présent document de base, il n'existe donc plus de BSA.

16.3.5.3. Plans d'options de souscription d'actions

■ Plans d'options de souscription d'actions arrivés à échéance

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1999, trois (3) plans ont été successivement mis en place par le Conseil d'administration en date du 15 juin 1999, en date du 29 mars 2000 et en date du 1^{er} mars 2001.

Le prix d'exercice des options émises le 15 juin 1999 et le 29 mars 2000 était de 25, 47 euros. Le prix d'exercice des options émises le 1^{er} mars 2001 était de 30,95 euros.

Ces plans sont aujourd'hui devenus caducs et par voie de conséquence aucune nouvelle action ne peut être aujourd'hui émise au titre de ces plans.

■ Plan d'options de souscription d'actions en cours de validité

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1999, le plan d'options de souscription d'actions en date du 19 septembre 2003 a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 19 septembre 2003. Le prix d'exercice des options émises était de 49,30 euros. Ce plan porte sur un montant total de 5 220 options de souscription d'actions attribuées à 12 personnes salariées appartenant au Groupe suivant les modalités suivantes :

Pour les bénéficiaires de moins de 40 options, au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 19 septembre 2003, les options peuvent être exercées en totalité ou en partie, et uniquement sur la période allant du 15 septembre au 15 octobre de chaque année.



Pour les bénéficiaires de plus de 40 options, l'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50% du 15 septembre 2005 au 15 octobre 2005 ;
- 75% du 15 septembre 2006 au 15 octobre 2006 ;
- 100% du 15 septembre 2007 au 15 octobre 2007.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du cinquième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 18 septembre 2008 au 18 mars 2008.

Les options ne pourront plus être exercées à compter du 19 mars 2009.

En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

16.3.6. Récapitulatif du capital potentiel

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice des OCA et options de souscription d'actions décrits ci-dessus dans la section 16.3.5 du présent document de base est de 1 193 450 actions, représentant environ 11,30% du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à la date d'enregistrement du présent document de base.

16.3.7. Capital autorisé non émis

La Société n'a pas autorisé d'augmentation de capital qui n'aurait pas été réalisée au jour de l'enregistrement du présent document de base, hormis :

- le capital autorisé en vue de l'exercice des OCA et options de souscription d'actions décrits ci-dessus dans la section 16.3.5 du présent document de base ; et
- celles autorisées dans le cadre des délégations décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2006 en vue et sous la condition suspensive de l'admissions des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, et qui sont décrites dans la note d'opération.



16.3.8. Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2003

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombres d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
01/01/03		824 992	20 624 800	978 276	20 624 800	824 992	25,00
28/02/03	Augm. capital Investisseurs	117 855	2 946 375	17 053 619	23 571 175	942 847	25,00
13/03/03	Levée stock options	15	375	7	23 571 550	942 862	25,00
04/11/03	Levée stock options	7 326	183 150	8 255	23 754 700	950 188	25,00
02/08/04	Levée stock options	415	10 375	195	23 765 075	950 603	25,00
08/09/04	Levée stock options	497	12 425	234	23 777 500	951 100	25,00
04/10/04	Levée stock options	1.075	26 875	505	23 804 375	952 175	25,00
02/11/04	Levée stock options	182	4 550	86	23 808 925	952 357	25,00
03/12/04	Levée stock options	2 147	53 675	5 744	23 862 600	954 504	25,00
31/12/04	Levée stock options	2 605	65 125	1 224	23 927 725	957 109	25,00
01/08/05	Levée stock options	360	9 000	169	23 936 725	957 469	25,00
01/10/05	Levée stock options	100	2 500	47	23 939 225	957 569	25,00
03/10/05	Levée stock options	175	4 375	82	23 943 600	957 744	25,00
02/11/05	Levée stock options	2 008	50 200	14 394	23 993 800	959 752	25,00
30/06/06	Levée stock options	85	2 125	506	23 995 925	959 837	25,00
07/07/06	Nominal /10 et Actions x10					9 598 370	2,50
03/08/06	Levée stock options	180	450	107	23 996 375	9 598 550	2,50
10/08/06	Levée stock options	930	2.325	553	23 998 700	9 599 480	2,50
29/08/06	Levée stock options	400	1 000	1 404	23 999 700	9 599 880	2,50
15/09/06	Exercice des BSA	942 840	2 357 100	0	26 356 800	10 542 720	2,50
29/09/06	Levée stock options	1 500	3 750	3 645	26 360 550	10 544 220	2,50
02/10/06	Levée stock options	3 000	7 500	7 290	26 368 050	10 547 220	2,50
06/10/06	Levée stock options	2 500	6 250	6 075	26 374 300	10 549 720	2,50
09/10/06	Levée stock options	2 100	5 250	5 103	26 379 550	10 551 820	2,50
15/10/06	Levée stock options	12 000	30 000	29 160	26 409 550	10 563 820	2,50

Pour les stock options, la date de réalisation correspond aux versements effectués par HSBC (regroupement de levées d'options pour un ensemble de salariés) et non à leur constatation par le Conseil d'administration.

16.3.9. Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, qui s'est réunie le 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration dans sa troisième résolution à mettre en place un programme de rachat d'actions sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext by Euronext d'Euronext Paris et à compter de la réalisation de cette condition.



Cette autorisation est délivrée dans les termes suivants :

« Sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist by Euronext d'Euronext Paris et à compter de la réalisation de cette condition, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment celles des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions et selon les modalités présentées ci-dessous : selon les modalités présentées ci-dessous :

1. Ces opérations pourront être effectuées à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, et notamment en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- a) Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- b) Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce ;
- c) Attribution gratuite d'actions à des salariés et à des mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce ;
- d) Attribution gratuite d'actions à des salariés et à des mandataires au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre des articles L. 443-1 et suivants du code du travail ;
- e) Achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- f) Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- g) Annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées dans les limites fixées par la loi sous la réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la treizième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

2. L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

3. Le prix maximum d'achat par titre est fixé à 300 % du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué AMF relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, hors frais d'acquisition. En cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, de distribution de réserves ou de tous autres actifs ou d'amortissements du capital, les prix ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre les nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions composant le capital après l'opération.

4. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le quatrième alinéa de l'article L. 225-209 du code de commerce, les règles relatives au prix de vente seront fixées par les dispositions légales en vigueur.



5. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que (i) le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, le cas échéant ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement, et (ii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

6. La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

7. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration portera à la connaissance du comité d'entreprise l'adoption de cette résolution. Il informera les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution. »

16.3.10. Options ou accords portant sur le capital de la Société

À la connaissance de la Société, à la date de l'enregistrement du présent document de base, les actions de la Société font l'objet d'un accord portant sur les modalités de cession par certains actionnaires de leurs titres de la Société. Les conditions attachées à cet accord sont liées à l'introduction en bourse de la Société et n'ont donc pas d'effet à la date d'enregistrement du présent document de base.

16.4. Actionnariat de la Société

16.4.1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

À la date d'enregistrement du présent de base, la Société comprend 196 actionnaires.

Les tableaux ci-après indiquent la répartition du capital et les droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du document de base (ils incluent l'exercice des stock options entre le 18 septembre 2006 et l'enregistrement du document de base) :

16.4.1.1. Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital et/ ou des droits de vote de la Société (après exercice des BSA et non conversion des obligations convertibles en actions)

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital social	% des droits de vote
Soparfin	6 498 594	61,52%	62,03%
3i Solutions	824 952	7,81%	7,08%
Middle Market Fund II	800 220	7,58%	6,86%
M. Etienne Frechin	490 570	4,64%	4,91%



16.4.1.2. Évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années

Catégories d'actionnaires	Situation au 18 octobre 2006			Situation au 31 décembre 2005		Situation au 31 décembre 2004		Situation au 31 décembre 2003	
	Actions ¹⁶	% du capital	% de droit de vote ¹⁷	Actions ¹⁴	% du capital	Actions ¹⁴	% du capital	Actions ¹⁴	% du capital
Soparfin	6 498 594	61,52%	62,03 %	599 707	62,49%	598 460	62,53%	589 578	62,05%
Famille de M. Etienne Frechin	996 600	9,43%	9,97 %	102 460	10,68%	102 460	10,71%	102 668	10,81%
Autres membres de la famille Frechin	1 129 240	10,69%	11,30%	112 924	11,77%	112 924	11,80%	117 924	12,41%
Salariés	289 420	2,74%	2,54%	26 806	2,79%	25 410	2,65%	22 163	2,33%
Middle Market Fund II ¹⁸	824 992	7,81%	7,08%	58 928	6,14%	58 928	6,16%	58 928	6,20%
3i Solutions ¹⁹	824 974	7,81%	7,08%	58 927	6,14%	58 927	6,16%	58 927	6,20%
Total	10 563 820	100 %	100%	959 752	100%	957 109	100%	950 188	100%

¹⁶ Nombre d'actions détenues en pleine propriété et/ou en nue-propriété

¹⁷ Institution d'un droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif au nom d'un même actionnaire depuis au moins 2 ans (AGE du 7 juillet 2006)

¹⁸ Dont 24 752 actions détenues par BNP Paribas Dévelop. SA et 20 actions faisant l'objet d'un prêt de consommation d'actions au profit de Banexi Capital Partenaires

¹⁹ Dont 2 actions faisant l'objet d'un prêt de consommation à Monsieur Denis Ribon, et 20 faisant l'objet d'un prêt de consommation au profit de Monsieur Jacques François Martin



16.4.2. Informations relatives aux opérations intervenues sur le capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2003

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage de capital détenu avant l'opération ²⁰	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises, souscrites ou cédées	Pourcentage de capital acquis/ cédé ou souscrit lors de l'opération	Pourcentage du capital après l'opération ²¹
Middle Market Fund II	Investisseur	0	27/02/03	Augmentation de capital	58 928	6,25%	6,25%
3i Solutions	Investisseur	0	27/02/03	Augmentation de capital	58 927	6,25%	6,25%
Bénéficiaires d'options	Salariés	1,58%	12/11/03	Constatation levée d'options	7 341 ²²	0,77%	2,34%
Bénéficiaires d'options	Salariés	2,29%	17/12/04	Constatation levée d'options	6 921 ²³	0,72%	2,65%
Bénéficiaires d'options	Salariés	2,52%	09/12/05	Constatation levée d'options	2 643 ²⁴	0,28%	2,79% ²⁰
Soparfin	Actionnaire majoritaire	62,80%	15/09/06	Exercice de BSA	471 424 ²⁵	4,47%	61,64%
3i Solutions	Investisseur	6,14%	15/09/06	Exercice de BSA	235 704 ²²	2,24%	7,82%
Middle Market Fund II	Investisseur	5,96%	15/09/06	Exercice de BSA	228 640 ²²	2,17%	7,59%
BNP Paribas Dévelop.	Investisseur	0,18%	15/09/06	Exercice de BSA	7 072 ²²	0,07%	0,23%
Bénéficiaires d'options	Salariés	2,77%	18/09/06	Constatation Levée d'options	2 360 ²²	0,02%	2,55%
Bénéficiaires d'options	Salariés	0,20%	18/10/2006	Levée d'options non constatée par un Conseil d'administration	-	-	2,74%

²⁰ Pourcentage calculé en fonction du nombre d'actions figurant dans les statuts et n'incluant pas les levées d'options non encore constatées par le Conseil d'administration

²¹ Les pourcentages relatifs aux bénéficiaires d'options sont calculés avant revente éventuelle

²² Dont 3 313 acquises par M. Dominique Henryon, Directeur Général Délégué

²³ Dont 434 acquises par M. Dominique Henryon, Directeur Général Délégué

²⁴ Dont 433 acquises par M. Dominique Henryon, Directeur Général Délégué

²⁵ Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions par 10



16.4.3. Pactes d'actionnaires et accords particuliers

À la date d'enregistrement du présent de base, les pactes et accords suivants concernant les actions de la Société sont en cours de validité :

16.4.3.1. Convention particulière en date du 31 octobre 1988

Pacte d'actionnaires conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2008, entre M. Etienne Frechin, ses parents, ses frères et sœur, prévoyant - pour les stipulations de ce pacte encore en vigueur - leurs relations en cas de cession de contrôle de la Société (clause de sortie conjointe et clause d'entraînement).

16.4.3.2. Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 8 décembre 2003 - Article 885 I bis du Code Général des Impôts

Pacte conclu pour une durée de six années entre (i) les membres de la famille de M. Etienne Frechin et (ii) les membres de la famille de chacun de ses frères et sœur et (iii) les sociétés Soparfin, Frejour et Veroes, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la Société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la Société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Etienne Frechin.

16.4.3.3. Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 24 décembre 2005 - article 787 B du Code Général des Impôts

Pacte conclu entre les membres de la famille de M. Etienne Frechin et Soparfin, pour une durée de 2 années, prévoyant un engagement collectif de conservation portant sur des titres représentant, à la date de sa signature, au total 34,07 % du capital de la Société, satisfaisant aux conditions prévues par l'article 787 B du CGI (régime de faveur en cas de succession ou de donation).

16.4.3.4. Accords en date du 27 février

Le 27 février 2003, un protocole d'investissement a été conclu entre M. Etienne Frechin, Soparfin et 3i Solutions et Middle Market Fund II (les « Investisseurs »), incluant un pacte d'actionnaires et un accord d'ajustement. Au titre de ces accords, les Investisseurs ont financé le développement de la Société à hauteur d'environ 40 millions d'euros (i) par voie de souscription d'ABSA à hauteur d'environ 20 millions d'euros et (ii) par voie de souscription d'OCA pour un même montant.

L'accord d'ajustement définissait et limitait les conditions d'exercice des BSA et de conversion des OCA en vue de donner aux Investisseurs la possibilité d'atteindre un taux de rendement de leur investissement de l'ordre de 20% par an.

Le pacte d'actionnaires en date du 27 février 2003 sera résilié, sous condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur un marché réglementé.

16.4.3.5. Accord intervenu le 3 août 2006 entre la Société, Soparfin, 3i Solutions, Middle Market Fund II et BNP Paribas (les « Investisseurs Financiers »)

Dans la perspective de l'introduction en bourse de la Société et compte tenu de l'accord d'ajustement en date du 27 février 2003, Soparfin a acquis le 7 août 2006 auprès des Investisseurs Financiers la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003, au prix unitaire de 285,69 euros, selon la répartition suivante :

- 58 927 OCA détenues par 3i Solutions ;
- 57 160 OCA détenues par Middle Market Fund II ;
- 1 768 OCA détenues par BNP Paribas Développement.



Ce prix d'OCA correspondait à l'application d'un TRI de 20% sur la période comprise entre le 27 février 2003 et le 7 août 2006, coupons inclus, conformément à l'accord d'ajustement conclu en février 2003 entre Soparfin et les investisseurs financiers.

Il n'a donc pas été fixé par référence à la valeur économique intrinsèque de l'OC (prix du sous-jacent, hypothèse de volatilité etc.).

Soparfin compte porter à leur terme les OCA et les convertir à l'échéance. Le tableau ci-dessous représente l'actionnariat de Vétoquinol à la date du présent document de base sur la base d'une hypothèse théorique de conversion immédiate des OC (après les levées d'options réalisées depuis le dernier Conseil d'administration du 18 septembre 2006) :

Après exercice des OCA				
Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Soparfin	7 677 144	65,4%	13 575 454	64,1%
Famille de M. E. Frechin	996 600	8,5%	1 993 200	9,4%
Autres membres famille Frechin II	1 129 240	9,6%	2 258 480	10,7%
Salariés	289 420	2,5%	507 780	2,4%
Middle Market Fund II	824 992	7,0%	1 414 272	6,7%
3i Solutions	824 974	7,0%	1 414 242	6,7%
Total	11 742 370	100,0%	21 142 328	100,0%

Le 15 septembre 2006, la Société a procédé au versement d'un dividende exceptionnel de l'ordre de 4 millions d'euros.

Le même jour, les Investisseurs Financiers ont cédé à Soparfin 58 928 BSA, soit la moitié des BSA qu'ils détenaient, selon la répartition suivante, pour un prix global de 1 million d'euros :

- 29 464 BSA détenus par 3i Solutions ;
- 28 580 BSA détenus par Middle Market Fund II ;
- 884 BSA détenus par BNP Paribas Développement.

Compte tenu des conditions du rachat des OC et des perspectives de valorisation de la Société à l'introduction en bourse, les investisseurs financiers ont en effet accepté de transférer la moitié de leur BSA à Soparfin contre une soulte de 1 million d'euros, correspondant à un prix unitaire de 17,15 euros par BSA.

Ce prix de transaction n'a donc pas été fixé par référence à la valeur économique intrinsèque du BSA (prix du sous-jacent, hypothèse de volatilité etc.).

Après cette cession, la totalité des BSA a été exercée par leurs propriétaires.

En conséquence de ce qui précède (exercice de la totalité des BSA et acquisition des OC par Soparfin), les stipulations de l'accord d'ajustement sont dépourvues d'effet à la date du présent document.



16.4.4. État des nantissements

16.4.4.1. Nantissements d'actions de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de base, il apparaît qu'un montant de 3 538 396 actions de la Société ont été nanties dans les conditions suivantes :

- 166 700 actions ont été nanties par M. Etienne Frechin au bénéfice de la Société Générale jusqu'au 26 mars 2012 ;
- 166 700 actions ont été nanties par M. Etienne Frechin au bénéfice du Crédit Lyonnais jusqu'au 26 mars 2012 ;
- 265 740 actions ont été nanties par Soparfin au bénéfice du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, de BNP Paribas et de la BECM, jusqu'au 28 juin 2007 ;
- 10.000 actions ont été nanties par M. Jean-Charles Frechin au bénéfice de la Banque Populaire de Franche-Comté jusqu'au 18 novembre 2012 ;
- 50 000 actions ont été nanties par Soparfin au bénéfice du Crédit Lyonnais jusqu'au 5 novembre 2008 ;
- 2 879 256 actions ont été nanties par Soparfin au bénéfice du Crédit Lyonnais jusqu'au 4 février 2007.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des informations relatives à ces nantissements :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur (x10)	% de capital nanti de l'émetteur
M. Etienne Frechin	Société Générale	13/06/97	26/03/12	166 700	1,58 %
M. Etienne Frechin	Crédit Lyonnais	13/06/97	26/03/12	166 700	1,58 %
Soparfin	Crédit Lyonnais Société Générale BNP Paribas BECM	07/02/03	28/06/07	265 740	2,52 %
M. Jean-Charles Frechin	Banque Populaire	18/11/04	18/11/12	10 000	0,09 %
Soparfin	Crédit Lyonnais	05/11/04	05/11/08	50 000	0,47 %
Soparfin	Crédit Lyonnais	04/08/06	04/02/07	2 879 256	27,26 %
Total				3 538 396	33,50%

16.4.4.2. Nantissements d'actifs de la Société

À la date d'enregistrement du présent de base, la Société n'a consenti aucun nantissement portant sur ses actifs.



17. CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats de la Société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.



18. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



19. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations, et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base ;
- les informations financières historiques de la Société et du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.



20. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Néant.



21. TABLE DE CONCORDANCE – REGLEMENT (CE) N° 809/2004 DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 29 AVRIL 2004

Informations à inclure au minimum dans le document d'enregistrement relations aux actions (schéma)	Référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	Chapitre I
1.1. Déclarer toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement et, le cas échéant, de certaines parties de celui-ci - auquel cas ces parties doivent être indiquées. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	Paragraphe 1.1
1.2. Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document d'enregistrement sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans la partie du document d'enregistrement dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	Chapitre I Paragraphe 1.2
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	Chapitre I
2.1. Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	Paragraphe 1.3.1 et 1.3.2
2.2. Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	Chapitre II
3.1. Présenter les informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur.	
3.2. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables.	Chapitre II



4. FACTEURS DE RISQUE Mettre en évidence, dans une section intitulée «facteurs de risque», les facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	Chapitre III
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 5.1. Histoire et évolution de la société	Chapitre IV Paragraphe 4.1
5.1.1. Indiquer: la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur ;	Chapitre XVI Paragraphe 16.1.1
5.1.2. le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur ;	Chapitre XVI Paragraphe 16.1.2
5.1.3. la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée;	Chapitre XVI Paragraphe 16.1.4
5.1.4. le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire);	Chapitre XVI Paragraphe 16.1.5
5.1.5. les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	Chapitre IV Paragraphe 4.1
5.2. Investissements	Chapitre IV Paragraphe 4.2
5.2.1. décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement;	Chapitre IV Paragraphe 4.2.1
5.2.2. décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe);	Chapitre IV Paragraphe 4.2.1
5.2.3. fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	Chapitre IV Paragraphe 4.2.2
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	Chapitre V
6.1. Principales activités	Chapitre V
6.1.1. décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités y compris les facteurs clés y afférents -, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, et	Paragraphe 5.1.1
6.1.2. mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	Chapitre V Paragraphe 5.1.1



<p>6.2. Principaux marchés</p> <p>Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.</p>	<hr/> <p>Chapitre V Paragraphe 5.2.1</p>
<p>6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.</p>	<hr/> <p>Chapitre V Paragraphe 5.2.2</p>
<p>6.4. Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.</p>	<hr/> <p>Chapitre III</p>
<p>6.5. Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.</p>	<hr/> <p>Chapitre V Paragraphe 5.2.3</p>
<p>7. ORGANIGRAMME</p>	<hr/> <p>Chapitre VI Chapitre VI</p>
<p>7.1. Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur.</p>	<hr/> <p>Chapitre VI</p>
<p>7.2. Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.</p>	<hr/> <p>Chapitre VI</p>
<p>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</p>	<hr/> <p>Chapitre VII Chapitre VII</p>
<p>8.1. Signaler toute immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus.</p>	<hr/> <p>Paragraphe 7.1</p>
<p>8.2. Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.</p>	<hr/> <p>Chapitre VII Paragraphe 7.2</p>
<p>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</p>	<hr/> <p>Chapitre VIII Chapitre VIII</p>
<p>9.1. Situation financière</p> <p>Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement, décrire la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.</p>	
<p>9.2. Résultat d'exploitation</p>	<hr/> <p>Chapitre VIII</p>
<p>9.2.1. mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.</p>	<hr/> <p>Paragraphe 8.2.3, 8.3.3 et 8.5.3</p>
<p>9.2.2. lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.</p>	<hr/> <p>Chapitre VIII Paragraphe 8.2.1, 8.3.1 et 8.5.1</p>



9.2.3. mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Chapitre III Paragraphe 3.1.4, 3.1.9 et 3.2.3
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	Chapitre IX
10.2. Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	Chapitre IX Paragraphe 9.1
10.3. Fournir: des informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.	Chapitre IX Paragraphe 9.2.1 et 9.3.1
10.4. Des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Chapitre IX Paragraphe 9.2.1 et 9.3.1
10.5. Des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	Chapitre IX Paragraphe 9.2.1.4 et 9.3.1.4
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
Lorsque celles-ci sont importantes, fournir une description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, en indiquant le coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur.	Chapitre X
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Indiquer les principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Chapitre XI Chapitre XI
12.2. Signaler toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	Chapitre XI
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
Si l'émetteur choisit d'inclure une prévision ou une estimation du bénéfice dans le document d'enregistrement, celui-ci doit contenir les informations visées aux points 13.1 et 13.2:	Chapitre XII
13.1. une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	N/A
Il convient d'opérer une distinction nette entre les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et les hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence. Ces hypothèses doivent, en outre, être aisément compréhensibles par les investisseurs, être spécifiques et précises et ne pas avoir trait à l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision;	



13.2. un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

N/A

13.3. la prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.

N/A

13.4. si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.

N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Chapitre XII

14.1. Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci:

Chapitre XIII

Paragraphe 13.1

a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;

b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions;

c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans,

et

d) tout Directeur Général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires.

Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes.

Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience en matière de gestion ainsi que les informations suivantes:

a) nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance;

b) toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;

c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins;

d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Si aucune information de la sorte ne doit être divulguée, une déclaration le précisant doit être faite.



14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale.

Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.

Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.1.2

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, points a) et d):

15.1. Le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.

Cette information doit être fournie sur une base individuelle, à moins que des informations individualisées ne soient pas exigées dans le pays d'origine de l'émetteur ou soient autrement publiées par l'émetteur;

15.2. Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.3

Chapitre XV
 Paragraphe 15.2.2 -
 Note 28

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, point a):

16.1. la date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction;

16.2. des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée;

16.3. des informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.

16.4. Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication.

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.2

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.1.1.3

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.4.3

Chapitre XIII
 Paragraphe 13.2.3

N/A

17. SALARIÉS

Chapitre XIV



17.1. Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.

Chapitre XIV
Paragraphe 14.1

17.2. Participations et stock options

Pour chacune des personnes visées au point 14.1, premier alinéa, points a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.

Chapitre XIV
Paragraphe 14.3

17.3. Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.

Chapitre XIV
Paragraphe 14.4

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Chapitre XIII

18.1. Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée.

Paragraphe 13.3.2

18.2. Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou fournir une déclaration négative appropriée.

Chapitre XVI
Paragraphe 16.4.1

18.3. Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.

Chapitre XVI
Paragraphe 16.4.2

18.4. Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

N/A

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Chapitre XIII

Le détail des opérations avec des apparentés [qui, à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002] conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement, doit être divulgué en application de la norme pertinente adoptée conformément audit règlement, si celui-ci s'applique à l'émetteur.

Paragraphe 13.4.1 et
13.4.2

Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées:

a) la nature et le montant de toutes les opérations qui - considérées isolément ou dans leur ensemble - sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations avec des apparentés n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours;

b) le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Chapitre XV



20.1. Informations financières historiques

Fournir des informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi à chaque exercice. Pour les émetteurs de la Communauté, ces informations financières doivent être établies conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un État membre. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n° 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. En l'absence d'équivalence, les informations financières doivent être présentées sous la forme d'états financiers retraités.

Les informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices doivent être établies et présentées sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables auxdits états financiers annuels.

Si l'émetteur opère dans son domaine actuel d'activité économique depuis moins d'un an, les informations financières historiques vérifiées pour cette période doivent être établies conformément aux normes applicables aux états financiers annuels en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un État membre, si l'émetteur est un émetteur de la Communauté. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n° 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. Ces informations financières historiques doivent être vérifiées.

Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum:

- a) le bilan;
- b) le compte de résultat;
- c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires;
- d) le tableau de financement;
- e) les méthodes comptables et notes explicatives.

Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.

20.2. Informations financières pro forma

En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction pourrait avoir influé sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, selon qu'elle aurait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée.

Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe II et inclure toutes les données qui y sont visées.

Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.

N/A



20.3. États financiers

Si l'émetteur établit ses états financiers annuels à la fois sur une base individuelle et consolidée, inclure au moins, dans le document d'enregistrement, les états financiers annuels consolidés.

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées. Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations financières historiques, ou si ce rapport d'audit contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication.

20.4.2. indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.

20.4.3. lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.

20.5. Date des dernières informations financières

20.5.1. Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter:

a) à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés;

b) à plus de quinze mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.

20.6.2. s'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice.

Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard.

20.7.1. pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.

Chapitre XV
 Paragraphe 15.1, 15.2
 et 15.3

Chapitre XV
 Paragraphe 15.4

Chapitre I à XX

N/A

Chapitre XV
 Paragraphe 15.1

Chapitre XV
 Paragraphe 15.1

N/A

Chapitre XV
 Paragraphe 15.6

Chapitre XV
 Paragraphe 15.2.2 -
 Note 32 et
 Paragraphe 15.3.2 -
 Note 8



20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.

Chapitre XV
Paragraphe 15.7

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.

N/A

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Chapitre XVI

21.1. Capital social

Chapitre XVI

Fournir les informations suivantes, datées du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques:

21.1.1. le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:

Chapitre XVI

- a) le nombre d'actions autorisées;
- b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées;
- c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale, et

Paragraphe 16.3

d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser;

21.1.2. s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;

Chapitre XVI

Paragraphe 16.3.4

21.1.3. le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;

Chapitre XVI

Paragraphe 16.3.5

21.1.4. le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;

Chapitre XVI

Paragraphe 16.3.5

21.1.5. des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;

Chapitre XVI

Paragraphe 16.3.10

21.1.6. des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;

Chapitre XVI

Paragraphe 16.3.8

21.1.7. un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.

Chapitre XVI

21.2. Acte constitutif et statuts

Chapitre XV

21.2.1. décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.

Paragraphe 16.2.1



21.2.2. résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.4

21.2.3. décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.3.1

21.2.4. décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.5

21.2.5. décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.5

21.2.6. décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.6

21.2.7. indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.8

21.2.8. décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.

Chapitre XVI
 Paragraphe 16.2.9

22. CONTRATS IMPORTANTS

Chapitre XVII

Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Chapitre XVIII

23.1. Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement.



23.2. Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Chapitre XIX

Fournir une déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés:

- a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement;
- c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Indiquer où les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

N/A

Fournir des informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

